

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



Rapport
Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014

Profil de pauvreté et d'inégalités

Novembre 2015

Ministère de l'économie
et des finances

Secrétariat général
Institut national de la statistique
et de la démographie

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014

Profil de pauvreté et d'inégalités

Réalisé avec l'appui de la Coopération suédoise



Novembre 2015

AVANT-PROPOS

L'Enquête multisectorielle continue (EMC) sur les conditions de vie des ménages a été réalisée par l'Institut nationale de la statistique et de la démographie (INSD) en 2014 en collaboration avec l'ensemble du Système statistique national (SSN) dont l'objectif principal est de contribuer à l'approfondissement de la réflexion pour mieux appréhender la pauvreté au Burkina Faso, en vue de l'évaluation des politiques existantes et de l'élaboration des différentes stratégies et politiques de lutte contre la pauvreté.

L'INSD a réalisé une série d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages : les Enquêtes prioritaires en 1994 et 1998, l'Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages (EBCVM) en 2003, l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) en 2009-2010. Ces enquêtes ont permis en chacune de leur année de réalisation de faire le point sur l'état de la pauvreté dans le pays mais également d'avoir une lisibilité sur les indicateurs sociaux.

En 2005 et 2007 le pays, dans un souci de disposer d'informations statistiques actuelles et à intervalle de temps réduit, a réalisé deux enquêtes annuelles de type QUIBB (Questionnaire unifié des indicateurs de bien-être de base) pour renseigner la majorité des indicateurs prioritaires non monétaires de suivi du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Ces deux enquêtes ont permis de répondre à ce besoin même si par ailleurs, elles n'ont pas intégré de volet revenus et consommation qui est nécessaire pour faire l'état des lieux sur la pauvreté monétaire des populations.

L'EMC est une enquête modulaire et permanente s'inscrivant dans la logique de l'actualisation annuelle des indicateurs de suivi de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et par la suite des Objectifs du développement durable (ODD) à partir de 2016.

Du fait de la diversité des besoins en informations statistiques, l'EMC, à travers ses multiples modules s'est donné plusieurs objectifs spécifiques :

- actualisation des indicateurs de suivi des OMD et de la SCADD ;
- production des indicateurs pour le suivi des ODD ;
- actualisation du profil de pauvreté et des inégalités ;
- élaboration d'une carte de pauvreté et des inégalités au Burkina Faso ;
- analyse de la saisonnalité de la consommation des ménages ;
- analyse de la dynamique temporelle de la pauvreté sur un panel de ménages ;
- analyses spécifiques sur le lien entre la pauvreté et la santé, l'éducation, l'emploi, l'accès au crédit et aux technologies de l'information et de la communication (TIC), la sécurité alimentaire, l'épargne et l'accès au crédit, la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, l'accès aux services sociaux de base, les pratiques agricoles, le cadre de vie, etc. ;
- analyse de la perception de la pauvreté, de la gouvernance, de la démocratie et de la communalisation.

Le présent rapport est un profil de pauvreté et des inégalités au Burkina Faso élaboré à partir des données des quatre passages de l'EMC 2014. Que toutes les institutions qui ont apporté leur appui à la réalisation de l'enquête et à l'élaboration de ce document trouvent ici nos remerciements, en particulier l'Agence suédoise de développement internationale (ASDI) et la Banque mondiale. L'INSD accueillerait bien volontiers les remarques, critiques et suggestions formulées pour une amélioration des éditions futures. Par ailleurs, il se tient disponible à répondre aux demandes d'informations complémentaires ou spécifiques dans la limite des informations contenues dans la base de données.

Pr. Banza BAYA

Chevalier de l'ordre des Palmes Académiques

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
SOMMAIRE	7
LISTE DES TABLEAUX	9
LISTE DES GRAPHIQUES	10
LISTE DES ABRÉVIATIONS	11
RÉSUMÉ	13
INTRODUCTION	17
1.1 Présentation générale du pays et contexte socio-économique	19
1.2 Aperçu méthodologique de l'enquête	20
1.3 Innovations majeures de l'EMC	22
1.4 Acceptation des interviews de l'EMC	23
1.5 Aperçu global du profil de pauvreté	23
2 ANALYSE SPATIO-TEMPORELLE DE LA PAUVRETÉ	27
2.1 Approche méthodologique de la mesure de la pauvreté monétaire	27
2.2 Principales caractéristiques de la pauvreté monétaire	27
2.3 La pauvreté monétaire selon le milieu de résidence	28
2.4 La pauvreté monétaire selon la région administrative	30
3 PAUVRETÉ ET CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION	35
3.1 Pauvreté selon le sexe du chef de ménage	35
3.2 Pauvreté selon l'âge du chef de ménage	35
3.3 Pauvreté selon la taille du ménage	36
3.4 Pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage	37
4 PAUVRETÉ, ÉDUCATION ET ACCÈS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)	40
4.1 Statut d'alphabétisation du chef de ménage et pauvreté	40
4.2 Niveau d'éducation du chef de ménage et pauvreté	40
4.3 Pauvreté des ménages et fréquentation scolaire des enfants	41
4.4 Pauvreté et accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC)	42
5 PAUVRETÉ ET SANTÉ	44
5.1 Pauvreté et morbidité	44
5.2 Pauvreté et fréquentation des structures sanitaires	44
5.3 Pauvreté et lieu de la première consultation	46
5.4 Pauvreté et distance séparant le domicile au lieu de la première consultation	46
5.5 Pauvreté et personnel de santé consulté pour la première fois	47
5.6 Pauvreté et satisfaction du service fourni lors de la première consultation	47
6 PAUVRETÉ ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	50
6.1 Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et pauvreté	50
6.2 Branche d'activité du chef de ménage et pauvreté	50
6.3 Pauvreté et statut d'activité du chef de ménage	51
6.4 Pauvreté et type d'emploi occupé par le chef de ménage	52
7 PAUVRETÉ, ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	54
7.1 Pauvreté et accès à l'eau potable	54
7.2 Pauvreté et source d'approvisionnement en eau de boisson	54
7.3 Pauvreté et source d'eau utilisée pour boire la plus proche	55
7.4 Pauvreté et accès aux services de santé	55
7.5 Pauvreté et accès à l'éducation de base	56
7.6 Pauvreté et accès à l'enseignement secondaire	56
7.7 Pauvreté et accès aux marchés des produits alimentaires	57
7.8 Pauvreté et accès aux services de transport en commun	58
8 PAUVRETÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT	60
8.1 Pauvreté et zone de résidence	60
8.2 Pauvreté et nombre de personnes par pièce de logement	60
8.3 Pauvreté et nature des murs du bâtiment principal	61

8.4	Pauvreté et nature de la toiture du bâtiment principal	62
8.5	Pauvreté et nature du sol du bâtiment principal.....	63
8.6	Pauvreté et statut d'occupation du logement	63
8.7	Pauvreté et sécurité du logement.....	64
9	PAUVRETÉ, SOURCE d'ÉNERGIE ET ASSAINISSEMENT	66
9.1	Pauvreté et mode d'éclairage.....	66
9.2	Pauvreté et mode d'évacuation des ordures ménagères	66
9.3	Pauvreté et mode d'évacuation des eaux usées	67
9.4	Pauvreté et type de lieu d'aisance principale	68
9.5	Pauvreté et mode d'évacuation des excréta	68
9.6	Pauvreté et combustible utilisé pour la cuisine	69
10	PAUVRETÉ, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, CHOCS ET STRATÉGIE DE SURVIE.....	71
10.1	Situation d'insécurité alimentaire et pauvreté au cours des sept derniers jours.....	71
10.2	Situation d'insécurité alimentaire et pauvreté au cours des douze derniers mois.....	71
10.3	Période d'insuffisance de nourriture et pauvreté.....	72
10.4	Problème ayant affecté négativement le ménage et pauvreté.....	72
10.5	Stratégie adopté pour faire face au problème et pauvreté.....	73
11	PAUVRETÉ ET SANTE DES ENFANTS.....	76
11.1	Lieu de naissance, personnel ayant assisté à l'accouchement et statut de pauvreté	76
11.2	Nombre de consultation prénatale et pauvreté du ménage	77
11.3	Participation aux programmes de suivi et pauvreté des ménages	77
11.4	Âge au décès et pauvreté du ménage	77
11.5	Malnutrition aigüe des enfants et pauvreté du ménage	78
11.6	Retard de croissance des enfants et pauvreté du ménage	78
12	PAUVRETÉ, ÉPARGNE ET ACCÈS AU CRÉDIT	80
12.1	Possession de compte bancaire et pauvreté	80
12.2	Possession d'épargne et pauvreté	80
12.3	Sollicitation de crédit et pauvreté	81
12.4	Pauvreté et principale raison de non sollicitation de crédit	81
12.5	Obtention de crédit et pauvreté	82
12.6	Nature du crédit et pauvreté.....	82
12.7	Pauvreté et raison principale de non obtention du crédit.....	82
12.8	Institution prêteur et pauvreté.....	83
13	LES INÉGALITÉS DE BIEN ÊTRE	85
13.1	Part du premier quintile dans la dépense totale.....	85
13.2	Ratio de dispersion des déciles.....	85
13.3	Indice de GINI de la consommation	86
13.4	Contribution spatiale aux inégalités.....	87
14	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	90

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1- 1: Structure de l'échantillon par région et zone de résidence	21
Tableau 1- 2: Résultat global des différents passages de l'EMC-BF 2014.....	22
Tableau 2- 1: Indicateurs de pauvreté en 2014 au niveau national (en %)	28
Tableau 2- 2: Indicateurs de pauvreté monétaire par milieu de résidence	28
Tableau 2- 3: Indicateurs de pauvreté alimentaire par milieu de résidence (en %).....	29
Tableau 2- 4: Indicateur d'extrême pauvreté par milieu de résidence (en %)	29
Tableau 2- 5: Indicateurs de pauvreté monétaire par région (en %)	31
Tableau 2- 6: Indicateurs de pauvreté alimentaire par région (en %).....	32
Tableau 2- 7: Indicateurs d'extrême pauvreté par région (en %).....	33
Tableau 3- 1: Indicateurs de pauvreté selon le sexe du chef de ménage (en %).....	35
Tableau 3- 2: Indicateurs de pauvreté selon l'âge du chef de ménage (en %).....	36
Tableau 3- 3: Indicateurs de pauvreté selon la taille du ménage.....	37
Tableau 3- 4: Pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage (en %)	37
Tableau 4- 1: Distribution de pauvreté par statut d'alphabétisation du chef de ménage (en %)	40
Tableau 4- 2: Distribution de pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage (en %)	41
Tableau 4- 3: Fréquentation scolaire des enfants et niveaux de vie (en %)du ménages	42
Tableau 4- 4: Pauvreté des individus et possession de téléphone portable (en %)	42
Tableau 4- 5: Pauvreté des individus et utilisation d'ordinateur (en %)	42
Tableau 4- 6: Pauvreté des individus et utilisation d'internet (en %)	43
Tableau 5- 1: Incidence de la morbidité selon le statut de pauvreté (en %)	44
Tableau 5- 2: Pauvreté et type de service/personnel de santé consulté (en %).....	45
Tableau 5- 3: Pauvreté et type de problème rencontré lors des visites (en %)	45
Tableau 5- 4: Pauvreté et raison de non consultation de service médical (en %).....	46
Tableau 5- 5: Pauvreté et lieu de la première consultation (en %)	46
Tableau 5- 6: Pauvreté et distance séparant le domicile au lieu de la première consultation (en %)	47
Tableau 5- 7: Pauvreté et personnel de santé consulté pour la première fois.....	47
Tableau 5- 8: Pauvreté et satisfaction du service fournit lors de la consultation (en %)	48
Tableau 6- 1: Pauvreté selon la Catégorie Socioprofessionnelle du chef de ménage (en %).....	50
Tableau 6- 2: L'incidence de pauvreté selon la branche d'activité du chef de ménage (en %).....	51
Tableau 6- 3: Pauvreté selon le statut d'activité du chef de ménage	51
Tableau 6- 4: Pauvreté selon le type d'emploi occupé par du chef de ménage	52
Tableau 7- 1: Accès physique des ménages à l'eau potable par quintile de consommation	54
Tableau 7- 2: Pauvreté et principale source d'approvisionnement en eau de boisson	55
Tableau 7- 3: Pauvreté et source d'eau utilisée pour boire la plus proche	55
Tableau 7- 4: Accès aux services de santé par quintile de dépense.....	56
Tableau 7- 5: Accès aux écoles primaires par quintile de dépense.....	56
Tableau 7- 6: Accès aux écoles secondaires par quintile de dépense	57
Tableau 7- 7: Accès aux marchés des produits alimentaires par quintile de dépense.....	57
Tableau 7- 8: Accès aux services de transport en commun par quintile de dépense.....	58
Tableau 8- 1: Distribution de la pauvreté par zone de résidence	60
Tableau 8- 2: Indicateurs de la pauvreté selon nombre moyen de personne par pièce	61
Tableau 8- 3: Distribution de la pauvreté et nature des murs du bâtiment principal.....	62
Tableau 8- 4: Distribution de la pauvreté et toiture du bâtiment principal.....	63
Tableau 8- 5: Incidence de la pauvreté selon la nature du sol du bâtiment principal	63
Tableau 8- 6: Distribution de la pauvreté et statut d'occupation du logement	64
Tableau 8- 7: Distribution de la pauvreté par sécurité du logement	64
Tableau 9- 1: Principal mode d'éclairage utilisé selon le niveau de vie des ménages (en %)	66
Tableau 9- 2: Statut de pauvreté et principal mode d'évacuation des ordures ménagères.....	67
Tableau 9- 3: Statut de pauvreté et mode d'évacuation des eaux usées	67
Tableau 9- 4: Statut de pauvreté et principal type d'aisance utilisé.....	68
Tableau 9- 5: Statut de pauvreté et mode d'évacuation des excréta.....	69
Tableau 9- 6: Distribution de pauvreté et principal combustible utilisé pour la cuisine.....	69
Tableau 10- 1: Manque de nourriture au cours des sept derniers jours par quintile	71
Tableau 10- 2: Manque de nourriture au cours des douze derniers mois par quintile.....	71
Tableau 10- 3: Période d'insuffisance de nourriture par niveau de pauvre	72
Tableau 10- 4: Ménage ayant été affecté par un problème par niveau de pauvre	72
Tableau 10- 5: Première stratégie adopté par le ménage pour atténuer le choc.....	73
Tableau 10- 6: Deuxième stratégie adopté par le ménage pour atténuer le choc.....	73
Tableau 10- 7: Troisième stratégie adopté par le ménage pour atténuer le choc	74
Tableau 11- 1: Répartition des enfants selon le lieu de naissance et le niveau de vie des ménages.....	76

Tableau 11- 2: Répartition des enfants selon le personnel ayant assisté à l'accouchement par niveau de vie de leurs ménages	76
Tableau 11- 3: Répartition des enfants selon le nombre de consultation prénatale par niveau de vies de leurs ménages	77
Tableau 11- 4: Participation des enfants aux programmes de suivi et niveau de vie des ménages	77
Tableau 11- 6: Âge au décès des enfants et niveau de vie des ménages.....	77
Tableau 11- 7: Malnutrition des enfants et niveaux de vies des ménages (poids pour taille).....	78
Tableau 11- 8: Retard de croissance des enfants et niveau de vie des ménages.....	78
Tableau 12- 1: Distribution de pauvreté et possession d'un compte bancaire.....	80
Tableau 12- 2: Distribution de pauvreté et possession d'épargne	80
Tableau 12- 3: Distribution de pauvreté et demande de crédit	81
Tableau 12- 4: Statut de pauvreté et principale raison de non sollicitation de crédit.....	81
Tableau 12- 5: Statut de pauvreté et obtention de crédit au cours de 12 derniers mois.....	82
Tableau 12- 6: Statut de pauvreté et nature du crédit obtenu.....	82
Tableau 12- 7: Statut de pauvreté et principale raison de non obtention du crédit.....	83
Tableau 12- 8: Statut de pauvreté et principal créancier.....	83
Tableau 13- 1: Distribution de la consommation totale selon les quintiles en 2014.....	85
Tableau 13- 2: Déciles des dépenses de consommation des ménages Burkinabé en 2014	86
Tableau 13- 3: Indice de GINI de la consommation des ménages	86
Tableau 13- 4: Contribution des milieux de résidence à l'inégalité	87
Tableau 13- 5: Contribution des régions administratives à l'inégalité de consommation.....	88

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3- 1: Incidence de la pauvreté selon l'âge du chef de ménage (en %)	36
Graphique 3- 2: Incidence de pauvreté selon la taille du ménage (en%)	37
Graphique 4- 1: Incidence de pauvreté selon le niveau d'éducation du chef de ménage.....	41
Graphique 8- 1: Incidence de la pauvreté selon nombre moyen de personne par pièce.....	61
Graphique 8- 2: Incidence de la pauvreté selon la nature des murs du bâtiment principal	62

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ASDI :	Agence suédoise de développement international
BIT :	Bureau international du travail
CSLP :	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
EICVM :	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
EBCVM :	Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages
EMC :	Enquête multisectorielle continue
EP :	Enquête prioritaire
IHPC :	Indice harmonisé des prix à la consommation
INSD :	Institut nationale de la statistique et de la démographie
MAEP :	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
NEPAD :	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD :	Objectifs du développement durable
OMD :	Objectifs du millénaire pour le développement
PAP :	Programme d'actions prioritaires
QUIBB :	Questionnaire unifié des indicateurs de base sur le bien-être
RGPH :	Recensement général de la population et de l'habitation
SCB :	Statistique Suède
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SSN :	Système statistique national
TIC :	Technologies de l'information et de la communication
UEMOA :	Union économique et monétaire ouest africaine
UP :	Unité primaire
US :	Unité secondaire
ZD :	Zone de dénombrement

RÉSUMÉ

La phase collecte de l'Enquête Multisectorielle Continue (EMC) s'est déroulée du 17 janvier au 24 novembre 2014 et a connu une participation massive des populations avec 96,4% d'interviews acceptés. C'est donc à partir des données de 10 411 ménages que les trois premières mesures de la pauvreté de la classe FGT (FOSTER, GREER et THORBECKE) à savoir l'incidence de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté et la sévérité de la pauvreté ont été évaluées, ce qui a permis l'élaboration du présent profil de pauvreté et des inégalités.

Pour identifier les pauvres, un panier alimentaire minimal d'une trentaine de produits a été défini. Il représente plus de 80% de la consommation totale annuelle et est représentatif de toutes les régions. L'évaluation du coût de ce panier alimentaire et de celui d'autres besoins de base a permis d'estimer le seuil absolu de pauvreté monétaire à 153 530 F CFA par personne adulte et par an au prix courant de Ouagadougou.

Sur la base du seuil absolu de pauvreté monétaire, l'incidence de la pauvreté qui est la proportion des pauvres dans la population au niveau national est de 40,1% avec une profondeur de la pauvreté de 9,7% et une sévérité de la pauvreté de 3,3%.

Comparés aux résultats de 2009 fournis par l'EICVM 2009-2010, l'incidence de la pauvreté a baissé d'environ 14% (7 points de pourcentage) car elle était estimée à 46,7% en 2009. Cette baisse concerne aussi bien le milieu urbain que le milieu rural.

De même, la profondeur de la pauvreté qui traduit l'effort à fournir pour ramener tous les pauvres au niveau du seuil de pauvreté dans l'hypothèse d'un ciblage parfait a également fortement régressé de 15,1% à 9,7%, soit une baisse de 5,4 points de pourcentage.

La sévérité de pauvreté a quant à elle été divisée par deux, passant de 6,7% à 3,3%, soit un gain d'environ 3,4 points, traduisant ainsi le fait que les inégalités au sein des pauvres se sont réduites entre 2009 et 2014.

Ces résultats nationaux des indicateurs de la pauvreté cachent des disparités énormes entre d'une part le milieu urbain où la pauvreté est nettement moins massive, et le milieu rural qui concentre plus de neuf pauvres sur dix (92% des pauvres vivent en milieu rural) et d'autre part entre les treize régions administratives du pays.

L'EMC révèle une pauvreté à dominance rurale avec une incidence de pauvreté en milieu rural de 47,5% contre 13,7% en milieu urbain. La pauvreté rurale contribue à 92% à l'incidence de la pauvreté nationale. La contribution du milieu rural dans les autres indicateurs de pauvreté reste au-dessus de 90% à savoir 93,4% pour la profondeur de la pauvreté et 94,0% pour la sévérité de la pauvreté.

Parmi les régions, celle du Centre-Est abrite de loin moins pauvres (9,3%). Cette région est suivie du Sahel (21%), des Cascades (22%) et des Hauts-Bassins (34%). Les régions abritant plus de pauvres sont le Nord (70,4%), la Boucle du Mouhoun (59,7%) et le Centre-Ouest (51,7%). Par ailleurs, 60% des pauvres vivent dans les cinq régions que sont : le Nord, la Boucle du Mouhoun, le Centre-Ouest, le Centre-Nord et l'Est.

Le niveau de pauvreté varie selon la taille du ménage et les caractéristiques du chef de ménage (le sexe, l'âge et statut matrimonial). Ainsi, les individus vivant dans des ménages dirigés par des femmes, dans ceux dont les chefs ont moins de 45 ans et ceux dirigés par des polygames sont généralement plus pauvres que les autres. L'incidence de la pauvreté est de 30,4% pour les ménages dirigés par des femmes contre 41,0% pour ceux dirigés par des hommes. Pour les ménages dont le chef a moins de 45 ans, l'incidence de la pauvreté est inférieure à la moyenne nationale. Elle est égale au taux national de pauvreté pour les ménages dont l'âge du chef est compris entre 45 et 54 ans. Dans le groupe de ménages dont les chefs ont plus de 54 ans, l'incidence de la pauvreté est supérieure à la moyenne nationale.

Les ménages de grande taille sont les plus touchés par la pauvreté. La probabilité d'être pauvre croît avec le nombre de personnes dans le ménage. Dès que le nombre de personnes dans le ménage dépasse sept, la probabilité qu'un individu de ce ménage soit pauvre est supérieure à la moyenne nationale. L'incidence de la pauvreté pour les ménages de 8 ou 9 personnes est de 41%, elle est de 60% pour ceux de 12 personnes et plus. Dans les ménages de 6 ou 7 personnes, l'incidence de la pauvreté est 29,6% et seulement de 9,2% dans ceux d'une à trois personnes.

Le statut matrimonial du chef de ménages est aussi corrélé au niveau de pauvreté. Les ménages polygames connaissent des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale et aux ménages des autres statuts. L'incidence de la pauvreté est de 52% dans les ménages polygames alors qu'elle n'est que de 33% dans les ménages monogames et ceux dirigés par des veufs ou des veuves.

Le niveau de pauvreté des individus est corrélé au niveau d'instruction du chef de ménage. Les individus vivant dans des ménages dont les chefs sont instruits ont plus de chance d'être moins pauvres que ceux des

ménages dont les chefs ne sont pas instruits. De plus, plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, moins les individus sont pauvres. L'incidence de la pauvreté dans les ménages dont les chefs sont alphabétisés est de 26% et celle dans les ménages dont les chefs sont analphabètes est de 46%. Lorsque le chef de ménage a au moins le niveau primaire, l'incidence de la pauvreté est inférieure à la moyenne nationale. Les chiffres sont de 26% pour les ménages dont les chefs ont le niveau primaire, 11% pour ceux dont les ménages ont le niveau post primaire et environ 3% pour les ménages dont les chefs ont le niveau secondaire et supérieur. Dans le groupe d'individus vivant dans les ménages dont les chefs n'ont aucun niveau d'instruction, l'incidence de la pauvreté est de 45%.

La fréquentation scolaire des enfants est positivement corrélée au niveau de vie des ménages dans lesquels ils vivent. Les enfants vivant dans les ménages les plus aisés ont plus de chance d'aller à l'école que ceux des ménages les moins aisés. Le taux de fréquentation scolaire des personnes de 6 à 23 ans est de 60% dans les 20% des ménages les moins pauvres. Ce taux est seulement de 39% dans les 20% des ménages les plus pauvres. Au niveau national, ce taux est de 48%.

La pénétration des nouvelles technologies de l'information et de la communication est aussi liée au niveau de vie. Le constat général est qu'une faible proportion (environ une personne sur vingt) de burkinabè a utilisé un ordinateur ou s'est connecté à l'internet au cours des 12 derniers mois ayant précédés l'enquête. De plus, ceux qui utilisent l'ordinateur ou se connectent à l'internet sont les individus les moins pauvres. Quant à la possession du téléphone portable, plus d'un pauvre sur deux (53,3%) dispose d'un téléphone portable fonctionnel. Ce même chiffre est de 71% pour les non pauvres.

En matière de santé et selon le niveau de vie, les non pauvres déclarent plus être malades et consultent plus les services de santé. Les chiffres vont de 9,2% à 17% et pour le respectivement premier et cinquième quintiles pour une période de rappel de 15 jours et 15,2% à 26,4% et pour les mêmes quintiles pour une période de rappel de 30 jours. En la matière, ce sont les centres de santé et de promotion sociale (CSPS) qui sont les plus consultés, aussi bien par les pauvres que par les non pauvres. D'une manière générale, les problèmes que les patients rencontrent dans les établissements sanitaires ne sont pas liés au niveau de vie des patients. Par ailleurs, la principale raison de non consultation des services de santé est l'automédication, aussi bien pour les pauvres que les non pauvres dans des proportions comparables (environ 69%).

La pauvreté est accentuée au sein des individus dont les chefs de ménages sont des travailleurs à leur propre compte ou des aides familiales. L'incidence de la pauvreté dans les deux groupes d'individus est respectivement de 43,5% et 42%. De plus, neuf pauvres sur dix (91%) font partie de ces deux groupes d'individus. Considérant la branche d'activité du chef de ménage, la pauvreté touche plus les individus des ménages dont les chefs sont agriculteurs vivriers (50,1%) suivi de ceux dont les chefs sont des pêcheurs et pisciculteurs (48,3%). Par rapport au statut d'activité dans l'emploi du chef de ménage, c'est au sein des ménages où le chef est inactif que le taux de pauvreté est plus élevé avec 41,3%, suivi des actifs occupés (40,1%). En revanche, c'est au niveau des chefs de ménage au chômage que l'on trouve le plus faible taux de pauvreté (19,2 %). Pour ce qui est du type d'emploi du chef de ménage, c'est au sein des ménages dont les chefs exercent des emplois saisonniers que le taux de pauvreté est plus élevé avec 50,9%.

D'une manière générale l'accès aux services sociaux de base est relativement facile aux non pauvres par rapport aux pauvres. Cette situation peut s'expliquer par le fait que l'offre de service est plus importante en milieu urbain alors que la pauvreté est un phénomène essentiellement rural. Néanmoins, les services tels que l'eau potable et l'enseignement primaire connaissent des taux d'accès dépassant les 70% pour les personnes issues des 50% de ménages les plus pauvres. Puits ordinaire, barrage, rivière, cours d'eau ou lac sont utilisés par 30% des ménages du premier quintile et 24% de ceux du deuxième quintile comme principale source d'approvisionnement en eau de boisson la plus proche.

Les services pour lesquels l'accès des pauvres paraît critique est l'enseignement secondaire, les services de santé et les services de transports en commun. Le taux d'accès des pauvres à ces services est inférieur à 40%. Par ailleurs, environ 35% des pauvres sont à moins de 30 minutes d'un établissement de santé. Ce qui pourrait sembler faible compte tenu de l'importance vitale du service. Pour ce qui est des infrastructures d'éducation secondaire, le taux d'accès des pauvres est de 24%.

Globalement, la population n'ayant pas accès aux services sociaux de base connaît un niveau de pauvreté moyen plus élevé, plus profond et plus sévère que celui de la population du pays.

Une forte proportion de pauvres (92%) vit dans des zones non viabilisées. Cela s'explique par le fait que seules les zones urbaines sont viabilisées et que la grande majorité de la population et des pauvres vivent en milieu rural. Par ailleurs, la promiscuité est plus élevée au sein de la population pauvre. En outre, les pauvres sont généralement des propriétaires sans titres de leur logement.

Les pauvres vivent dans des ménages dont les murs du bâtiment principal du logement sont faits avec des matériaux non durables, notamment le banco, les briques en terre ou les pailles. En ordre de grandeur, 86% des pauvres vivent dans ces conditions.

Quant à la toiture du bâtiment principal du logement, la majorité des pauvres (54%) vivent dans des maisons dont la toiture est en tôle, 23% sont dans des maisons dont la toiture est en terre et 22% dans des maisons dont la toiture est en paille ou en chaume. Cependant, le niveau de pauvreté de la population vivant sous un toit en paille, en chaume ou en terre est plus élevé que celle vivant sous un toit en tôle.

Le sol du bâtiment principal du logement des ménages des pauvres est fait soit avec de la terre battue (62%), soit avec du ciment (35,5%).

En matière d'éclairage, la très grande majorité des pauvres (89%) utilisent la bougie, la lampe chargeable, la batterie ou la torche à pile pour l'éclairage nocturne. Parallèlement, la très grande majorité (92%) de personnes vivant dans des ménages utilisant l'électricité (réseau SONABEL, FDE, Plateforme multifonctionnelle, énergie solaire ou groupes électrogènes) sont des non pauvres

Les rues, les routes, les dépotoirs spontanés et l'enfouissement sont les principaux modes d'évacuation des ordures ménagères d'une grande majorité de pauvres. Ce constat reste valable pour les ménages non pauvres notamment ceux des quintiles trois et quatre. Environ 60% des ménages du cinquième quintile utilisent ces moyens pour l'évacuation des ordures ménagères.

Plus de huit pauvres sur dix vivent dans des ménages utilisant l'épandage dans la rue, la nature, les cours et les caniveaux comme mode d'évacuation des eaux usées. De même, un grand nombre de non pauvres vivent également dans des ménages utilisant ce mode d'évacuation des eaux usées. Les égouts, les puisards sont des modes d'évacuation des eaux usées réservés à des ménages dont les membres sont des non pauvres.

Plus de sept pauvres sur dix utilisent la nature comme principal lieu d'aisance et un quart utilise les latrines traditionnelles avec ou sans dalle en béton. Les toilettes à chasse d'eau, les latrines ECOSAN, les latrines VIP et les latrines samplat simples sont essentiellement utilisées par une population de non pauvres.

La quasi-totalité des pauvres vivent dans des ménages utilisant le bois ou les résidus agricoles comme combustible pour la cuisine. Mais une grande majorité des non pauvres vivent également dans des ménages utilisant cette source d'énergie pour la cuisine. L'électricité, le pétrole, l'huile et le gaz sont des types de combustible pour la cuisine utilisés essentiellement par des non pauvres.

Le niveau d'insécurité alimentaire est différencié selon le niveau de vie. Cette différenciation s'accroît lorsque la période de rappel s'allonge. Sur une période de rappel de sept jours, 30% de ménages du premier quintile et 25% de ceux du deuxième quintile ont eu à manquer de la nourriture pour tous le ménage. Cette proportion est de 13% pour les ménages du cinquième quintile et 22% pour ceux des quintile quatre et trois. Lorsque la période de rappel est de douze mois, les mêmes proportions varient de 45% pour le premier quintile à 16% pour le cinquième quintile.

Quant à la période où les ménages vivent les situations d'insécurité alimentaire, elle est la même aussi bien pour les ménages pauvres que pour les ménages non pauvres. Cette période va du mois d'avril au mois de septembre : c'est-à-dire le deuxième et le troisième trimestre, communément appelée période de soudure pour les paysans.

À l'image de l'insécurité alimentaire, les ménages pauvres sont plus vulnérables que les non pauvres face aux chocs externes. Pour l'ensemble des ménages burkinabè, 65,7% ont déclaré avoir subi négativement un choc au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête. Cette proportion est de 75,2% pour les ménages les plus pauvres (premier quintile). Les stratégies adoptées pour juguler le choc sont généralement : l'utilisation de l'épargne, la vente du bétail ou l'aide des amis ou d'autres parents.

Parmi les naissances survenues au cours des cinq dernières années ayant précédé l'enquête, plus de 85% ont eu lieu dans un établissement de santé (hôpital ou maternité) quel que soit le niveau de vie. Les infirmiers/infirmières, les maïeuticiens, les sages-femmes sont le personnel de santé qui assiste les femmes lors de l'accouchement quel que soit le niveau de vie de celles-ci. Plus de la moitié des enfants de moins de cinq ans ont bénéficié d'au moins quatre consultations prénatales quel que soit le niveau de vie de la mère.

La majorité des décès des enfants survient quand l'enfant a entre un mois et moins de deux ans. Dans les ménages pauvres, la proportion des décès à moins d'un mois d'âge est plus élevée que chez les ménages non pauvres. La malnutrition frappe plus les enfants des ménages pauvres.

Le taux de bancarisation au Burkina Faso en 2014 est estimé à 10% pour la population âgée de 18 ans ou plus. Ce taux varie énormément selon le niveau de vie mais reste faible dans l'ensemble.

Contrairement à la possession de compte bancaire qui concerne essentiellement des individus non pauvres, qui en disposent, même les pauvres possèdent de l'épargne. Quitte à ce que cette épargne soit gardée à la maison, ou dans un autre endroit qu'une institution financière. Deux pauvres sur cinq (41%) disposent de l'épargne, ce qui est le cas également de la moitié des non pauvres (49%) dispose de l'épargne.

Le taux de demande de crédit est faible dans l'ensemble mais il est lié au niveau de vie. Au cours des 12 derniers mois ayant précédés l'enquête, 8% de personnes ont sollicité un crédit auprès d'une institution financière, auprès d'une autre institution ou auprès d'un autre ménage. Cette proportion est de 6,5% pour les pauvres et de 8,5% pour les non pauvres. La raison principale de non sollicitation de crédit est qu'il n'est pas nécessaire. L'incapacité de rembourser apparaît plus fréquemment chez les pauvres que chez les non pauvres alors que le doute d'en obtenir et la non nécessité sont plus fréquents chez les non pauvres. L'absence d'institution de crédit et le fait de ne pas savoir comment demander un crédit sont aussi cités par les pauvres comme principales raisons de non sollicitation de crédit.

Le taux d'obtention de crédit est faible dans l'ensemble et il est corrélé au niveau de vie. Trois crédits octroyés sur quatre sont en espèce, le quatrième crédit est en nature. L'absence de garanties est la principale cause de non obtention de crédit chez les individus ayant un niveau de vie moyen alors que chez les plus pauvres, c'est plutôt la faible capacité de rembourser. Les ménages (et non les institutions de crédit) sont les principaux pourvoyeurs de crédit aux emprunteurs et cela quel que soit le niveau de vie.

En se basant sur les inégalités de dépenses de consommation des ménages à travers les ratios de dispersion, les quintiles et l'indice de Gini, on note que les inégalités sont essentiellement intra-régionales. Par ailleurs, il y a eu baisse des inégalités au niveau national entre 2009 et 2014. Cette baisse des inégalités s'est traduite par une baisse de la pauvreté tandis que la croissance semble ne pas affectée positivement sa réduction. Autrement dit, les politiques de redistribution ont été plus efficaces dans la réduction de la pauvreté que la croissance économique.

INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi des politiques de lutte contre la pauvreté, le Burkina Faso a initié à travers l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), la réalisation d'une série d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages (Enquêtes prioritaires -EP-, Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages -EBCVM-, enquêtes à Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien être -QUIBB-, Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages -EICVM-). Les enquêtes EP-1, EP-2, EBCVM et EICVM se sont déroulées respectivement en 1994, 1998, 2003 et 2009 et ont permis en chacune de ces années de faire le point sur l'état de la pauvreté dans le pays mais également d'avoir une lisibilité sur les indicateurs sociaux.

En 2005 et 2007, le pays, dans un souci de disposer d'informations statistiques à jour, a réalisé deux enquêtes de type QUIBB pour renseigner la majorité des indicateurs prioritaires de suivi du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Ces deux enquêtes ont permis de répondre à ce besoin même si par ailleurs, elles n'intégraient pas de volet revenus et consommation qui est nécessaire pour faire l'état des lieux sur la pauvreté monétaire des populations.

L'INSD réalise aussi chaque cinq ans l'Enquête démographique et de santé (EDS) et chaque dix ans le Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH).

Pour harmoniser et fédérer l'ensemble des enquêtes sur les conditions de vie des ménages en une seule enquête de type modulaire, flexible, permanente et moins coûteuse, l'INSD a initié, avec le soutien technique et financier de l'Agence de coopération suédoise pour le développement international (ASDI), à travers Statistique Suède, l'Enquête Multisectorielle Continue (EMC). Les travaux de conception ont commencé en 2010 et la réalisation concrète sur le terrain de la première édition s'est faite en 2014 dans le cadre de l'évaluation de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) en 2014 et de l'évaluation globale des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en 2015.

L'EMC de 2014 avait deux types de questionnaires : un questionnaire ménage et un questionnaire communautaire. Le questionnaire ménage permettait la collecte des caractéristiques du ménage et de ses membres. Le questionnaire communautaire permettait la collecte des prix au niveau des communautés (commune urbaine et certaines communes rurales de chaque région) afin de calculer les indices temporels et régionaux dans le cadre du traitement des données de consommation des ménages.

L'EMC s'inscrit dans la logique de l'actualisation des indicateurs de suivi de la SCADD et de l'évaluation et des OMD en 2015. Elle servira dorénavant au renseignement des indicateurs des Objectifs du développement durable (ODD) sur la période 2015-2030.

Du fait de la diversité des informations produites, le présent rapport qui décrit le profil de pauvreté et d'inégalités, aborde tour à tour les points suivants après des généralités :

- Analyse spatio-temporelle de la pauvreté ;
- Pauvreté et caractéristiques sociodémographiques de la population ;
- Pauvreté, éducation et accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Pauvreté et santé ;
- Pauvreté et activités économiques ;
- Pauvreté et accès aux services sociaux de base ;
- Pauvreté et caractéristiques du logement ;
- Pauvreté et assainissement ;
- Pauvreté, sécurité alimentaire, chocs et stratégies de survie ;
- Pauvreté et santé des enfants ;
- Pauvreté, épargne et accès au crédit ;
- Inégalités de bien-être.

Ces thématiques sont par ailleurs approfondies dans des rapports spécifiques.

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Présentation générale du pays et contexte socio-économique

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé dans la boucle du fleuve Niger avec une superficie de 274 200 km² dont l'économie repose principalement sur l'agriculture (17,9% de ses terres sont allouées à l'agriculture et 39% à l'élevage). Le secteur agricole occupe 84% de la population dont les principales cultures sont le sorgho, le mil, le maïs, le riz, l'arachide et le coton. Le Burkina Faso reste l'un des premiers pays exportateurs de coton en Afrique. Selon les résultats estimés sur la base d'une nouvelle approche de pauvreté, l'incidence de la pauvreté était de 48,6% en 2003 (EBCVM) et de 46,7% en 2009 (EICVM).

Après plus de dix années d'ajustement sans interruption entre 1991 et 2002, l'économie nationale a progressé à un rythme moyen de 5% par an, en termes réels, contre une poussée démographique de 2,4% par an. Au cours de cette décennie, les objectifs de croissance ont été contrariés en 1993 (-1,5%) et en 2000 (1,6%). Cela est lié aux aléas naturels et aux crises sociopolitiques dans la sous-région. Ainsi, au cours de la période 1990-1994, la croissance économique s'est établie à 3,3% en moyenne par an en termes réels. La période 1995-1999, du fait des effets de la dévaluation du franc CFA et des conditions climatiques plus favorables, a été caractérisée par un rythme de croissance plus soutenue de 7,1% en moyenne par an. Contrairement à cette période, celle correspondant à la mise en œuvre du CSLP (2000-2002), a accusé une décélération du rythme de croissance établie à 4,3% en moyenne par an. Toutes choses qui ont limité, par moment, l'impact des réformes au cours de la période 1991-2002, en dépit d'un niveau de croissance de 5%, supérieur de 1,7 points à celui de la période 1981-1990 qui était de 3,3%.

Malgré ces progrès macroéconomiques notables, l'économie nationale reste handicapée par sa faible capacité à répondre avec promptitude et vigueur aux chocs extérieurs en raison même de certaines contraintes et limites intrinsèques qu'il conviendra de surmonter impérativement. Il s'agit notamment de la faiblesse du capital humain, de l'insuffisance des infrastructures de développement économique, et des problèmes de gouvernance.

La situation de pauvreté des populations a amené les autorités du pays, à l'instar de ceux des autres pays africains, à adopter, depuis 2000, un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Cette volonté de promouvoir le développement humain se fait à travers des secteurs dits stratégiques suivant quatre axes : (i) Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité (stabilité macroéconomique, renforcement de la compétitivité des secteurs de production) ; (ii) Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base (enseignement de base, santé, eau potable, logement) ; (iii) Élargir les opportunités en matière d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres ; (iv) Promouvoir la bonne gouvernance.

En outre, pour le rendre plus opérationnel, il a été assorti d'un programme d'actions prioritaires (PAP) qui a arrimé ses orientations et objectifs aux actions prioritaires des politiques sectorielles. La deuxième révision du CSLP, prévue en 2006, a été repoussée en 2009-2010. Cette révision a consisté en la formulation de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour laquelle le Gouvernement a opté pour la période 2011-2015. Cette décision a été prise dans un contexte marqué par des mutations intervenues aux plans national et international au cours de la décennie passée. Au plan national, il y a eu l'adoption en 2003 de la vision de développement à long terme définie par l'Étude nationale prospective (ENP) Burkina 2025, l'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) à partir de 2007, l'élaboration et la mise en œuvre d'un grand nombre de politiques, stratégies, programmes ou projets. Au plan international, le pays a souscrit à un ensemble d'engagements internationaux, continentaux, régionaux et sous-régionaux : Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), etc.

Avec la persistance de nombreux défis dans l'atteinte des OMD et le principe de révision du CSLP, ces mutations justifient le changement voulu à travers l'option pour la SCADD.

Au regard de la pauvreté de masse à laquelle le Burkina Faso reste confrontée de nos jours, l'on peut en effet s'interroger sur l'efficacité des différentes politiques de développement mises en œuvre jusque-là en matière de création de richesses pour l'amélioration du bien-être des Burkinabè. La quête fondamentale du pays demeure le développement économique et social, entendu comme la transformation de ses structures économiques, démographiques et sociales qui permette durablement et cumulativement la croissance du revenu moyen, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des capacités humaines.

Aussi, en tenant compte, d'une part, des enseignements tirés de la mise en œuvre du dispositif de suivi/évaluation du CSLP, des stratégies et des programmes de développement déjà exécutés ou en cours et en s'appuyant, d'autre part, sur les orientations prospectives dans les domaines socioéconomique (ENP

Burkina 2025 et OMD) et de l'aménagement du territoire (SNAT), la SCADD se présente comme le cadre de cohérence, pour la période 2011-2015, des différentes mesures et actions de développement économique et social. Le Burkina Faso, à travers l'INSD, a donc conçu l'EMC qui s'est fixé pour objectif majeur une production annuelle de résultats et d'impact de toutes les politiques et stratégies de développement.

1.2 Aperçu méthodologique de l'enquête

Le Burkina Faso a inscrit sa politique de développement dans une stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) dont la mise en œuvre s'étend sur la période 2011-2015. Dans la même lancée, le pays a adopté les objectifs du millénaire pour le développement dont l'évaluation est prévue pour 2015. La SCADD a succédé au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui définit les priorités du pays en matière de développement. Il a été mis en œuvre dans la période 2000-2010.

Pour assurer un suivi adéquat de la mise en œuvre des programmes de développement, le Gouvernement a mis en place un dispositif de collecte et de traitement de données statistiques à travers le Système statistique national (SSN). C'est dans ce cadre que l'INSD a conçu et réalisé l'EMC pour alimenter les indicateurs de suivi-évaluation de la SCADD et des OMD. Les caractéristiques techniques de l'EMC sont synthétisées ci-après.

1.2.1 Champ de l'EMC

Pour des besoins de conformité au principe de comptabilité nationale, **le champ social** est constitué de l'ensemble des ménages, toutes catégories confondues, nationaux ou non, résidant sur le territoire national. Sont exclus de ce champ, les ménages collectifs (camps militaires, casernes, hôpitaux, etc.), les ménages des membres du corps diplomatique, les sans domiciles fixes.

Le champ géographique de l'EMC est le territoire national burkinabè. Le niveau spatial de représentativité des données collectées concerne les milieux de résidence (urbain et rural) et les 13 régions administratives du pays.

Le champ des biens et services est constitué de l'ensemble des biens, quel que soit leur état à l'acquisition (neuf ou usagé) et des services consommés par les ménages. Ces biens et services concernent aussi bien les achats, les transferts (cadeaux versés ou reçus) que l'autoconsommation. L'EMC a collecté également les prix des biens alimentaires aux fins de calcul d'indices temporels et régionaux de ces biens pour la construction de l'agrégat de consommation utilisé dans l'analyse de la pauvreté monétaire.

Le champ temporel de l'enquête a couvert une période de 12 mois de collecte effective allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. L'EMC a collecté des données auprès des ménages, en faisant une visite par trimestre à chaque ménage sélectionné.

Le champ thématique : Il y a un noyau d'informations collectées à chaque visite qui concerne la situation d'emploi des personnes adultes et les dépenses alimentaires et non-alimentaires des ménages. À chaque passage trimestriel, Puis, ont été ajoutées des questions sur d'autres secteurs d'intérêt. Pendant le premier passage, il y a des sections sur les caractéristiques sociodémographiques, l'éducation, l'emploi, la santé, les biens durables, l'habitat et l'assainissement. Dans les passages deux, trois et quatre, ont été incluses des sections sur les entreprises familiales, les revenus de propriété et pensions, les transferts, la sécurité alimentaire, les chocs et stratégies de survie, l'épargne et l'accès aux crédits et des sections approfondies sur l'éducation et la santé.

1.2.2 Plan de sondage

Le plan de sondage adopté est celui d'un sondage aréolaire stratifié à deux degrés. La stratification est faite avant le tirage des unités primaires et basée sur l'urbanisation des agglomérations. Le premier degré consiste au tirage des zones de dénombrement (ZD) échantillons, et le second degré au tirage des ménages échantillons dans ces ZD échantillons.

Description de la base de sondage

La base de sondage des unités primaires ou zones de dénombrement de l'EMC est constituée de la liste des 13 821 ZD définies lors de la cartographie du RGPH réalisée en 2006. Un certain nombre de ces ZD a fait l'objet d'une opération de mise à jour en 2008 pour disposer d'un fichier actualisé sur lequel l'opération de tirage des unités primaires a été faite.

Le dispositif de l'EMC a prévu la reconduite de l'ensemble des ménages enquêtés au premier passage aux trois passages suivants (deuxième, troisième et quatrième). Une opération de dénombrement a été réalisée

sur l'ensemble des ZD tirées au premier degré pour constituer la base de sondage des unités secondaires qui sont les ménages.

Méthode de sondage

La technique de sondage utilisée dans le cadre de cette enquête est un sondage stratifié à deux degrés :

- Au premier degré, 900 ZD ont été tirées avec des probabilités proportionnelles à la taille en population ;
- Au second degré, un échantillon de 12 ménages a été tiré à probabilité égale et de façon systématique dans chacune des ZD sélectionnée au premier degré. Ces ménages sont tirés à partir de la liste des ménages recensés lors de l'opération de dénombrement réalisée dans les 900 ZD échantillon. Ce qui a donné un échantillon de 10 800 ménages.

Détermination de la taille de l'échantillon

La méthode qui a conduit à la détermination de la taille de l'échantillon s'est basée sur les renseignements fournis par les données de l'EICVM 2009 et du RGPH 2006.

La dépense totale des ménages a été considérée comme variable d'intérêt et le coefficient de variation comme critère d'appréciation du niveau de précision au niveau régional et la variance au niveau national.

Les hypothèses de base qui ont permis la fixation de la taille de l'échantillon portent essentiellement sur la nécessité de disposer d'indicateurs significatifs au niveau national, par milieu de résidence et régional ainsi que de groupes socio-économiques.

Tenant compte de toutes ces contraintes, la taille totale de l'échantillon a été estimée à 10 800 ménages répartis comme indiqué dans le Tableau 1-1.

La représentativité de l'échantillon est assurée par la stratification selon la région administrative, le milieu de résidence et l'allocation optimale parmi les strates.

Tableau 1- 1: Structure de l'échantillon par région et zone de résidence

Régions	Nombre de ZD			Nombre de ménages		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Boucle du Mouhoun	25	50	75	300	600	900
Cascades	24	35	59	288	420	708
Centre	55	31	86	660	372	1 032
Centre-Est	29	44	73	348	528	876
Centre-Nord	23	45	68	276	540	816
Centre-Ouest	27	44	71	324	528	852
Centre-Sud	21	38	59	252	456	708
Est	22	46	68	264	552	816
Hauts-Bassins	40	44	84	480	528	1 008
Nord	26	45	71	312	540	852
Plateau Central	20	39	59	240	468	708
Sahel	21	46	67	252	552	804
Sud-Ouest	22	38	60	264	456	720
Burkina Faso	355	545	900	4 260	6 540	10 800

Exécution de la collecte sur le terrain

Les opérations de collecte de données sur le terrain ont été effectuées pendant toute l'année 2014, en 4 passages correspondant chacun à une durée de 3 mois. Chaque ménage devait participer à chaque passage. Dans le premier passage de l'enquête, tous les 10 800 ménages sélectionnés ont participé à l'enquête. Les abandons ont commencé à être enregistrés à partir du deuxième passage.

Périodes de collecte et taux de réponse en 2014

Premier passage : 17 janvier - 17 mars 2014, 100 % de réponses ;

Deuxième passage : 28 avril – 28 juin 2014, 98,3 % de réponse ;

Troisième passage : 18 juillet – 17 septembre 2014, 94,8% de réponse ;

Quatrième passage : 8 octobre – 25 novembre 2014, 94,3% de réponse.

Le détail des résultats des interviews par passage est donné dans le Tableau 1-2.

Tableau 1- 2: Résultat global des différents passages de l'EMC-BF 2014

Résultats Interview	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Interview acceptée	10 716	99,2	10 461	96,9	10 135	93,8	10 081	93,2
Acceptée avec réticence	84	0,8	158	1,4	86	0,8	87	0,8
Abandon	0	0,0	8	0,1	10	0,1	10	0,1
Absence temporaire	0	0,0	115	1,1	288	2,7	179	1,7
Refus	0	0,0	56	0,5	98	0,9	147	1,4
Ménage perdu	0	0,0	0	0,0	107	1,0	223	2,1
Autre	0	0,0	2	0,0	76	0,7	73	0,7
Total	10 800	100,0	10 800	100,0	10 800	100,0	10 800	100,0

1.3 Innovations majeures de l'EMC

L'EMC présente une similarité dans son contenu avec les enquêtes passées. C'est ainsi que l'ensemble des indicateurs issus des enquêtes QUIBB, EBCVM, EICVM et EP I et II ont été pris en compte aussi bien dans une perspective de mise à jour que de permettre une analyse dynamique de ces derniers. Toutefois, l'EMC constitue une rupture profonde en ce qui concerne l'estimation de la consommation et du niveau de vie des ménages. En effet, les enquêtes antérieures permettaient une estimation du niveau de consommation annuelle des ménages à travers une extrapolation des données collectées sur une courte période (quinze jours pour les dépenses alimentaires et un mois pour les dépenses non alimentaires). Cette démarche présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte les variations saisonnières de la consommation totale des ménages d'une part et d'autre part de n'estimer la consommation des ménages que sur la base des produits disponibles sur le marché durant la période de collecte des données. Certains produits saisonniers ne pouvaient donc pas être pris en compte. De plus, les enquêtes antérieures permettent une analyse statique comparative de la pauvreté. L'EMC présente le grand avantage à travers un échantillon de ménage de panel de faire une analyse dynamique de la pauvreté pour éventuellement dégager les caractéristiques des différents types de ménages après une décomposition de la pauvreté en ses composantes transitoires et chroniques.

A défaut de procéder à des pesées des biens consommés par les ménages, l'EMC intègre un volet prix qui a permis la collecte simultanée des prix à la consommation des ménages. À terme, ce dispositif a permis de disposer d'informations sur les quantités consommées par les ménages et permettra une analyse de la situation nutritionnelle des ménages. Dans les enquêtes antérieures, le volet nutritionnel n'a concerné que les mesures anthropométriques des enfants de moins de cinq ans. De plus, la dimension subjective de la pauvreté n'avait que faiblement été abordée. L'EMC a traité pleinement de cette question et permettra de faire une analyse multidimensionnelle de la pauvreté en considérant celle-ci dans ses approches monétaire, subjective et par les actifs des ménages. En outre, la multiplicité des thématiques traitées permettra une plus grande variété dans les analyses thématiques.

1.4 Acceptation des interviews de l'EMC

Une participation massive des populations à la collecte des données de l'EMC

Pour une taille initiale de 10 800 ménages visés, les ménages se sont prêtés aux questions de l'EMC avec plus de 96,4% de participation. Ce taux très élevé permet de valider tous les indicateurs possibles qui sont issus des données de l'EMC avec une significativité statistique acceptable. Néanmoins, on enregistre 3,6% de ménages non trouvés à cause de la coïncidence de certains passages de collecte avec les travaux champêtres durant lesquels il y a une migration de certains ménages vers les hameaux de culture et surtout de la lassitude d'autres ménages.

Dans le cadre de l'exploitation des données, seuls les ménages qui ont répondu à au moins trois passages de l'enquête ont été pris en compte. Par conséquent, sur les 10 800 ménages de l'échantillon, les indicateurs de pauvreté ont été calculés avec les données de 10 411 ménages ayant participé à au moins trois passages de l'enquête.

1.5 Aperçu global du profil de pauvreté

D'une manière générale, le rapport sur le profil de pauvreté et d'inégalités est un document synthétique, descriptif et analytique de la situation de la pauvreté et des inégalités à une période donnée selon les caractéristiques des individus concernés. Ces caractéristiques peuvent être : le lieu géographique de résidence (milieu, région), la santé, l'emploi, l'éducation, le genre, l'accès aux services sociaux de base, l'accès aux infrastructures économiques etc. Le profil n'a pas vocation à expliquer les causes de la pauvreté ou à identifier les facteurs déterminants de celle-ci.

Il existe deux manières de présenter un profil de pauvreté. La première ("type A") indique l'incidence de la pauvreté ou tout autre mesure de la pauvreté pour chaque sous groupe défini selon une caractéristique particulière, comme le milieu de résidence. La deuxième ("type B") indique l'incidence des caractéristiques dans des sous groupes définis en fonction de leur état de pauvreté, par exemple "pauvre" et "non-pauvre". (cf., Introduction à l'analyse de la pauvreté, Institut de la Banque mondiale, 2005).

Le type de profil le plus utile dépend de l'objectif recherché. Supposons que l'on ait besoin d'un profil de pauvreté pour cibler la région qui bénéficiera d'un programme de réduction de la pauvreté. Dans le cadre de ce programme, une forte somme sera allouée à tous les résidents de la région ciblée (« ciblage par indicateurs »). Il s'agit d'un ciblage imparfait car, comme c'est invariablement le cas, le responsable de l'action publique ne connaît pas le niveau de vie des différents individus, même lorsqu'il est possible de construire la distribution des niveaux de vie à partir d'une enquête par sondage. Le responsable doit en fait se baser sur un indicateur imparfait des niveaux de vie, à savoir dans ce cas le lieu de résidence. Dans ce cas, le profil de type A fournira de meilleures indications. En effet, il identifie les régions (ou groupes) où les taux de pauvreté sont les plus élevés et où les attributions d'allocations ont moins de chance de bénéficier aux non pauvres. (cf., Introduction à l'analyse de la pauvreté, Institut de la Banque mondiale, 2005)

Le profil de pauvreté de 2014 au Burkina Faso est un profil de type B hormis quelques points mineurs dans les chapitres caractéristiques spatiales de la pauvreté, pauvreté et éducation et pauvreté et santé où quelques tableaux présentent des indicateurs de profil de type B. Un chapitre est consacré à une description succincte de l'inégalité selon le milieu et la région de résidence.

Mesures de la pauvreté

L'intérêt d'un profil de la pauvreté est de mesurer et comparer la pauvreté entre différents sous-groupes de la population. Pour ce faire, sont utilisées les trois premières mesures de la pauvreté de la classe FGT (Foster, Greer et Thorbecke 1984), à savoir, l'incidence de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté, et la sévérité de la pauvreté.

L'incidence de la pauvreté (indice en nombre d'habitants) mesure la proportion de la population qui vit en état de pauvreté, celle pour laquelle le revenu est inférieur à une ligne de pauvreté qui représente un montant Z par personne par jour. Supposons une population de taille n dans laquelle q personnes sont pauvres. L'indice en nombre d'habitants est dans ce cas défini comme

$$H = \frac{q}{n}$$

L'incidence de la pauvreté varie entre 0 et 1, et est souvent présentée comme un pourcentage. Cette mesure présente l'avantage qu'elle est compréhensible et facile à communiquer – et c'est cette mesure qui

est utilisée pour le premier OMD énoncé comme suit « Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour ». Cette mesure a deux défauts. Premièrement, une réduction du revenu d'un ménage pauvre ne se traduit pas par une augmentation de l'incidence de la pauvreté.

Deuxièmement, un transfert de ressources d'un ménage pauvre à un autre ménage pauvre se traduit par une réduction de l'incidence de la pauvreté si le ménage bénéficiaire est amené au dessus la ligne de pauvreté. Dans le cas contraire, il n'y a aucun effet sur l'incidence. Il y a donc deux cas de figure où les ménages pauvres voient leurs ressources diminuer sans que l'incidence de la pauvreté ne le reflète. Il convient donc d'utiliser deux autres mesures qui n'ont pas ces défauts : **la profondeur de la pauvreté** et **la sévérité de la pauvreté**. **La profondeur de la pauvreté** tient compte à la fois de la proportion de ménages pauvres dans la société et de la différence entre le revenu moyen des pauvres et la ligne de la pauvreté, et n'a pas le premier des deux défauts présentés par l'incidence. **La sévérité de la pauvreté** est une mesure qui incorpore de plus l'inégalité entre les pauvres, et n'a ni le premier, ni le deuxième défaut de l'incidence.

A ces indicateurs sont aussi associée la notion de **contribution à la pauvreté** : l'incidence de la pauvreté peut être mesurée pour des sous-groupes d'une population, par exemple par région. Dans ce cas, l'incidence de la pauvreté dans chaque sous-groupe donne le pourcentage de pauvres dans le sous-groupe en question. Si l'on mesure ensuite comment les pauvres sont répartis parmi ces sous-groupes, nous trouvons la contribution à la pauvreté de chaque sous-groupe. La somme des contributions de tous les sous-groupes est de 100 pour cent, et pour chaque sous-groupe la contribution est un chiffre entre 0 et 100 pour cent.

La profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté ou gap de pauvreté) mesure la distance moyenne entre le revenu des ménages et la ligne de pauvreté, en donnant une distance zéro aux ménages qui sont au-dessus de la ligne de pauvreté. La profondeur de la pauvreté se définit par la formule :

$$PG = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]$$

où y_i est le revenu d'un individu i , et la somme porte uniquement sur les individus pauvres. La profondeur de la pauvreté varie entre 0 et 1 (entre 0 et 100 si elle est exprimée en pourcentage, ce qui est le cas dans notre profil), où une valeur plus importante (c'est-à-dire une pauvreté plus profonde) indique d'une part qu'il y a une grande distance entre le revenu des pauvres et la ligne de pauvreté, et d'autre part une plus forte incidence de la pauvreté.

Si l'on définit le **ratio de l'écart de revenu** (I) par :

$$I = \frac{z - \bar{y}_q}{z} \quad \text{où} \quad \bar{y}_q = \frac{1}{q} \sum_{i=1}^q y_i$$

est le revenu moyen des pauvres, la profondeur de la pauvreté est le produit du ratio de l'écart de revenu (I) et de l'incidence de la pauvreté (H) :

$$PG = I \times H$$

Le ratio de l'écart du revenu est donc le ratio entre la distance séparant le revenu moyen des pauvres et la ligne de la pauvreté. Par exemple, si ce ratio est de 0,25, le revenu moyen des ménages pauvres s'élève à 75 pour cent du seuil de la pauvreté. Ce ratio peut être utile pour analyser la pauvreté, mais il faut souligner qu'il n'est pas en lui-même une bonne mesure de la pauvreté. Le problème de cette mesure est qu'il dépend de façon implicite de l'incidence de la pauvreté. Supposons que des ménages pauvres, mais proches de la ligne de pauvreté améliorent leur niveau de vie et sortent de la pauvreté. Le ratio de l'écart du revenu augmentera parce que la distance moyenne entre le revenu des pauvres et la ligne de pauvreté s'agrandira (ceux qui sont sortis de la pauvreté étaient les moins pauvres parmi les pauvres, et, par conséquent, ceux qui restent pauvres sont en moyenne plus loin de la ligne de pauvreté), ce qui laisse penser que la pauvreté s'est approfondie. Pourtant, personne n'a vu sa situation se dégrader et certains ont même vu la leur s'améliorer. Dans cette situation, on verrait que l'incidence de la pauvreté H , aussi bien que la profondeur de la pauvreté PG , diminuerait, ce qui indique que la pauvreté a été réduite. Ce problème ressort du fait que le ratio de l'écart du revenu prend en compte seulement les pauvres, tandis que les deux autres mesures analysent la situation pour toute la population.

Par rapport à l'incidence de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté échappe au premier défaut mentionné, mais pas au deuxième. En effet, une réduction du revenu d'un ménage pauvre entraîne une augmentation de la profondeur de la pauvreté. Mais un transfert de ressources d'un ménage pauvre à un ménage plus riche ne change pas la profondeur de la pauvreté si les deux ménages sont en dessous de la ligne de

pauvreté avant et après le transfert. Par contre, si le ménage bénéficiaire est amené par-dessus la ligne de pauvreté, la profondeur de la pauvreté est réduite. Il y a donc un cas de figure où les ménages pauvres voient leur ressource diminuer sans que l'incidence de la pauvreté ne le reflète. Il convient donc d'utiliser la troisième mesure de la classe FGT pour remédier à ce défaut.

La sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré) tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. L'utilisation de l'écart de pauvreté au carré revient à pondérer l'écart de pauvreté en fonction de lui-même, de manière à privilégier les personnes en situation d'extrême pauvreté. Elle est définie par :

$$P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]^2$$

La sévérité de la pauvreté varie entre 0 et 1 (entre 0 et 100 si elle est exprimée en pourcentage). Elle prend la valeur 0 si tous les ménages ont un revenu au-dessus de la ligne de pauvreté, et la valeur 1 si tous les ménages ont un revenu zéro. La valeur de la sévérité de la pauvreté est toujours inférieure à celle de la profondeur de la pauvreté, qui est à son tour toujours inférieure à celle de l'incidence de la pauvreté. La sévérité de la pauvreté est une mesure qui est moins facile à comprendre et à communiquer, mais ne présente pas les défauts des deux autres mesures évoqués ci-dessus.

Dans les analyses, il est important d'utiliser la sévérité de la pauvreté ou la profondeur de la pauvreté en plus de l'incidence de la pauvreté, car ces trois mesures traduisent des aspects différents de la pauvreté. En effet, une analyse fondée uniquement sur l'incidence de la pauvreté conclurait à une plus grande efficacité des politiques qui permettent aux mieux lotis parmi les pauvres (ceux qui se trouvent au plus près de la ligne de pauvreté) d'échapper à la pauvreté. En utilisant la sévérité de la pauvreté ou la profondeur de la pauvreté, par contre, l'analyse mettrait l'accent sur l'aide apportée aux individus les plus éloignés de la ligne, soit les plus pauvres parmi les pauvres.

2 ANALYSE SPATIO-TEMPORELLE DE LA PAUVRETÉ

2.1 Approche méthodologique de la mesure de la pauvreté monétaire

Le Burkina Faso a opté, dès les premières initiatives en matière de mesure de pauvreté monétaire pour la méthode absolue basée sur le coût des besoins essentiels. Toutes les enquêtes réalisées jusqu'à ce jour et qui avaient pour objectif majeur la mesure de la pauvreté monétaire (EP I, EP II, EBCVM et EICVM) ont intégré les exigences de cette méthode. Par ailleurs, dans le cadre de l'harmonisation de la mesure de la pauvreté monétaire dans les pays de l'UEMOA, cette méthode a retenu l'attention des spécialistes des pays membres qui, dans le cadre d'un atelier régional tenu à Bamako courant juin 2010, l'ont adopté dans sa forme. Dans la pratique, quelques recommandations ont été faites. Il s'agissait, principalement pour la mise en œuvre d'une telle méthode, de déterminer un panier représentatif des habitudes alimentaires de la population ; chose qui n'était, de toute vraisemblance, pas faite avec la même exigence¹.

L'EMC n'a pas dérogé à cette méthodologie. La démarche et les options effectuées sont décrites dans cette section.

2.1.1 Choix du panier alimentaire

Le choix du panier alimentaire s'est fait en deux étapes. La première étape a été d'ordonner tous les produits alimentaires au niveau national en fonction des dépenses totales annuelles. Ensuite, il a été décidé de retenir l'ensemble des produits constituant 80% des dépenses alimentaires totales. Cela a donné lieu à un panier d'une trentaine de produits. Après vérification dans les régions, la part du panier dans les dépenses alimentaires est restée au dessus de 75% dans toutes les régions. Autrement dit, le panier retenu est suffisamment représentatif des habitudes alimentaires des ménages burkinabè.

Pour rendre les dépenses des différentes régions comparables, on utilise des déflateurs régionaux calculés à partir des relevés des prix des produits dans les régions. L'INSD a mis un dispositif de collecte des prix régionaux concomitamment à la collecte des données de l'enquête. Cette collecte a été faite par les chefs d'équipes. Au total, 108 localités ont été échantillonnées pour faire l'objet de cette collecte. Ces 108 localités ont été réparties entre le milieu urbain et le milieu rural en raison d'un tiers pour le milieu rural et de deux tiers pour le milieu urbain. Ces informations collectées sur les prix ont servi aux calculs des déflateurs temporels. Toutefois, les données issues de cette collecte n'ont pas permis de disposer de tels déflateurs spatiaux (régionaux) suite à de nombreuses incohérences constatées. Les prix des produits alimentaires paraissaient cependant acceptables moyennant quelques corrections.

2.1.2 Calcul du seuil de pauvreté

En l'absence des déflateurs régionaux et disposant des prix des produits alimentaires du panier déterminé, l'option a été faite d'utiliser de pseudo-déflateurs. Pour ce faire, un seuil alimentaire a été déterminé pour chaque région et à l'aide de la méthode paramétrique de Ravallion, un coefficient budgétaire de l'alimentation a été estimé pour chaque région. Ce qui a permis de disposer des seuils régionaux de pauvreté. Ces seuils de pauvreté régionaux, rapportés à celui de la région du Centre ont permis de disposer des pseudo-déflateurs.

Cette démarche est identique à celle qui a été utilisée lors du traitement de la phase principale de l'EICVM de 2009 et de la ré-estimation de la pauvreté avec les données de l'EBCVM de 2003. Ce qui permet une comparabilité temporelle des taux de pauvreté basée sur les méthodes de détermination.

2.2 Principales caractéristiques de la pauvreté monétaire

Le montant minimum qu'une personne doit dépenser en consommation alimentaire, éducation, santé, habillement etc. par an pour être considérée comme non pauvre, appelé seuil absolu de pauvreté monétaire, a été estimé à 153 530 FCFA par tête et au prix courant de Ouagadougou. Ce seuil se décompose en une composante alimentaire de 102 040 FCFA et une composante non alimentaire de 51 490 F CFA. Sur la base de ce seuil, la meilleure estimation de l'incidence de pauvreté qui est la proportion des individus dont la

¹ Ces enquêtes (EPI, EPII, EBCVM) ont considéré un panier de quatre (04) produits (Mil, maïs, sorgho et riz)

dépense de consommation annuelle est en dessous de 153 530 FCFA est de 40,1%. L'intervalle de confiance de cette estimation indique que la valeur est à 95% comprise entre 37,8% et 42,5%. Les indicateurs FGT de différents concepts de pauvreté sont donnés dans le Tableau 2-2 ci-après.

Tableau 2- 1: Indicateurs de pauvreté en 2014 au niveau national (en %)

Type de pauvreté	Incidence de la pauvreté (P0)	Profondeur de la pauvreté (P1)	Sévérité de la pauvreté (P2)
Pauvreté monétaire	40,1	9,7	3,3
Pauvreté alimentaire	57,7	18,3	7,6
Extrême pauvreté	11,1	1,8	0,4

Une tendance baissière des indicateurs de pauvreté sur la période 2009-2014

En 2014, l'incidence de la pauvreté ou encore la proportion de pauvres (P0) est de 40,1%. La profondeur de la pauvreté (P1) et la sévérité de la pauvreté (P2) qui mesurent respectivement l'écart moyen de la consommation des pauvres au seuil de pauvreté et les inégalités entre les pauvres se situent respectivement à 9,7% et 3,3%.

Comparés aux chiffres de 2009, ceux de 2014 indiquent que la pauvreté a reculé de manière significative au cours de la période 2009-2014. En effet, le taux de pauvreté a baissé d'environ 7 points de pourcentage. Ce recul concerne également la profondeur et la sévérité de la pauvreté.

L'incidence de la pauvreté alimentaire, qui est la proportion des individus dont les dépenses alimentaires sont en dessous du seuil alimentaire est de 57,7%. Ainsi, près de 3 personnes sur 5 dans la population burkinabè sont alimentaires pauvres. Ce chiffre était de 58,5% en 2009 et 59,4% en 2003. La pauvreté alimentaire n'a pas évolué aussi rapidement que la pauvreté globale.

L'incidence de l'extrême pauvreté, qui est la proportion des individus dont le montant des dépenses totales (alimentaires et non alimentaires) ne permettent pas de couvrir les besoins caloriques minima (2 283 kcal/jour/personne) s'ils devraient consacrer la totalité de leurs dépenses à l'achat de biens alimentaires, est de 11,1%. Autrement dit, une personne sur dix ne parviendrait pas à couvrir ses besoins alimentaires de base même s'il devait consacrer la totalité de ses dépenses à l'achat des biens alimentaires. Ce chiffre est de 20,4% (soit 2 personnes sur 10 en moyenne) en 2009 et 26,5% en 2003. Ainsi, l'extrême pauvreté a évolué plus rapidement à la baisse que la pauvreté globale.

Ce qu'il faut retenir à la lecture des données est que l'amélioration des conditions de vie de la population entre 2009 et 2014 se traduit beaucoup plus par un gain de satisfaction des besoins non alimentaires que par l'amélioration de la qualité de la consommation alimentaire.

En effet, les individus devenant de moins en moins pauvres, ils cherchent à satisfaire des besoins non alimentaires essentiels non encore couverts. Le gain de bien-être n'est pas encore suffisant pour améliorer la qualité de la consommation alimentaire. D'où la très faible baisse de la pauvreté alimentaire.

Cependant, ce résultat encourageant cache de grandes disparités entre les zones urbaines et les zones rurales d'une part, et d'autre part entre les treize régions administratives du pays.

2.3 La pauvreté monétaire selon le milieu de résidence

Grands écarts entre le milieu urbain et le milieu rural en termes de pauvreté

2.3.1 Caractéristiques de la pauvreté monétaire selon le milieu de résidence

Si en milieu urbain l'incidence de la pauvreté a été divisée par 2 environ (-46% de baisse), en milieu rural, le recul de la pauvreté est plutôt modeste (-10%). En effet, le taux de pauvreté est passé de 25,2% en 2009 à 13,7% en 2014 en milieu urbain et de 52,8% en 2009 à 47,5% en 2014 en milieu rural. De plus, en 2014, plus de 9 pauvres sur 10 (92,5%) vivent en milieu rural.

Tableau 2- 2: Indicateurs de pauvreté monétaire par milieu de résidence

Milieu de résidence	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR

Urbain	13,7	7,5	2,9	6,6	0,9	6,0
Rural	47,5	92,5	11,6	93,4	4,0	94,0
National	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

La profondeur et la sévérité de la pauvreté sont quatre fois plus importantes en milieu rural qu'en zone urbaine. Ainsi, une politique de réduction de la pauvreté, sur la base d'un ciblage spatial/géographique, devrait concerner essentiellement le milieu rural.

2.3.2 Caractéristiques de la pauvreté alimentaire selon le milieu de résidence

A l'instar de la pauvreté monétaire globale, l'écart entre le milieu rural et le milieu urbain en termes de pauvreté alimentaire est grand. Cependant, l'ampleur est moindre que dans le cas de la pauvreté monétaire globale. En effet, la pauvreté alimentaire en milieu urbain est estimée à 36,1% contre 63,7% en milieu rural. D'une manière générale, on constate que la pauvreté alimentaire est plus élevée que la pauvreté monétaire. Cela signifie que même face à une insuffisance de ressources monétaire, les ménages dirigent qu'à même une partie des ressources destinées à l'alimentation vers des besoins non alimentaires tels que l'habillement, la santé et l'éducation par exemple.

Tableau 2- 3: Indicateurs de pauvreté alimentaire par milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Incidence de pauvreté alimentaire		Profondeur de pauvreté alimentaire		Sévérité de pauvreté alimentaire	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Urbain	36,1	13,7	9,8	11,8	3,9	11,3
Rural	63,7	86,3	20,6	88,2	8,6	88,7
National	57,7	100,0	18,3	100,0	7,6	100,0

L'écrasante majorité (86,3%) des personnes alimentaires pauvres vivent en milieu rural contre 13,7% en milieu urbain. La profondeur et la sévérité de la pauvreté alimentaires sont deux fois plus importantes en milieu rural qu'en zone urbaine.

2.3.3 Caractéristiques de l'extrême pauvreté selon le milieu de résidence

Le seuil de l'extrême pauvreté est le même que le seuil de la pauvreté alimentaire. En revanche, elle diffère de la pauvreté alimentaire en ce sens que son agrégat n'est autre que l'agrégat de la pauvreté monétaire. L'idée ici est d'estimer la proportion des individus qui ne parviendraient pas à couvrir les besoins en consommation alimentaire si toutes leurs ressources y étaient affectées.

Les individus se trouvant dans cette situation en 2014 étaient 2,8% en milieu urbain et 13,5% en milieu rural, soit quatre fois plus qu'en milieu urbain.

Tableau 2- 4: Indicateur d'extrême pauvreté par milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Incidence d'extrême pauvreté		Profondeur d'extrême pauvreté		Sévérité d'extrême pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Urbain	2,8	5,6	0,4	5,0	0,1	4,8
Rural	13,5	94,4	2,2	95,0	0,5	95,2
National	11,1	100,0	1,8	100,0	0,4	100,0

La quasi-totalité des individus vivant dans l'extrême pauvreté sont en milieu rural (94,4%). La profondeur et la sévérité de l'extrême pauvreté sont faibles, prouvant que les individus dans l'extrême pauvre ne sont pas loin du seuil en termes de consommation.

2.4 La pauvreté monétaire selon la région administrative

La caractérisation de la pauvreté selon les régions administratives de résidence des individus est faite à travers la pauvreté monétaire, la pauvreté alimentaire et l'extrême pauvreté.

2.4.1 Caractéristiques la pauvreté monétaire par région

À l'échelle régionale, la région du Centre (constituée essentiellement de la ville de Ouagadougou et sa banlieue) se distingue nettement des douze autres régions par un taux de pauvreté en dessous de 10% (9,3% exactement).

Pour les autres régions, le taux de pauvreté dépasse les 20% avec 21% au Sahel, 22% dans les Cascades et 34% dans les Hauts Bassins pour les moins pauvres. La région du Nord demeure encore la plus pauvre des treize régions du pays. Sept personnes sur dix (70,4%) dans cette région vivent en dessous du seuil national de pauvreté.

Comparé au taux national de pauvreté, on peut regrouper les treize régions en trois groupes.

- Les régions où l'incidence de la pauvreté est en dessous du taux national sont : le Centre (9,3%), le Sahel (21,0%), les Cascades (22,7%), les Hauts-Bassins (34,4%) et le Centre-Est (36,1%).
- Les régions moyennes, c'est-à-dire celles pour lesquelles les taux de pauvreté sont voisins du taux national. Il y en a deux. Ce sont la région du Centre-Sud (40,5%) et celle du Sud-Ouest (41,7%).
- Celles pour lesquelles le taux de pauvreté est au-dessus du taux national. Ce sont : le Plateau-Central (45,4%) ; le Centre-Nord (47,0%) ; l'Est (46,6%) ; le Centre-Ouest (51,7%) ; la Boucle du Mouhoun (59,7%) et le Nord (70,4%).

En comparaison avec les valeurs de 2009, il faut noter que sur les treize régions, la pauvreté a augmenté dans quatre régions que sont le Nord ; le Centre-Ouest ; le Centre-Nord et la Boucle du Mouhoun. Pour les neuf autres régions, on note une baisse de l'incidence de la pauvreté.

En termes de contribution des régions à la pauvreté monétaire, les régions qui contribuent le plus à la pauvreté sont la Boucle du Mouhoun (14,7%), le Nord (14,3%), l'Est (10,9%), le Centre-Ouest (10,6%) et le Centre-Nord (9,8%). Ces cinq régions concentrent 60,3% de l'ensemble des pauvres du pays. Une politique de lutte contre la pauvreté basée sur un ciblage spatial devrait donc viser prioritairement ces régions.

Tableau 2- 5: Indicateurs de pauvreté monétaire par région (en %)

Région administrative	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Boucle du Mouhoun	59,7	14,7	15,4	15,8	5,6	16,7
Cascades	22,6	2,2	4,4	1,8	1,3	1,6
Centre	9,6	3,3	2,0	2,8	0,6	2,6
Centre-Est	36,1	7,2	10,6	8,7	4,2	10,3
Centre-Nord	47,0	9,8	10,9	9,5	3,6	9,2
Centre-Ouest	51,6	10,6	11,8	10,0	3,7	9,4
Centre-Sud	40,1	4,4	9,3	4,2	3,0	4,0
Est	50,1	10,9	11,7	10,5	3,7	9,9
Hauts-Bassins	34,4	9,1	7,3	8,0	2,3	7,5
Nord	70,4	14,3	18,9	16,0	6,8	16,8
Plateau Central	45,2	5,4	10,9	5,4	3,6	5,3
Sahel	20,6	3,5	3,8	2,7	1,1	2,3
Sud-Ouest	41,5	4,5	10,1	4,5	3,5	4,6
Burkina Faso	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

Comme signifié plus haut, la région du Sahel est la deuxième région la moins pauvre du pays après celle du Centre. La principale raison résiderait essentiellement dans la faiblesse de l'inégalité de bien-être entre les ménages de cette région. En effet, la région du Sahel est la deuxième région la moins inégalitaire après la région du Nord au regard des valeurs de l'indice de GINI par région. L'indice de GINI mesure l'inégalité entre les personnes en termes de bien-être. Sa valeur est de 24,22% dans le Sahel et de 23,81% dans le Nord. Mais à la différence de la région du Nord, l'individu moyen dans le Sahel est non pauvre alors qu'il l'est dans la région du Nord.

La dépense moyenne de consommation par personne et par an est de 236 405 FCFA au Sahel, largement au-dessus du seuil de pauvreté tandis que celle de la région du Nord est de 150 086 FCFA (qui est inférieur au seuil national de pauvreté). Les régions des Hauts-Bassins et des Cascades qui ont des dépenses de consommation moyenne (250 869 F CFA et 267 780 F CFA respectivement) par personnes supérieures à celles du Sahel sont plus pauvres que le Sahel car les inégalités dans ces régions sont plus élevées que celles du Sahel.

Le deuxième élément à ajouter est l'élevage dont la contribution à la croissance économique nationale est positive et croissante sur l'ensemble des 10 dernières années. Le Sahel est la région d'élevage par excellence, et l'élevage est une activité dont la contribution à la réduction de la pauvreté est plus forte que celle de l'agriculture vivrière. En effet, seulement 35,6% des individus dont l'activité principale est l'élevage/la chasse sont pauvres, contrairement à ceux dont l'activité principale est l'agriculture vivrière (48,4%).

2.4.2 Caractéristiques de la pauvreté alimentaire par région

La pauvreté alimentaire est significativement plus élevée que la pauvreté monétaire dans n'importe quelle région exception faite de la région du Sahel où le taux de pauvreté alimentaire est pratiquement le même que celui de la pauvreté monétaire (20,6% pour la pauvreté monétaire et 22,5 pour la pauvreté alimentaire). La région du Centre qui a le plus bas taux de pauvreté monétaire arrive en deuxième position derrière le Sahel en termes de pauvreté alimentaire. L'incidence de la pauvreté alimentaire est de 30,3%.

En comparaison au taux national de pauvreté alimentaire de 57,7%, on peut classer les régions en trois grands groupes :

- Les régions avec une incidence de la pauvreté alimentaire supérieure à la moyenne nationale que sont : la Boucle du Mouhoun, le Centre-ouest, le Plateau-central et le Nord ;

- Les régions moyennes, c'est-à-dire celles dont l'incidence de pauvreté alimentaire est voisine de la moyenne nationale : Le Centre-Sud, les Hauts-Bassins et le Centre-Nord.
- Celles avec une incidence de la pauvreté alimentaire inférieure à la moyenne nationale que sont : le Sahel, le Centre, le Centre-Est, les Cascades, le Sud-Ouest, le Centre-Est et l'Est.

Tableau 2- 6: Indicateurs de pauvreté alimentaire par région (en %)

Régions administratives	Incidence de pauvreté alimentaire		Profondeur de pauvreté alimentaire		Sévérité de pauvreté alimentaire	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Boucle du Mouhoun	81,5	14	29,1	15,8	12,7	16,6
Cascades	41,3	2,9	11,5	2,5	4,3	2,3
Centre	30,3	7,1	7,5	5,6	2,9	5,1
Centre-Est	52,2	7,2	19,8	8,6	9,7	10,2
Centre-Nord	58,5	8,5	15,4	7,1	5,5	6,1
Centre-Ouest	71,0	10,1	21,1	9,5	8,1	8,8
Centre-Sud	63,4	4,8	22,3	5,3	9,7	5,6
Est	65,6	10	19,3	9,2	7,5	8,6
Hauts-Bassins	58,8	10,8	19,3	11,2	8,3	11,5
Nord	84,9	12,0	29,7	13,3	12,7	13,6
Plateau Central	70,5	5,8	21,0	5,5	8,3	5,2
Sahel	22,5	2,7	4,1	1,6	1,2	1,1
Sud-Ouest	53,8	4,0	20,5	4,8	9,4	5,3
Burkina Faso	57,7	100,0	18,3	100,0	7,6	100,0

Comme au niveau de la pauvreté monétaire, la région du Nord est la plus pauvre des treize régions du Burkina avec plus de 84% d'individus vivant en situation de pauvreté alimentaire. Elle est suivie par la région de la Boucle du Mouhoun, comme dans le cas de pauvreté monétaire, avec 70,5% d'individus alimentairement pauvres. Cependant, en termes absolu, le plus grand nombre des personnes alimentairement pauvres se trouvent dans la Boucle du Mouhoun avec 14,0% des pauvres alimentairement suivi du Nord (12,0%). Les cinq régions que sont la Boucle du Mouhoun, le Nord, le Centre-ouest, l'Est et le Centre-Nord concentrent à elles seules plus de la moitié (56%) des personnes qui sont alimentairement pauvres.

2.4.3 Caractéristiques de l'extrême pauvreté par région

L'extrême pauvreté touche essentiellement les régions de la Boucle du Mouhoun (20,4%) et du Nord (25,2%). Les régions les plus faiblement touchées par l'extrême pauvreté sont celles les moins touchées par la pauvreté monétaire. Ce sont : le Centre (1,9%), les Cascades (3,2%) et le Sahel (4,0%).

En comparaison avec le taux national d'extrême pauvreté de 11,1%, on peut classer les régions en trois grands groupes :

- Les régions avec une incidence de l'extrême pauvreté supérieure à la moyenne nationale que sont : la Boucle du Mouhoun, le Centre-Est, l'Est le Plateau-Central et le Nord.
- Les régions moyennes, avec une incidence de l'extrême pauvreté voisine de la moyenne nationale : le Sud-Ouest, le Centre-Sud, le Centre-Ouest et le Centre-Nord.
- Celles avec une incidence de l'extrême pauvreté inférieure à la moyenne nationale que sont : le Sahel, le Centre, les Cascades et les Hauts-Bassins.

Tableau 2- 7: Indicateurs d'extrême pauvreté par région (en %)

Régions administratives	Incidence d'extrême pauvreté		Profondeur d'extrême pauvreté		Sévérité d'extrême pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Boucle du Mouhoun	20,4	18,2	3,3	18,4	0,9	20,0
Cascades	3,2	1,1	0,6	1,4	0,2	1,4
Centre	1,9	2,3	0,3	2,3	0,1	1,9
Centre-Est	13,9	9,9	3,1	13,8	1,0	17,1
Centre-Nord	11,8	8,9	2,0	9,3	0,5	8,7
Centre-Ouest	11,7	8,7	1,7	7,9	0,4	7,4
Centre-Sud	10,5	4,1	1,4	3,4	0,3	2,7
Est	12,6	9,9	1,6	7,8	0,3	6,3
Hauts-Bassins	7,0	6,7	1,2	7,2	0,3	7,1
Nord	25,2	18,5	3,8	17,4	0,9	16,8
Plateau Central	12,6	5,4	1,7	4,6	0,4	3,8
Sahel	4,0	2,5	0,4	1,5	0,1	1,3
Sud-Ouest	10,0	3,9	2,1	5,1	0,6	5,5
Burkina Faso	11,1	100,0	1,8	100,0	0,4	100,0

En termes de contribution à l'extrême pauvreté, les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord sont les deux plus grandes contributrices à l'extrême pauvreté. Ces deux régions seulement abritent plus du tiers (36,7%) des individus vivant dans une situation d'extrême pauvreté.

3 PAUVRETÉ ET CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION

L'intérêt d'un profil de pauvreté est de mesurer et de comparer la pauvreté entre différents sous groupes de la population. D'une manière générale, le rapport d'un profil de pauvreté est un document synthétique, descriptif et analytique de la situation de la pauvreté sur une période donnée selon les caractéristiques des individus concernés. Les caractéristiques traitées dans ce chapitre sont le sexe du chef de ménage, l'âge du chef de ménage, la taille du ménage, le statut matrimonial du chef de ménage.

3.1 Pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Une pauvreté moins élevée chez les individus dont le chef est de sexe féminin

La distribution de la pauvreté montre une discrimination positive de l'état de pauvreté chez les individus dont le chef de ménage est de sexe féminin (30,4% de pauvres) par rapport aux individus vivant dans des ménages dirigés par les hommes (41,0% de pauvres). Les individus dont le chef de ménage est de sexe masculin contribuent majoritairement à l'état de pauvreté avec 93,8% contre seulement 6,2% de contribution pour les individus dont le chef de ménage est de sexe féminin.

Tableau 3- 1: Indicateurs de pauvreté selon le sexe du chef de ménage (en %)

Sexe du chef de ménage	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Homme	41,0	93,8	9,9	93,7	3,4	93,6
Femme	30,4	6,2	7,5	6,3	2,6	6,4
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

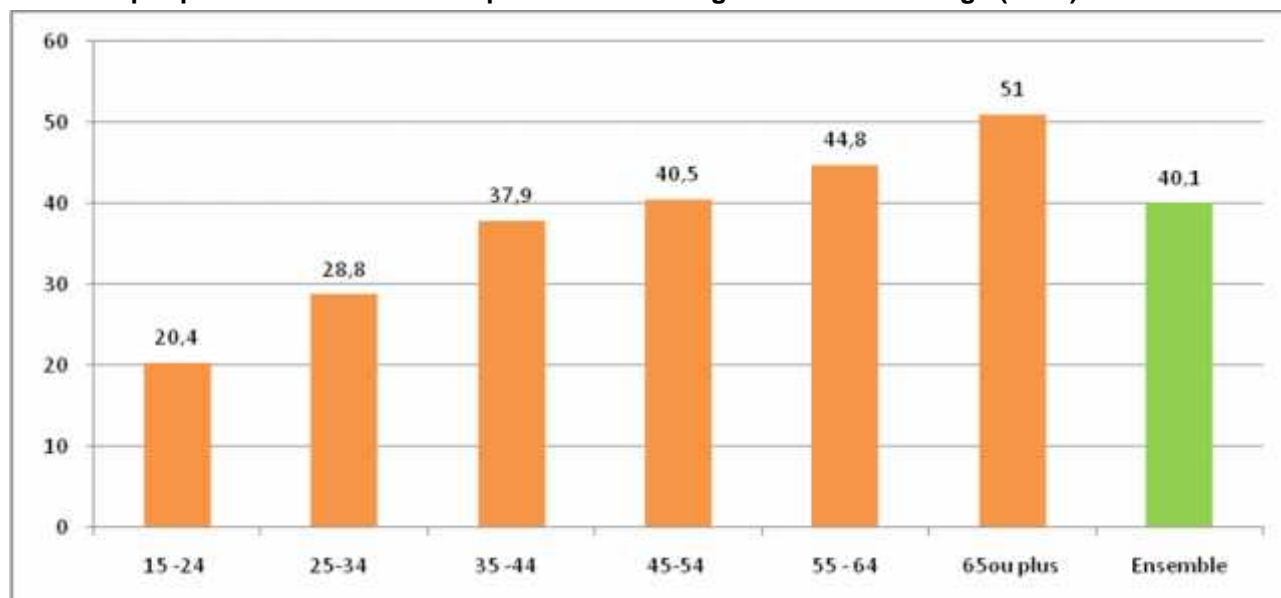
La profondeur tout comme la sévérité de la pauvreté est plus importante au sein des ménages dont le chef est de sexe masculin par rapport à ceux du sexe féminin. En conclusion, les individus des ménages dirigés par les hommes sont les plus pauvres quel que soit l'indicateur de pauvreté (P0, P1 ou P2) considéré.

3.2 Pauvreté selon l'âge du chef du ménage

La pauvreté augmente avec l'âge du chef de ménage

La pauvreté selon les groupes d'âges du chef de ménage montre qu'elle est inégalement répartie et plus forte au sein des individus des ménages dont le chef a 45 ans et plus. Elle est croissante avec l'âge du chef de ménage. Les individus des ménages dont le chef a 45 ans et plus ont une incidence de pauvreté supérieure à la moyenne nationale qui est 40,1%. Par contre, l'incidence de pauvreté est relativement très faible chez les individus des ménages dont le chef a moins de 35 ans.

Graphique 3- 1: Incidence de la pauvreté selon l'âge du chef de ménage (en %)



Tout comme l'incidence de la pauvreté, la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont croissantes avec l'âge du chef de ménage. Ce qui se traduit par une dégradation des conditions de vie chez les individus des ménages dont le chef est âgé.

Ce sont les individus des ménages dont le chef a un âge compris entre 45 et 54 ans qui contribuent le plus à la pauvreté. Il en est de même de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté.

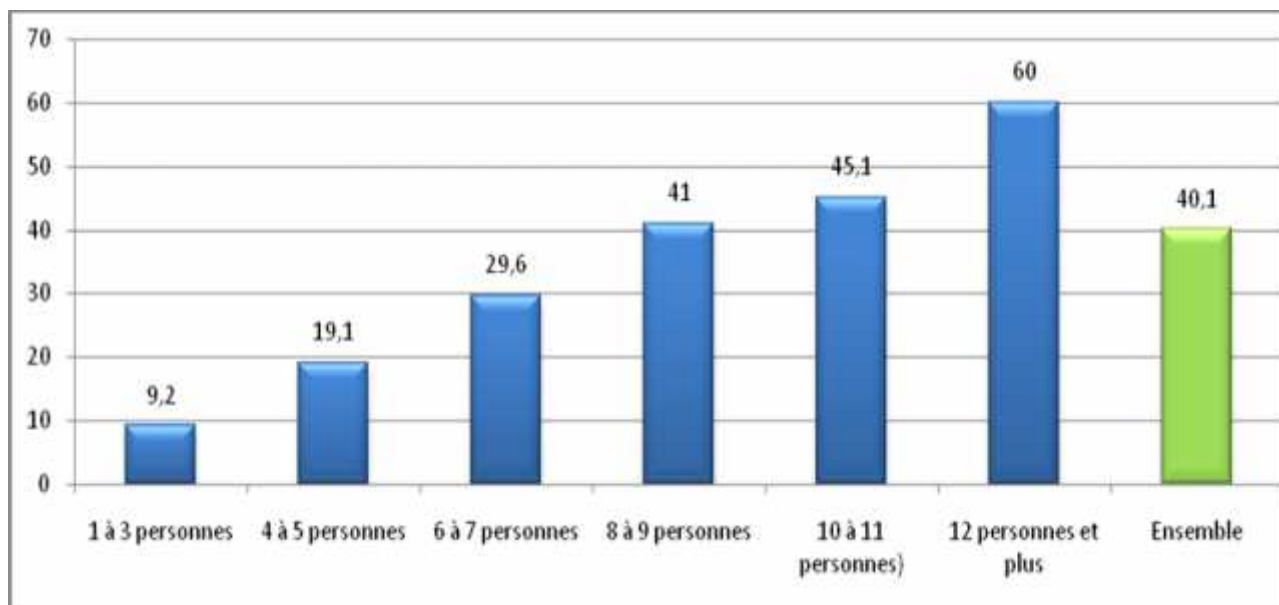
Tableau 3- 2: Indicateurs de pauvreté selon l'âge du chef de ménage (en %)

Classe d'âge du chef de ménage	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
15 à 24 ans	20,4	1,2	4,1	1,0	1,1	0,8
25 à 34 ans	28,8	11,1	6,0	9,6	1,8	8,6
35 à 44 ans	37,9	22,3	9,3	22,6	3,2	22,6
45 à 54 ans	40,5	24,7	9,9	25,0	3,4	25,3
55 à 64 ans	44,8	19,6	10,8	19,6	3,7	19,5
65 ans ou plus	51,0	21,1	13,0	22,2	4,6	23,1
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

3.3 Pauvreté selon la taille du ménage

Les ménages de grande taille sont les plus pauvres

La taille du ménage est un facteur important dans l'analyse de la pauvreté. En effet, la pauvreté croit avec le nombre de personnes du ménage, les individus des ménages les plus pauvres sont les individus des ménages de taille importante (8 personnes et plus). On note que plus de la moitié des individus des ménages de 12 personnes et plus sont pauvres (60,0%) et contribue à eux seuls à la pauvreté à 48,0%. Ce groupe s'oppose aux individus des ménages de 1 à 3 personnes dont seulement 9,1% sont pauvres avec une contribution négligeable de 1,5% à la pauvreté.

Graphique 3- 2: Incidence de pauvreté selon la taille du ménage (en%)


La profondeur de la pauvreté croît aussi avec la taille du ménage. Les individus des ménages de taille de plus de 10 personnes ont une profondeur de pauvreté supérieure à la moyenne nationale qui est de 9,1%.

La sévérité de pauvreté varie dans le même sens que l'incidence et la profondeur de la pauvreté. En définitive, l'état de pauvreté général augmente avec le nombre de personnes dans le ménage.

Tableau 3- 3: Indicateurs de pauvreté selon la taille du ménage

Taille du ménage	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
1 à 3 personnes	9,2	1,5	1,6	1,0	0,4	0,8
4 à 5 personnes	19,1	7,0	3,8	5,8	1,1	5,1
6 à 7 personnes	29,6	14,5	6,4	13,0	2,0	12,0
8 à 9 personnes	41,0	15,6	9,1	14,3	2,9	13,3
10 à 11 personnes	45,1	13,5	10,1	12,5	3,3	12,0
12 personnes et +	60,0	48,0	16,1	53,3	5,8	56,9
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

3.4 Pauvreté selon le statut matrimonial du chef du ménage

Une pauvreté plus importante dans des ménages polygames comparés aux autres types de ménages

L'analyse de la distribution des indicateurs de pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage fait ressortir une prédominance nette de la pauvreté dans les ménages polygames comparés aux autres types de ménages. En effet, une personne sur deux (52%) vivant dans un ménage polygame est pauvre. De plus la majorité des pauvres au Burkina Faso vivent dans des ménages polygames (52%).

Tableau 3- 4: Pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage (en %)

Statut matrimonial du chef de ménage	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
marié monogame	32,9	40,3	7,5	38,0	2,4	36,1

Marié polygame	51,9	51,9	13,0	53,8	4,5	55,2
Union libre	29,4	2,5	7,4	2,6	3,0	3,1
Célibataire, jamais marié	21,3	0,9	5,1	0,9	1,7	0,9
Divorcé(e), séparé(e)	20,3	0,3	4,7	0,3	1,3	0,3
Veuf, veuve	32,8	4,1	8,4	4,3	3,0	4,5
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

Une proportion de 40,3% de pauvres vit dans des ménages monogames. Dans ces ménages, environ une personne sur trois (33%) est pauvre. Il en est de même que dans les ménages dirigés par des veufs ou des veuves.

4 PAUVRETÉ, ÉDUCATION ET ACCÈS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Le présent chapitre analyse la liaison entre la pauvreté des ménages d'une part et l'éducation et, la pauvreté et l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) d'autre part. Elle s'appuie principalement sur le niveau d'éducation et le statut d'alphabétisation du chef de ménage. En utilisant l'incidence et la profondeur de pauvreté, cela a permis de percevoir les pauvres et de les distinguer selon que le chef de ménage est alphabétisé ou non alphabétisé.

Pour ce faire, dans un premier temps les indicateurs et leur contribution à la pauvreté seront analysés selon le statut d'alphabétisation du chef de ménage, et dans un second temps selon le niveau d'éducation du chef de ménage. La fréquentation scolaire des enfants et l'utilisation des nouvelles technologies en lien avec la pauvreté est aussi explorée.

4.1 Statut d'alphabétisation du chef de ménage et pauvreté

Les individus vivant dans les ménages dirigés par des analphabètes sont les plus touchés par la pauvreté.

Il s'agit d'analyser la pauvreté par rapport statut d'alphabétisation du chef de ménage Parmi les individus dont le chef de ménage est non alphabétisé, 46,3 % sont pauvres alors qu'ils ne sont que 25,8 % chez les chefs de ménage alphabétisés comme l'indique le tableau 4-1. Ce qui signifie qu'il y a relativement plus de pauvres au sein des individus dont le chef de ménage est non alphabétisé. Cela se confirme avec la contribution relative puisque les personnes issues des ménages dont le chef est non alphabétisé contribuent pour 82% à la pauvreté nationale tandis que cette contribution n'est que de 18% pour les personnes issues des ménages dirigés par des alphabétisés Autrement dit, plus de huit pauvres sur dix vivent dans des ménages dirigés par des analphabètes.

Tableau 4- 1: Distribution de pauvreté par statut d'alphabétisation du chef de ménage (en %)

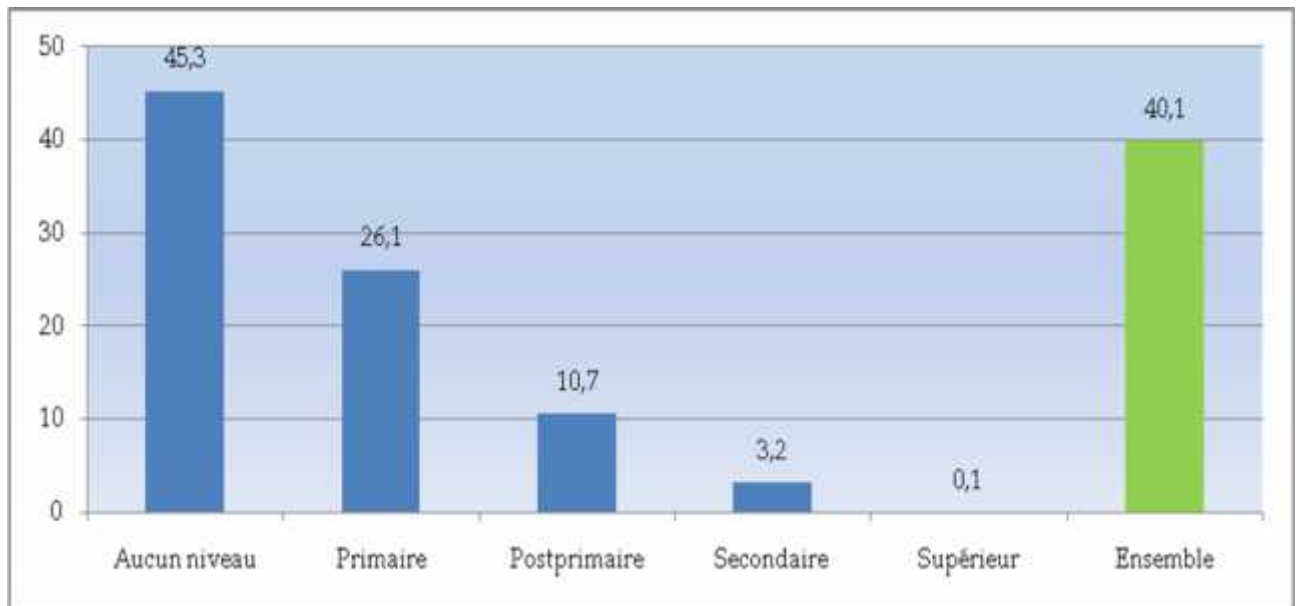
Statut d'alphabétisation du chef de ménage	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Alphabétisé	25,8	19,4	5,5	17,1	1,7	15,7
Non alphabétisé	46,3	80,6	11,5	82,9	4,0	84,3
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

Au niveau de la profondeur de pauvreté, il est de 11,5% pour les individus dont le chef de ménage est non alphabétisé et de 5,5 % pour les individus dont le chef de ménage est alphabétisé. En outre, la contribution relative est dominée par les non alphabétisés qui est de 82,9% alors qu'il n'est que de 17,1 % chez les alphabétisés. Les inégalités entre les pauvres sont plus prononcées dans les ménages dirigés par des analphabètes que dans ceux dont les chefs sont alphabétisés, comme l'indique les valeurs de P2 (sévérité de pauvreté)

4.2 Niveau d'éducation du chef de ménage et pauvreté

Plus de neuf pauvres sur dix (92%) vivent dans des ménages dont les chefs n'ont aucun niveau d'instruction

Au vu du Graphique 4-1 ci-dessous, plus le niveau d'éducation du chef de ménage est élevé, moins les membres de son ménage sont pauvres. En effet, 45,3% des individus vivant dans des ménages dont les chefs sont sans instruction scolaire sont pauvres. Quant à ceux dont le chef a le niveau supérieur, cette proportion n'est que de 0,1%. Lorsque le chef de ménage a au moins le niveau primaire, le taux de pauvreté tombe en dessous de 30%. L'éducation apparaît ainsi comme un vrai rempart contre la pauvreté.

Graphique 4- 1: Incidence de la pauvreté selon le niveau d'éducation du chef de ménage (en %)


La contribution relative révèle à travers le tableau 4-2 que c'est essentiellement dans les ménages dirigés par des individus n'ayant aucun niveau d'instruction que vivent les pauvres. En effet, 91,8 % des pauvres vivent dans ces ménages. La quasi-totalité des pauvres (98,7%) vivent des ménages dirigés par des individus n'ayant soit aucun niveau d'instruction, soit ayant seulement le niveau primaire.

Tableau 4- 2: Distribution de pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage (en %)

Niveau d'instruction du chef de ménage	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Aucun niveau	45,3	91,8	11,0	92,6	3,8	93,0
Primaire	26,1	6,9	5,6	6,2	1,8	5,9
Post primaire	10,7	1,1	2,5	1,1	0,8	1,1
Secondaire	3,2	0,2	0,6	0,1	0,1	0,1
Supérieur	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

L'analyse de l'écart qui sépare la consommation des pauvres à la ligne de pauvreté (profondeur de pauvreté) et des inégalités entre pauvres (sévérité de la pauvreté) fait ressortir, une fois de plus, une forte corrélation entre la pauvreté et le niveau d'instruction du chef de ménage. La consommation des pauvres vivant dans des ménages dirigés par des individus ayant un niveau d'instruction, fût-il faible sont plus proches de la ligne de pauvreté que leurs homologues des ménages dont les chefs n'ont aucun niveau d'instruction. Il en est de même pour les inégalités. Elles sont plus prononcées parmi les pauvres des ménages dirigés par des individus n'ayant aucun niveau d'instruction scolaire que ceux des autres ménages.

4.3 Pauvreté des ménages et fréquentation scolaire des enfants

Les enfants vivant dans les ménages les plus aisés ont plus de chance d'aller à l'école que leurs camarades des ménages les moins aisés.

L'analyse de la fréquentation scolaire des personnes de 6 à 23 ans selon les quintiles de niveau de vie des ménages permet de conclure que les enfants des 20% des ménages ayant le niveau de vie le plus élevé (5^{ème} quintile) sont en proportion plus nombreux à aller à l'école que leurs homologues des 20% des ménages les plus pauvres (1^{er} quintile). En effet, 60,2% des personnes de 6 à 23 ans des ménages du 5^{ème} quintile ont fréquenté l'école au cours de l'année scolaire 2012/2013, contre 38,7% pour ménages du 1^{er} quintile.

Tableau 4- 3: Fréquentation scolaire des enfants et niveaux de vie (en %)du ménages

Statut de fréquentation de l'école en 2013/2014	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
A fréquenté l'école en 2013/2014	38,7	44,6	45,0	50,7	60,2	47,7
N'a pas fréquenté l'école en 2013/2014	61,3	55,4	55,0	49,3	39,8	52,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La fréquentation scolaire des enfants est positivement corrélée au niveau de vie des ménages dans lesquels ils vivent. Autrement dit, plus un enfant vit dans un ménage où les conditions de vies sont meilleures, plus il a de la chance de fréquenter l'école.

4.4 Pauvreté et accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC)

L'examen de l'utilisation des TIC et la pauvreté est faite à travers le lien entre possession de téléphone portable, utilisation de l'ordinateur et utilisation de l'internet selon le niveau pauvreté.

4.4.1 Pauvreté et possession de téléphone portable

Plus d'un pauvre sur deux dispose d'un téléphone portable fonctionnel.

L'analyse de la distribution de la population de 15 ans et plus selon la possession d'un téléphone portable et le niveau de vie permet de conclure à un niveau acceptable du taux de pénétration de la téléphonie mobile quel que soit le niveau de vie des individus. Les individus les plus aisés ont un taux de pénétration du téléphone portable supérieur à celui des individus les plus pauvres (le téléphone s'acquiert par des moyens économiques). Cependant, le taux de possession du téléphone portable par les 20% des individus les plus pauvres n'est pas négligeable comparé à celui des 20% des individus les plus riches comme l'indique le Tableau 4-4 ci-dessous. En effet, la moitié (50,2%) des 20% des individus les plus pauvres dispose de téléphone portable fonctionnel. Cette même proportion est de 82,3% pour les 20% des individus les plus aisés.

Tableau 4- 4: Pauvreté des individus et possession de téléphone portable (en %)

Statut de possession d'un téléphone portable	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Possède un téléphone portable	50,2	56,4	63,1	69,0	82,3	65,4
Ne possède pas de téléphone portable	49,8	43,6	36,9	31,0	17,7	34,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En effet, la moitié (50,2%) des 20% des individus les plus pauvres dispose de téléphone portable fonctionnel. Cette même proportion est de 82,3% pour les 20% des individus les plus riches.

4.4.2 Pauvreté et utilisation d'ordinateur

Seulement un burkinabè sur vingt-cinq a utilisé un ordinateur au cours des douze derniers mois

L'utilisation de l'ordinateur reste marginale par la population burkinabè et fortement lié au niveau de vie des individus. En effet, seulement 4% de burkinabè de 15 ans ou plus ont utilisé un ordinateur au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête. Cela s'explique en partie par les faibles taux d'instruction et le faible niveau de vie de la population en générale.

Tableau 4- 5: Pauvreté des individus et utilisation d'ordinateur (en %)

Statut d'utilisation de l'ordinateur	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
A utilisé un ordinateur	0,3	0,3	1,1	2,1	14,1	4,0
N'a pas utilisé un ordinateur	99,7	99,7	98,9	97,9	85,9	96,0

Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

La quasi-totalité (99,7) des individus les plus pauvres (1^{er} quintile) n'ont pas touché à un ordinateur au cours des douze derniers mois ayant précédé la collecte des données. Cette proportion est de 86% pour les individus les plus aisés (5^{ème} quintile). En général un utilisateur d'ordinateur au Burkina est un individu du groupe des 20% les plus riches.

4.4.3 Pauvreté et utilisation d'internet

On dénombre environ un internaute sur vingt personnes au Burkina Faso en 2014. De plus la quasi-totalité des internautes sont des personnes ayant un niveau de vie relativement élevé.

Le taux d'utilisation de l'internet reste encore très marginal au Burkina et est fortement lié au niveau de vie des individus. Au niveau national, on dénombre seulement 5% d'internautes parmi la population des 15 ans et plus. Ce chiffre varie considérablement selon le niveau de vie des personnes. En effet, si 17% des individus les plus aisés (5^{ème} quintile) ont utilisé l'internet au cours des douze derniers mois ayant précédé la collecte des données, 0,6% des individus les plus pauvres (1^{er} quintile) ont utilisé l'internet au cours de la même période.

Tableau 4- 6: Pauvreté des individus et utilisation d'internet (en %)

Statut d'utilisation de l'internet	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
A utilisé l'internet	0,6	0,7	1,7	2,9	16,8	5,0
N'a pas utilisé l'internet	99,4	99,3	98,3	97,1	83,2	95,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

A l'instar de la fréquentation scolaire, l'utilisation de l'internet est positivement corrélée au niveau de vie des individus. Plus l'individu a des conditions de vie meilleurs, plus il a de la chance de connecter au moins une fois dans l'année à la toile.

5 PAUVRETÉ ET SANTÉ

Ce chapitre s'appuie sur un certain nombre d'aspects de la santé pour aborder le lien avec la pauvreté. Il s'agit de la morbidité, de l'utilisation d'un service médical au cours des 15 derniers jours et des problèmes rencontrés lors de la visite de l'individu dans un établissement de santé. La question centrale est de mettre en relation les questions de santé et de fréquentation des structures sanitaires selon le niveau de vie des individus

5.1 Pauvreté et morbidité

Les non pauvres déclarent plus être malades et consultent les services de santé que les pauvres

La morbidité est relative au nombre de personnes tombées malade au cours d'une période donnée. Dans le cadre de l'EMC, il s'agit des personnes ayant déclaré avoir été malade au cours des 15 derniers jours ou 4 dernières semaines précédant l'interview.

En s'appuyant sur la morbidité, il ressort que parmi les non pauvres, 15,2% ont déclaré avoir été malades au cours des 15 derniers jours et 23,2% au cours des 4 dernières semaines. Ces proportions sont respectivement de 10,1% et 16,5% chez les pauvres. Ce qui signifie qu'il y a plus de non pauvres qui ont déclaré être malades au cours des 15 derniers jours, de même qu'au cours des 4 dernières semaines que de pauvres. Cet état est d'autant plus vrai que la contribution relative des non pauvres est de 68,9 %. Ce qui veut dire qu'au niveau national, parmi les 20,5% de ceux qui ont déclaré être malades au cours des 4 dernières semaines, les non pauvres contribuent pour 67,5% contre seulement 32,5% pour les pauvres.

Tableau 5- 1: Incidence de la morbidité selon le statut de pauvreté (en %)

Quintile du niveau de vie	A été malade au cours des 15 derniers jours		A été malade au cours des 4 dernières semaines	
	Incidence	CTR	Incidence	CTR
1 ^{er} quintile	9,2	14,2	15,2	15,0
2 ^{ème} quintile	11,1	17,0	18,0	17,7
3 ^{ème} quintile	13,3	20,3	20,3	19,7
4 ^{ème} quintile	15,0	22,8	22,8	22,1
5 ^{ème} quintile	17,0	25,7	26,4	25,5
Total	13,1	100,0	20,5	100,0

5.2 Pauvreté et fréquentation des structures sanitaires

La relation entre le niveau de vie des individus et la fréquentation des structures sanitaires est appréhendée à travers le type de personnel ou service de santé consulté en cas de problème de santé, les problèmes rencontrés lors des visites de ces structures/personnels de santé et les raisons de non fréquentation des structures sanitaires ou personnels de santé.

5.2.1 Pauvreté et type de service/personnel de santé consulté

Le choix de consulter un service ou un personnel de santé moderne diffère significativement selon le niveau de vie des individus

La probabilité de consultation des services/personnels de santé moderne en cas de problème de santé varie selon le niveau de vie des individus. Les individus les moins pauvres consultent plus les services modernes de santé comparés aux plus pauvres. En effet, les deux tiers des individus du 5^{ème} quintile (65,6%) consultent un service/personnel de santé moderne en cas de besoin. Par contre, moins de la moitié des personnes du 1^{er} quintile (43,7%) le fait. Au niveau national, la proportion des individus qui consultent un service de santé moderne en cas de problème de santé est de 57,0%. La majorité des individus les plus pauvres (1^{er} quintile) ne consulte pas un service ou personnel de santé.

Tableau 5- 2: Pauvreté et type de service/personnel de santé consulté (en %)

Type de service/personnel de santé consulté	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
A consulté un service/personnel de santé moderne	43,7	52,0	56,5	59,7	65,6	57,0
A consulté un guérisseur traditionnel ou un marabout	1,5	1,7	1,6	1,6	1,0	1,4
N'a pas consulté un service/personnel de santé	54,7	46,3	41,9	38,7	33,5	41,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les guérisseurs traditionnels ou les marabouts sont invariablement consultés en premier ressort par une infime minorité (moins de 2%) par les individus quel que soit leur niveau de vie.

5.2.2 Pauvreté et type de problème rencontré lors des visites

Invariabilité des problèmes rencontrés lors des visites selon le niveau de vie des individus

Quel que soit le niveau de vie de l'individu, une majorité relative (entre 38% et 48% selon le quintile de consommation) trouve les attentes longues et un mauvais accueil des patients dans les services de santé moderne. La cherté des soins est aussi avancée par près du tiers des individus enquêtés quel que soit leur niveau de vie.

Tableau 5- 3: Pauvreté et type de problème rencontré lors des visites (en %)

Type de problème rencontré lors des visites médicales	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Établissement pas propre ou autre	4,4	5,4	5,4	8,0	5,8	6,1
Attente longue, mauvais accueil	48,1	37,8	46,0	40,6	41,0	42,2
Trop cher	31,4	39,8	32,0	36,1	34,8	35,0
Personnel non qualifié, pas de personnel, établissement fermé, traitement inefficace	16,0	17,0	16,5	15,3	18,4	16,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Une qualification douteuse du personnel de santé, l'inefficacité des traitements et l'absence du personnel au service sont aussi cités comme problèmes rencontrés lors des visites par environ 17% de la population quel que soit le niveau de vie.

5.2.3 Pauvreté et raison de non utilisation de service médical

La principale raison de non utilisation de service médical avancée est l'automédication quel que soit le statut de pauvreté (70,3% chez les non pauvres et 68,3% chez les pauvres). Ensuite, vient la non nécessité de recourir à un service de santé qui est la deuxième raison avancée pour la non utilisation de service médical.

Tableau 5- 4: Pauvreté et raison de non consultation de service médical (en %)

Raison de non consultation de service médical	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Pas nécessaire	12,0	12,3	12,1
Trop cher	1,1	0,6	0,9
Trop éloigné	0,3	1,1	0,6
Automédication	70,3	68,3	69,5
pas de temps, trop occupé	0,4	0,2	0,3
Peur du résultat	0,1	0,0	0,1
Refus d'un membre de la famille	0,2	0,2	0,2
Manque d'argent	10,3	13,7	11,6
Autres	5,3	3,5	4,6
Total	100,0	100,0	100,0

5.3 Pauvreté et lieu de la première consultation

Les centres de santé et promotion sociale (CSPS) sont les plus consultés aussi bien par les pauvres que par les non pauvres

Le CSPS étant l'infrastructure sanitaire la plus proche des populations, il a le plus fort taux de fréquentation pour les consultations quel que soit le niveau de vie mais il y a un différentiel de 14,5 points entre les pauvres (76,0%) et les non pauvres (90,5 %), suivi des centres médicaux avec antenne chirurgicale (6,6 %). Le privé ayant des coûts plus élevés, est moins fréquenté par les ménages (environ 0,8 %).

Tableau 5- 5: Pauvreté et lieu de la première consultation (en %)

Lieu de la première consultation	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Centre hospitalier universitaire (CHU)	1,3	0,4	1,0
Centre hospitalier régional (CHR)	2,9	0,5	2,2
Centre médical avec antenne chirurgicale (CMA)	8,0	3,1	6,6
Centre médical (CM)	2,9	1,4	2,5
Centre de santé et de promotion sociale (CSPS)	76,0	90,5	80,0
Clinique privé, cabinet de soins	3,7	0,3	2,8
Privé religieux, ONG	1,1	0,3	0,8
Pharmacie	1,2	0,7	1,1
Autre	2,9	2,9	2,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0

5.4 Pauvreté et distance séparant le domicile au lieu de la première consultation

Plus de sept personnes sur dix se trouvent à moins de 5 kilomètres du lieu de la première consultation et ce quel que soit le niveau de vie

La distribution des patients selon la distance qui sépare leurs domiciles du lieu de la première consultation médicale fait ressortir que plus de sept personnes sur dix se trouvent à moins de 5 kilomètres du lieu de la première consultation et ce quel que soit le niveau de vie. Ceux qui sont à moins d'un kilomètre sont 40% pour les individus du 5^{ème} quintile, 32,7% pour le 4^{ème} quintile, 24,4% pour le 1^{er} quintile. Néanmoins, les individus les moins pauvres sont globalement plus proches des centres de santé que les plus pauvres.

Tableau 5- 6: Pauvreté et distance séparant le domicile au lieu de la première consultation (en %)

Distance au lieu de la première consultation	1 ^{er} quintile	2 ^{eme} quintile	3 ^{eme} quintile	4 ^{eme} quintile	5 ^{eme} quintile	Ensemble
Moins d'un km	24,4	25,4	27,4	32,7	39,8	31,6
1 à moins de 5 km	46,6	44,1	43,7	42,7	41,2	43,1
5 à 10 km	21,2	21,0	18,8	15,0	10,7	16,2
Plus de 10 km	7,8	9,5	10,1	9,5	8,3	9,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

A plus de 10 kilomètres du lieu de la première consultation, on trouve aussi bien des pauvres que des non pauvres dans des proportions comparables.

5.5 Pauvreté et personnel de santé consulté pour la première fois

Les infirmiers et les infirmières sont les personnels de santé que les patients consultent en premier recours.

Lorsque l'on demande aux individus ayant été malades ou blessés au cours des deux ou quatre dernières semaines, le personnel de santé qu'ils ont consulté pour la première fois, les infirmiers et les infirmières sont le plus souvent cités par 85% des non pauvres et 92% des pauvres. Au niveau national, cette proportion est de 87%.

Tableau 5- 7: Pauvreté et personnel de santé consulté pour la première fois

Personnel de santé consulté pour la première fois	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Médecin	8,3	2,4	6,6
Attaché de santé	2,2	1,5	2,0
Infirmier, infirmière	85,2	92,0	87,2
Pharmacien	1,4	0,6	1,2
Autres agents de santé moderne	1,1	0,9	1,0
Guérisseur, marabout	1,8	2,7	2,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Pour ceux qui consultent un médecin en première consultation, ils sont seulement 6,6% au plan national, 8,3% pour les non pauvres et 2,4% pour les pauvres.

5.6 Pauvreté et satisfaction du service fourni lors de la première consultation

D'une manière générale les patients sont satisfaits des services fournis dans les centres de santé moderne

La distribution des patients ayant consulté un service/personnel de santé moderne selon leur degré de satisfaction du service fourni est invariable selon le niveau de vie. D'une manière générale, les patients sont satisfaits des services fournis dans les centres de santé moderne. En effet, plus de neuf patients sur dix sont soit satisfaits, soit très satisfaits du service fourni dans le centre de santé lors de la première visite. Au niveau national, la proportion est de 91,4%. C'est pratiquement la même proportion quel que soit le quintile de consommation considéré (voir Tableau 5-8 ci-dessous).

Tableau 5- 8: Pauvreté et satisfaction du service fournit lors de la consultation (en %)

	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Très satisfait	24,6	29,8	31,3	27,8	31,4	29,5
Satisfait	67,0	62,1	61,1	63,4	59,2	61,9
Peu satisfait	7,2	7,0	6,0	7,0	7,5	7,0
Pas du tout satisfait	1,2	1,1	1,5	1,9	1,9	1,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Environ 2% des individus du 5^{ème} et du 4^{ème} quintiles ne sont pas du tout satisfaits des services rendus. Cette même proportion est de 1% pour les 1^{er} et 2^{ème} quintiles.

6 PAUVRETÉ ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Ce chapitre s'intéresse au lien entre pauvreté et la situation sur le marché du travail. Pour ce faire, il s'appuie sur la branche d'activité, le groupe socio-économique, le statut d'activité et le type d'emploi occupé par le chef ménage. Il s'agit donc d'analyser la pauvreté des individus selon que le chef de ménage exerce dans le primaire, l'industrie, le commerce ou le service d'une part et d'autre part s'il est salarié, indépendant, apprenti, chômeur ou inactif etc.

6.1 Catégorie socioprofessionnelle du chef du ménage et pauvreté

Les individus vivants dans des ménages dont les chefs sont des travailleurs à leur propre compte sont plus pauvres que leurs homologues des autres ménages.

La distribution des indicateurs de pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménages nous enseigne que les individus vivants dans des ménages dont les chefs sont des travailleurs à leur propre compte sont plus pauvres que leurs homologues des autres ménages. En effet, l'incidence de la pauvreté dans ce groupe d'individu est de 43,5%. Ce groupe d'individus est suivi par celui dont les chefs de ménages sont des aides familiales (41,9% de pauvres). De manière générale, 90% de pauvres vivent dans des ménages dont les chefs sont des travailleurs pour leur propre compte.

Tableau 6- 1: Pauvreté selon la Catégorie Socioprofessionnelle du chef de ménage (en %)

Catégorie Socioprofessionnelle du chef de ménage	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Cadre supérieur	1,3	0,0	0,4	0,0	0,1	0,0
Cadre moyen ou agent de maîtrise	3,4	0,2	0,5	0,1	0,1	0,0
Ouvrier ou employé qualifié	4,2	0,2	0,5	0,1	0,1	0,1
Ouvrier ou employé non qualifié	15,6	0,7	3,3	0,6	1,1	0,6
Manœuvre	15,2	0,7	3,9	0,7	1,3	0,7
Patron ou associé	9,3	0,1	1,9	0,1	0,5	0,1
Travailleur pour compte propre	43,5	89,8	10,5	89,8	3,6	89,8
Aide familial	41,9	1,2	9,2	1,1	2,8	1,0
Stagiaire ou apprenti	21,7	0,1	3,6	0,1	1,0	0,1
Individu non classés	39,8	7,0	10,0	7,3	3,6	7,7
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

Les individus des ménages dont les chefs sont les cadres supérieurs, les cadres moyens ou agents de maîtrise et les ouvriers ou employé qualifié connaissent les plus faibles taux de pauvre comme l'indique le tableau 6-1 ci-dessus.

6.2 Branche d'activité du chef de ménage et pauvreté

La pauvreté est accentuée au sein des individus dont le chef de ménage exerce dans la branche primaire

L'analyse des indicateurs de la pauvreté selon la branche d'activité du chef de ménage révèle que c'est dans les ménages dirigés par des agriculteurs vivriers que l'incidence de la pauvreté est plus élevée. Il en est de même pour la profondeur et la sévérité de la pauvreté. En effet, dans ce groupe d'individus, une personne sur deux est pauvre (incidence = 50,1%), soit dix points de pourcentage au-dessus du taux national de pauvreté. La profondeur et la sévérité sont respectivement de 12,1% et 4,1% pour ce même groupe. Près de huit pauvres sur dix (78%) vivent dans des ménages dont les chefs sont des agriculteurs vivriers.

Tableau 6- 2: L'incidence de pauvreté selon la branche d'activité du chef de ménage (en %)

Branche d'activité du chef de ménage	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Agriculture vivrier	50,1	77,9	12,1	77,8	4,1	77,9
Agriculture industrielle et d'exploitation	42,9	2,8	9,4	2,5	2,9	2,3
Élevage et chasse	37,5	4,4	10,0	4,9	3,4	4,9
Sylviculture et exploitation forestière	29,8	0,1	2,8	0,0	0,4	0,0
Pêche et pisciculture	48,3	0,1	5,1	0,0	0,6	0,0
Activités extractives	18,8	0,6	5,2	0,7	2,2	0,9
Industrie de transformation	18,6	1,6	4,7	1,7	1,7	1,8
Construction	12,9	0,7	3,2	0,7	1,0	0,6
Commerce	16,3	2,8	3,5	2,5	1,1	2,3
Activités de réparation	17,7	0,5	4,3	0,5	1,7	0,6
Restaurants et hôtels	9,6	0,2	2,8	0,2	0,9	0,2
Transports	7,0	0,2	1,5	0,2	0,4	0,2
Activités financières, postes et télécommunication	5,1	0,0	1,0	0,0	0,2	0,0
Activités immobilières et service aux entreprises	5,6	0,1	1,8	0,1	1,0	0,1
Administration	26,2	8,0	6,4	8,2	2,2	8,3
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

Dans les ménages dirigés par des pêcheurs et des sylviculteurs, les indicateurs de pauvreté sont aussi largement au-dessus des indicateurs nationaux. L'incidence de la pauvreté parmi les individus de ce groupe est de 48,3%.

6.3 Pauvreté et statut d'activité du chef de ménage

La pauvreté est plus accentuée dans les ménages où le chef est inactif

Par rapport au statut d'activité dans l'emploi du moment du chef de ménage, c'est au sein des ménages où le chef est inactif que le taux de pauvreté est plus élevé avec 41,3 %, suivi des actifs occupés 40,1 %. En revanche, c'est au niveau des chefs de ménage au chômage que l'on trouve le plus faible taux de pauvreté 19,2 %. En matière de contribution relative, ce sont les actifs occupés qui l'emportent avec un taux de 87,4%.

Tableau 6- 3: Pauvreté selon le statut d'activité du chef de ménage

Statut d'activité du chef de ménage	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Population inactives	41,3	12,5	10,3	12,9	3,7	13,6
Population active occupée	40,1	87,4	9,6	86,9	3,3	86,3
Population au chômage	19,2	0,1	4,0	0,1	1,3	0,1
Ensemble	40,2	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

Pour ce qui est de la profondeur de la pauvreté, il faut noter que la tendance est la même puisqu'elle est dominée toujours par les individus des ménages dirigés par des inactifs avec une valeur de 10,3 % qui se situe au-dessus de la moyenne nationale qui est de 9,7 %. En deuxième position vient les individus des

ménages dirigés par des actifs occupés avec une profondeur de pauvreté de 9,6 %. Au niveau de la contribution, C'est dans les ménages dirigés par des actifs occupés que l'on trouve le plus grand nombre de pauvres. La contribution de ce groupe à l'incidence de la pauvreté 87,4%.

6.4 Pauvreté et type d'emploi occupé par le chef de ménage

La pauvreté est plus accentuée chez les individus vivant dans des ménages dont les chefs exercent des emplois saisonniers

Par rapport au type d'emploi occupé par le chef de ménage, c'est au sein des ménages dont les chefs exercent des emplois saisonniers que le taux de pauvreté est plus élevé avec 50,9 %, suivi des chefs exerçant des activités dont on ignore le statut 39,0%. Mais, au niveau des chefs de ménage qui exercent des emplois permanents, l'incidence de pauvre est faible et se situe à environ 17%.

Tableau 6- 4: Pauvreté selon le type d'emploi occupé par du chef de ménage

Type d'emploi occupé le chef de ménage	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Permanent	16,9	11,8	3,6	10,4	1,1	9,4
Durée déterminée	29,3	0,7	6,8	0,7	2,3	0,7
Emploi saisonnier	50,9	80,3	12,5	81,5	4,3	82,3
Individu non classés	39,0	7,2	9,7	7,4	3,4	7,7
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

Pour ce qui est de la profondeur de la pauvreté, la tendance est la même puisqu'elle est dominée toujours par les saisonniers avec une valeur de 12,5 % qui se situe au-dessus de la moyenne nationale de 9,7 %. Au niveau de la contribution, ce sont les saisonniers qui contribuent le plus quel que soit l'indicateur de pauvreté considéré (80,3% pour l'incidence de la pauvreté, 81,5% pour la profondeur et 82,3% pour la sévérité).

7 PAUVRETÉ, ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Le chapitre pauvreté et accès aux services sociaux de base cherche à faire une description du lien entre la pauvreté monétaire et l'accès aux services sociaux de base. L'accès étant mesuré par le temps mis (en minutes) pour atteindre le service le plus proche quelque soit le moyen de transport utilisé. Un ménage a accès à un service social de base si le temps mis par ses membres pour s'y rendre est inférieur à 30mns quelque soit le moyen de transport qu'ils utilisent. Au-delà des 30 minutes, on dit que le ménage n'a pas accès au service. Trois groupes d'individus ont été définis pour caractériser la population burkinabè. Les personnes se situant à moins de 30 minutes du service ; celles qui sont entre 30 minutes et à moins d'une heure du service et les personnes qui sont à une heure ou plus du service. La variable de pauvreté utilisée est les quintiles de dépenses des ménages. Pour ce qui est du cas spécifique de l'eau il sera également traitée la principale source d'eau de boisson.

7.1 Pauvreté et accès à l'eau potable

Un avantage significatif aux non pauvres par rapport aux pauvres quant à l'accès physique à l'eau potable.

Au niveau global, 84% des ménages burkinabè se situent à moins de 30 minutes d'une source d'eau potable le plus proche en 2014. Cette même proportion des 85,2% pour les ménages non pauvres et 78,25% pour les ménages pauvres.

Tableau 7- 1: Accès physique des ménages à l'eau potable par quintile de consommation

Temps mis pour accéder à un point d'eau potable	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Moins de 30 minutes	76,6	79,9	80,1	84,0	91,5	83,9
30 minutes à moins d'une heure	16,6	13,1	12,4	10,7	4,8	10,4
Une heure ou plus	6,8	7,0	7,4	5,4	3,7	5,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Comme l'indique le tableau 7-1 ci-dessus l'accessibilité physique à l'eau potable est positivement corrélée au niveau de niveau des ménages. Plus le niveau de vie de ménage augmente, plus il a accès à l'eau potable. En effet, les 20% des ménages les plus pauvres (1^{er} quintile) sont 76,6% à se trouver à moins de 30 minutes d'une source d'eau potable. En revanche, les 20% des ménages les plus riches (5^{ème} quintiles) sont, quant à eux à 91,5% à être à moins de 30 minutes d'une source d'eau potable.

7.2 Pauvreté et source d'approvisionnement en eau de boisson

Les forages puits ordinaire, barrage, rivière, cours d'eau ou lac sont les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des pauvres

La moitié des ménages pauvres (52,5%) s'approvisionnent en eau de boisson dans les forages, qui sont considérés comme des sources d'eau potable et 27% s'approvisionnent soit dans des puits ordinaire, soit dans des barrages, rivière, cours d'eau ou lac. Ces chiffres sont de 44% et de 17% respectivement pour l'ensemble des ménages du Burkina.

Tableau 7- 2: Pauvreté et principale source d'approvisionnement en eau de boisson

Source d'approvisionnement en eau de boisson	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Puits ordinaire, barrage, rivière, cours d'eau ou lac	30,1	24,1	20,4	15,4	7,0	17,0
Puits busé ordinaire ou équipé d'un système de pompage	13,9	12,2	11,3	10,1	5,9	9,9
Forage	50,7	54,4	52,9	49,0	26,0	43,9
Robinet public ou privé	5,3	9,2	15,2	25,5	60,7	29,0
Autres	0,0	0,1	0,1	0,0	0,4	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La source d'approvisionnement en eau de boisson s'améliore considérablement avec le niveau de vie. Si seulement 5,3% des 20% des ménages les plus pauvres (1^{er} quintile) s'approvisionnent en eau de boisson dans des robinets publics (borne fontaine) ou privé, cette proportion est de 60,7% parmi les 20% des ménages les plus riches (5^{ème} quintile). Pour les quintiles intermédiaire, ce sont 9,2% pour le 2^{ème} quintile, 15,2% pour le 3^{ème} quintile et 25,5% pour le 4^{ème} quintile. Notons qu'un ménage sur quatre (26%) du 5^{ème} quintile utilise le forage comme source d'approvisionnement en eau de boisson.

7.3 Pauvreté et source d'eau utilisée pour boire la plus proche

Pauvres et non pauvres mettent le même temps pour atteindre de la source d'eau utilisée pour boire.

Le tableau 7-3 ci-dessus montre la distribution des proportions des ménages des différents quintiles de dépenses selon l'accès à une source d'eau utilisée pour boire. Notons que quelque soit le quintile considéré, plus de neuf ménages sur dix se situent à moins de 30 minutes de la principale source d'eau utilisée pour boire, avec un léger avantage pour les 20% des ménages les plus riches. En effet, les pourcentages des ménages se trouvant à moins de 30 minutes de la source d'eau utilisée pour boire sont de 92,4% pour le premier quintile, 90,7% pour le deuxième quintile, 91,0% pour le troisième quintile, 91,9% pour le quatrième quintile et 95,1% pour le cinquième quintile. Lorsqu'on ne tient pas compte du niveau de vie des ménages, on obtient 92,6% de l'ensemble des ménages qui sont à moins de 30 minutes de la source d'eau utilisée pour boire, 5,4% sont entre 30 minutes et moins d'une heure et 2,0% sont à une heure ou plus quel que soit le moyen de transport utilisé.

Tableau 7- 3: Pauvreté et source d'eau utilisée pour boire la plus proche

Source d'eau utilisée pour boire la plus proche	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Moins de 30 minutes	92,4	90,7	91,0	91,9	95,1	92,6
30 minutes à moins 1 heure	6,0	7,7	6,2	6,0	3,0	5,4
Une heure ou plus	1,6	1,6	2,8	2,1	1,9	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le corollaire de ces fortes proportions des ménages se trouvant à moins de 30 minutes de la source d'eau utilisée pour boire est des faibles proportions de ménages situant à une heure ou plus de la source d'eau utilisée pour boire quel que soit le quintile de dépenses. Les proportions sont comprises entre 1,6% pour les ménages des quintiles un et deux, 2,8% pour les ménages du quintile trois et de 2,0% pour les ménages des quintiles quatre et cinq.

7.4 Pauvreté et accès aux services de santé

Les pauvres ont moins accès aux services de santé que les non pauvres

L'accès aux services de santé est favorable aux non pauvres (quatrième et cinquième quintile) par rapport aux pauvres (premier et deuxième quintile). En effet, 34,7% des ménages du premier quintile et 37,7% des

ménages du deuxième quintile sont situés à moins de 30 minutes du service de santé le plus proche. Dans les quintiles supérieurs, les proportions sont de 47,7% pour le quatrième quintile et 67,2% pour le cinquième quintile. Notons que 49,2% de l'ensemble des ménages sont à moins de 30 minutes d'un service de santé le plus proche et 42,4% des ménages du troisième quintile sont à ce temps du même service. Le tableau 7-2 ci-dessous montre la répartition des ménages selon le temps mis pour atteindre le service de santé le plus proche par quintiles de dépenses

Tableau 7- 4: Accès aux services de santé par quintile de dépense

Temps mis pour accéder aux services de santé	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Moins de 30 minutes	34,7	37,1	42,4	47,7	67,2	49,2
30 minutes à moins 1 heure	35,2	31,5	28,2	26,8	19,2	26,6
Une heure ou plus	30,1	31,4	29,4	25,5	13,6	24,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les deux tiers (65,3%) des ménages du premier quintile n'ont pas accès à un service de santé. Ils sont en effet à 30 minutes ou plus du service. Ceux qui sont à une heure ou plus constituent 30,1% des ménages de ce quintile. Ensuite un tiers (32,8%) des ménages du cinquième quintile et plus de la moitié (52,3%) des ménages du quatrième quintile sont à 30 minutes ou plus d'un service de santé. C'est-à-dire qu'ils n'en ont pas accès.

7.5 Pauvreté et accès à l'éducation de base

Plus de sept ménages pauvres sur dix ont accès aux infrastructures d'éducation de base

L'accès des ménages aux infrastructures d'éducation de base est plus favorable aux ménages non pauvres, notamment ceux du quatrième et du cinquième quintiles comparés aux ménages pauvres, c'est-à-dire ceux des quintiles inférieurs. Cependant, quelque soit le quintile des dépenses considéré, au moins sept ménages sur dix ont accès aux infrastructures d'éducation de base. En effet, 70% des ménages du premier quintile, 73,5% des ménages du deuxième quintile, 73,8% des ménages du troisième quintile, 77% des ménages du quatrième quintile et 85,6% des ménages du cinquième quintile sont à moins de 30 minutes de l'infrastructure d'éducation de base la plus proche. Autrement dit, ils n'ont accès au service. Le tableau 7-3 ci-dessous montre la répartition des ménages selon le temps mis pour atteindre l'infrastructure d'éducation de base la plus proche par quintiles de dépenses.

Tableau 7- 5: Accès aux écoles primaires par quintile de dépense

Temps mis pour accéder à une école primaire	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Moins de 30 minutes	69,9	73,5	73,8	77,0	85,6	77,5
30 minutes à moins 1 heure	23,1	20,5	18,6	16,9	10,3	16,6
Une heure ou plus	7,0	6,0	7,6	6,1	4,0	5,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

De plus, moins d'un ménage sur dix (7%) des ménages du premier quintile est à une heure ou plus de l'infrastructure d'éducation de base la plus proche. Pour les ménages des autres quintiles, cette proportion varie entre 7,6% pour le troisième, troisième quintiles et 4% pour le cinquième quintiles. Notons cependant que les ménages du deuxième quintiles sont 6% à être à heure ou plus d'une école primaire.

7.6 Pauvreté et accès à l'enseignement secondaire

Les pauvres ont moins accès aux infrastructures d'enseignement secondaire que les non pauvres

Le tableau 7-6 ci-dessous montre la répartition des ménages selon le temps mis pour atteindre l'établissement secondaire le plus proche par quintiles de dépenses. Comme dans les cas de l'éducation de

base, l'accès aux infrastructures d'éducation secondaire est nettement plus favorables aux ménages non pauvres (quatrième et cinquième quintiles notamment) comparés aux ménages pauvres (première et deuxième quintiles). Le taux d'accès augmente avec l'amélioration des conditions de vie. Cependant, quel que soit le quintile de dépenses considéré, hormis le cinquième, plus de la moitié des ménages n'ont pas accès aux infrastructures d'éducation secondaire. C'est-à-dire qu'ils sont situés à 30 minutes ou plus de l'infrastructure la plus proche. En effet, 77,3% (31,6+45,7) des ménages du premier quintile, 73,8% des ménages du deuxième quintile, 68,1% des ménages du troisième quintile, 62,1% des ménages du quatrième quintile sont à 30 minutes ou plus de l'infrastructure d'éducation secondaire la plus proche. On note toutefois que plus de trois ménages sur cinq (63%) du cinquième quintile ont accès aux infrastructures du secondaire.

Tableau 7- 6: Accès aux écoles secondaires par quintile de dépense

Temps mis pour accéder à une école secondaire	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Moins de 30 minutes	22,7	26,2	31,9	37,9	63,0	40,5
30 minutes à moins 1 heure	31,6	28,8	26,2	27,3	18,9	25,4
Plus d'une heure	45,7	45,0	41,9	34,8	18,1	34,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

A contrario, seulement 22,7% des ménages du premier quintile et 63,0% des ménages du cinquième quintile sont situés à moins de 30 minutes d'un établissement secondaire le plus proche. Notons, pour finir, que moins de la moitié (40,5%) de l'ensemble des ménages sont situés à moins de 30 minutes d'un établissement secondaire le plus proche et un ménage sur trois (34,1%) sont à une heure ou plus de ce même établissement.

7.7 Pauvreté et accès aux marchés des produits alimentaires

Un relatif accès des pauvres aux marchés de produits alimentaires

Cette section est consacrée à l'accès des ménages aux marchés des produits alimentaires selon leurs niveaux de vie. Certes, les ménages ayant des niveaux de vie inférieurs ont généralement moins accès aux marchés comparés à leurs homologues ayant des niveaux de vie élevés. Cependant, les inégalités paraissent bien moins marquées que celles liés aux services de santé, de transport ou d'éducation. En témoigne le tableau 7-7 ci-dessous qui montre la répartition des ménages selon le temps mis pour atteindre le marché de produits alimentaires le plus proche par quintiles de dépenses.

Exception faite des ménages du premier et du deuxième quintiles où un peu moins de la moitié (49,3% et 48,9) des ménages sont à moins de 30 minutes du marché des produits alimentaires le plus proche, pour les quintiles trois, quatre et cinq des dépenses considérés, au moins un ménage sur deux est situé à moins de 30 minutes d'un marché de produits alimentaires. Les pourcentages sont de 53,5% pour le troisième quintile, 55,6% pour le quatrième quintile, et 72,1% pour le cinquième quintile (soit plus des deux tiers des ménages de ce quintile).

Tableau 7- 7: Accès aux marchés des produits alimentaires par quintile de dépense

Temps mis pour accéder à un marché de produits alimentaires	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Moins de 30 minutes	49,3	48,9	53,5	55,6	72,1	58,3
30 minutes à moins 1 heure	31,3	29,6	24,8	25,1	17,1	24,2
Plus d'une heure	19,4	21,5	21,7	19,3	10,7	17,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Notons qu'environ un cinquième des ménages des quintiles un, deux, trois et quatre sont à une heure ou plus du marché des produits alimentaires le plus proche. Cette proportion est d'environ un dixième pour le cinquième quintile.

Plus de la moitié de l'ensemble des ménages (58,3%) sont à moins de 30 minutes des marchés des produits alimentaires les plus proches, Un quart (24,2%) sont entre 30 minutes et moins d'une heure de route des ces marchés et moins d'un cinquième (17,5%) sont à une heure ou plus de route de ces mêmes marchés.

7.8 Pauvreté et accès aux services de transport en commun

Environ deux tiers des pauvres n'ont pas accès à un service de transport en commun

Le service de transport dont il est question dans cette section comprend les moyens de locomotion intra-localité ou inter-localité. Il comprend aussi bien les services publics que privés. Le tableau 7-8 ci-dessous montre la répartition des ménages selon le temps mis pour atteindre le service de transport en commun le plus proche par quintiles de dépenses. Comme pour l'accès des services précédemment étudiés, l'accès aux services de transport en commun est inégalement réparti entre les ménages à faible revenu et ceux à revenus élevés. En effet, environ deux ménages sur trois (65,0%) des ménages du premier et du deuxième quintiles n'ont pas accès aux services de transport en commun. Autrement dit, ils sont à plus de 30 minutes de route de ces services. Dans les quintiles trois et quatre, la majorité des ménages n'ont également pas accès à ces services. En revanche, le cinquième quintile a plus de la moitié des ses ménages (54,5%) qui sont à moins de 30 minutes des services de transport en commun.

Tableau 7- 8: Accès aux services de transport en commun par quintile de dépense

Temps mis pour atteindre le service de transport en commun le plus proche	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Moins de 30 minutes	35,3	35,7	41,9	46,7	64,8	48,1
30 minutes à moins d'une heure	28,7	28,5	25,2	23,8	18,9	24,0
Plus d'une heure	35,9	35,8	32,8	29,5	16,3	28,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lorsqu'on considère l'ensemble des ménages sans distinction de niveau de vie, on constate que 48,1% d'entre eux sont à moins de 30 minutes d'un service de transport en commun. Un peu moins de trois ménage sur dix (28,0%) sont à une heure ou plus du même service et un quart (24%) est entre 30 minutes et moins d'une heure de route d'un service de transport en commun le plus proche.

8 PAUVRETÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT

Le chapitre pauvreté et caractéristiques du logement vise à décrire la distribution de la pauvreté monétaire des individus selon des caractéristiques du logement du ménage, en l'occurrence le bâtiment principale du logement. Les principales caractéristiques retenues sont les murs, la toiture et le sol du bâtiment principal. On analysera aussi la pauvreté selon la zone de résidence du ménage, selon le nombre de personnes par pièce du logement et selon le niveau de sécurité du logement.

8.1 Pauvreté et zone de résidence

Plus de neuf pauvres sur dix vivent en zone non lotie

Le tableau ci-dessous montre la distribution des indicateurs de la pauvreté monétaire selon la zone de résidence de l'individu. On note que la pauvreté touche trois fois plus la population vivant en zone non lotie qu'en zone lotie et qu'une grande majorité des pauvres habite dans les zones non loties. En effet, le taux de pauvreté en zone lotie est de 14,4% et celui des zones non loties est de 47,5%. De plus 92,0% des pauvres vivent dans les zones non loties.

Tableau 8- 1: Distribution de la pauvreté par zone de résidence

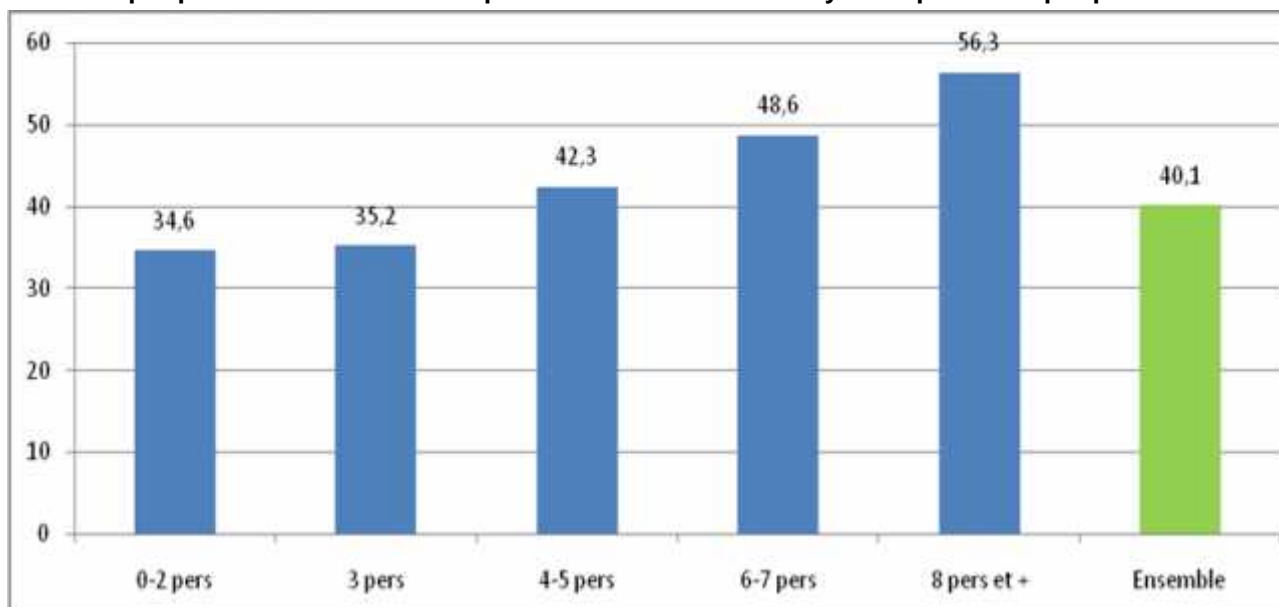
Zone de résidence	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Zone Lotie	14,4	8,0	2,8	6,3	0,8	5,2
Zone non lotie	47,5	92,0	11,7	93,7	4,0	94,8
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

Les indicateurs de profondeur et de sévérité de la pauvreté dans les deux zones indiquent une pauvreté plus profonde et plus sévère dans la population des zones non loties par rapport à la moyenne nationale. La profondeur de pauvreté est estimée à 11,7% en zone non lotie soit quatre (04) fois au-dessus du taux en zone lotie. Quant à la sévérité dans la même zone, elle vaut 4,0%.

8.2 Pauvreté et nombre de personnes par pièce de logement

L'incidence de pauvreté croit avec le nombre moyen de personnes par pièce du logement

Le tableau 8-2 présente la distribution des indicateurs de pauvreté monétaire selon le nombre moyen de personnes par pièce du logement. On constate que l'incidence de pauvreté croit avec le nombre moyen de personnes par pièce du logement. Ainsi, dans les ménages où le nombre de personnes par pièce du logement est inférieur ou égal 2, l'incidence de pauvreté est de 35,2% et la profondeur de 8,0%. Ces indicateurs sont en dessous de la moyenne nationale. Lorsque le nombre de personnes par pièce atteint 5, l'incidence de pauvreté atteint 48,6% et pour un nombre moyen de personnes par pièce égal 7 ou plus, on obtient une incidence de pauvreté de 56,3% et une profondeur de 13,6%.

Graphique 8- 1: Incidence de la pauvreté selon nombre moyen de personne par pièce

Tableau 8- 2: Indicateurs de la pauvreté selon nombre moyen de personne par pièce

Nombre moyen de personne par pièce du logement	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
0-2 personnes	34,7	34,6	8,4	34,8	2,9	35,3
3 personnes	35,2	16,1	8,0	15,2	2,7	14,7
4-5 personnes	42,3	21,8	10,3	22,0	3,5	21,7
6-7 personnes	48,6	12,6	12,2	13,1	4,3	13,4
8 personnes +	56,3	15,0	13,6	15,0	4,6	14,8
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

Bien que la pauvreté soit élevée dans la population des personnes vivant à plus de 7 par pièce du logement, il faut noter qu'elle contribue faiblement à la pauvreté globale (15,0%). Globalement les deux tiers des pauvres vivent à plus de deux personnes par pièce du logement.

8.3 Pauvreté et nature des murs du bâtiment principal

Les personnes vivant dans des bâtiments dont les murs sont faits en terre connaissent des taux de pauvreté plus élevés que les autres

Les pauvres vivent dans des bâtiments faits en matériaux non durables comme le banco, la paille etc. Le tableau 8.3 ci-dessous montre la distribution des indicateurs de pauvreté monétaire selon la nature du matériau du bâtiment principal. La plus faible incidence de pauvreté est constatée dans la population qui vit dans des ménages dont le mur du bâtiment principal est fait avec des briques en ciment ou du béton (12,0%). A contrario, l'incidence de pauvreté la plus élevée s'observe dans la population qui vit dans des ménages dont le mur du bâtiment principal est fait en banco (48,9%). Lorsque les murs du bâtiment principal sont en pierres, en briques cuites ou en banco amélioré, l'incidence de pauvreté reste inférieure à celle de l'ensemble de la population. En effet, pour la population vivant dans des ménages dont les murs du bâtiment principal sont construits avec de la pierre ou des briques cuites, l'incidence de pauvreté est de 20,1%. Pour la population vivant dans les ménages dont les murs du bâtiment principal sont construits avec du banco amélioré, l'incidence de pauvreté augmente pour atteindre 27,0%.

Graphique 8- 2: Incidence de la pauvreté selon la nature des murs du bâtiment principal

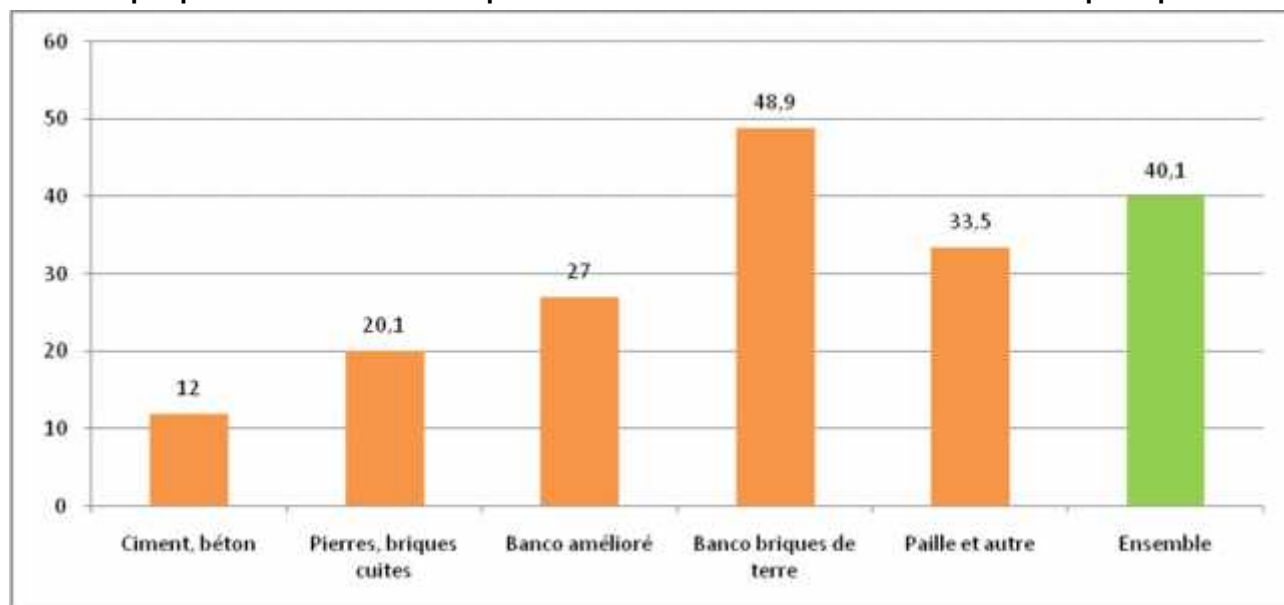


Tableau 8- 3: Distribution de la pauvreté et nature des murs du bâtiment principal

Nature des murs du bâtiment principal	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Ciment, béton	12,0	4,6	2,7	4,2	0,8	3,7
Pierres, briques cuites	20,1	1,9	4,0	1,6	1,3	1,5
Banco amélioré	27,0	4,7	5,4	3,9	1,6	3,5
Banco briques de terre	48,9	86,1	12,0	87,6	4,1	88,9
Paille et autre	33,5	2,6	8,1	2,6	2,6	2,4
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

En outre, plus de quatre pauvres sur cinq (86,1%) vivent dans des logements dont les murs du bâtiment principal sont faits en banco non amélioré et plus de neuf pauvres sur dix vivent dans des logements dont les murs du bâtiment principal sont faits en banco (amélioré ou non) contribuent à la pauvreté.

8.4 Pauvreté et nature de la toiture du bâtiment principal

Les pauvres vivent dans des logements dont la toiture du bâtiment principal est en terre ou en tôle

Le tableau 8.4 ci-dessous montre la distribution des indicateurs de pauvreté monétaire des individus selon la nature de la toiture du bâtiment principal. L'incidence de pauvreté baisse quand la qualité du matériau de la toiture s'améliore. L'incidence de pauvreté est plus élevée pour les personnes vivant dans des logements dont la toiture du bâtiment principal est en paille, chaume ou en terre. En effet, elle est de 56,4% dans la population vivant dans les logements dont la toiture du bâtiment principal est faite en terre et de 45,4% pour la population vivant dans les logements dont la toiture du bâtiment principal est en paille ou en chaume.

Tableau 8- 4: Distribution de la pauvreté et toiture du bâtiment principal

Matériau de la toiture du bâtiment principal	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Paille, chaume	45,4	22,1	11,3	22,8	3,9	23,2
Terre	56,4	23,2	15,0	25,4	5,4	26,9
Tôle	34,5	54,4	7,9	51,4	2,6	49,4
Dalle, tuile	15,0	0,3	4,9	0,4	1,9	0,4
Autres	47,5	0,1	5,5	0,0	0,9	0,0
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

L'incidence de pauvreté dans la population vivant dans les logements dont la toiture du bâtiment principal est en dalle, tuile est de 5,0% et est la moins élevée. Cependant, la pauvreté est plus profonde dans le groupe des toitures en tôles. En effet, 54,4% des ménages vivant dans des ménages dont la toiture du bâtiment principal est en tôle et près de 23% vivant dans des ménages dont la toiture du bâtiment principal est soit en paille ou en chaume ou soit en terre contribuent à la pauvreté.

8.5 Pauvreté et nature du sol du bâtiment principal

Les pauvres vivent dans des logements dont le sol du bâtiment principal est en terre battue

Une grande partie des ménages vivent dans des logements dont le sol du bâtiment principal est en terre battue sont pauvres (55,0% avec une contribution de 61,8%) et les un tiers (30,1%) dans les logements dont le sol du bâtiment principal est en ciment. Ainsi, la quasi-totalité (97,3%) des pauvres vivent dans des logements dont le sol du bâtiment principal est soit en terre battue, soit en ciment. L'incidence de pauvreté est plus élevée dans les populations vivant dans les logements dont le sol du bâtiment principal est en terre battue avec une incidence de pauvreté de 55,0%. La quasi-totalité des personnes vivant dans les logements dont le sol du bâtiment principal est en carreau ou en moquette sont non-pauvres. Leur contribution à la pauvreté est presque nulle (0,2%).

Tableau 8- 5: Incidence de la pauvreté selon la nature du sol du bâtiment principal

Nature du sol du bâtiment principal	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Terre battue	55,0	61,8	14,0	65,2	4,9	67,1
Sable	22,2	2,3	4,4	1,9	1,3	1,6
Chape de ciment	30,1	35,5	6,7	32,6	2,2	31,1
Carreau, moquette	2,6	0,2	0,4	0,1	0,1	0,1
Autres	81,0	0,2	17,7	0,2	4,2	0,1
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

8.6 Pauvreté et statut d'occupation du logement

Les personnes vivant dans des logements sans titre de propriété sont généralement pauvres

Le tableau 8-6 présente la distribution des indicateurs de pauvreté monétaire selon le statut d'occupation du logement du ménage. On constate que 85,5% des ménages qui sont propriétaires sans titre du logement qu'ils occupent contribuent à la pauvreté avec une incidence de 46,9%. La population des propriétaires avec titre et celle des locataires sont en majorité des non pauvres. Le ratio de pauvreté dans la population des propriétaires avec titre est de 22,6% et cette population contribue pour 9,8% à la pauvreté totale. L'incidence de pauvreté est de 31,7% dans la population nomade et elle contribue pour seulement 1,0% à la pauvreté

globale. Les valeurs de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté confirment un niveau de pauvreté plus accentué dans les groupes des propriétaires sans titre par rapport à l'ensemble de la population.

Tableau 8- 6: Distribution de la pauvreté et statut d'occupation du logement

Statut d'occupation du logement	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Propriétaire avec titre	22,6	9,8	5,1	9,2	1,6	8,5
Propriétaire sans titre	46,9	85,5	11,4	86,3	3,9	87,1
Locateur, logé par l'employeur	6,5	0,7	1,6	0,7	0,6	0,8
Logé gratuitement	30,7	3,0	7,4	3,0	2,5	3,1
Nomade, autre	31,7	1,0	5,9	0,8	1,5	0,6
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

8.7 Pauvreté et sécurité du logement

Les pauvres n'ont pas de sécurité pour leur logement

On s'intéresse ici au type de titre de propriété que le ménage possède pour son logement. Au vu du tableau 8-7, il ressort qu'une écrasante grande majorité de pauvres (88,5%) vivent dans des ménages ne disposant pas de titre de propriété pour leur logement. Mais un grand nombre de non pauvres vivent également dans des ménages qui sont des propriétaires sans titre de leur logement. En effet, l'incidence de pauvreté dans la population qui vit dans des ménages propriétaires sans titre du logement est de 45,2%. Les populations disposant d'un procès-verbal de palabre sont pauvres à 42,6%. Mais leur contribution à la pauvreté globale est limitée (5,9%).

Tableau 8- 7: Distribution de la pauvreté par sécurité du logement

Titre d'occupation du logement	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Titre foncier, PUH	9,6	1,8	1,7	1,3	0,4	1,0
Attestation, papillon d'attribution	20,7	3,3	4,0	2,7	1,1	2,2
Permis d'exploiter, d'occuper, arrêté d'affectation	17,9	0,4	4,1	0,4	1,1	0,3
Procès verbal de palabre	42,6	5,9	8,4	4,9	2,5	4,3
Contrat bail	0,9	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Aucun titre et autres titres	45,2	88,5	11,2	90,8	3,9	92,2
Ensemble	40,1	100,0	9,7	100,0	3,3	100,0

9 PAUVRETÉ, SOURCE D'ÉNERGIE ET ASSAINISSEMENT

Dans ce chapitre, on cherche à saisir et comprendre le lien entre la pauvreté monétaire des individus et certaines commodités dont dispose le ménage. Ces commodités couvrent le domaine de l'énergie pour l'éclairage et la cuisine ainsi que celui de l'assainissement tel que les types d'aisance utilisés par les ménages, le mode d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères. Elles concernent également les combustibles utilisés pour l'éclairage de la maison ou pour la préparation des repas du ménage.

9.1 Pauvreté et mode d'éclairage

La torche à pile, la lampe chargeable, la batterie et la bougie sont les modes d'éclairage des pauvres et moyennement non pauvres

Le tableau 9-1 décrit la répartition des ménages par le principal mode d'éclairage utilisé selon les quintiles de dépenses de consommation. Il montre que 91% des pauvres (1^{er} et 2^{ème} quintiles) utilisent la bougie, lampe chargeable/batterie ou la torche à pile comme principale mode d'éclairage. Il ressort de l'analyse des chiffres du tableau que plus de trois ménages sur quatre des quintiles quatre, trois, deux et un utilisent la torche à pile, la lampe chargeable, la batterie et la bougie comme principal mode d'éclairage nocturne.

Tableau 9- 1: Principal mode d'éclairage utilisé selon le niveau de vie des ménages (en %)

Principal mode d'éclairage	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Huile, pétrole ou gaz	1,5	1,6	1,3	0,8	0,9	1,1
Électricité	4,9	8,2	11,1	22,7	53,8	25,4
Bougie, lampe chargeable/ batterie ou torche à pile	92,6	89,5	86,7	75,8	44,7	72,7
Bois à brûler	0,7	0,4	0,5	0,4	0,2	0,4
Autres	0,3	0,3	0,5	0,3	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'électricité en réseau (SONABEL, Plateforme multifonctionnelle et FDE), l'énergie solaire ou les groupes électrogènes sont généralement utilisées par des individus non pauvres, notamment ceux du cinquième quintile. En effet, seuls les ménages du cinquième quintile sont majoritaire (53,8%) à utiliser l'électricité comme mode d'éclairage.

Au niveau de l'ensemble des ménages, seulement un ménage sur quatre (25,4%) utilise l'électricité comme mode d'éclairage. La torche à pile, la lampe chargeable, la batterie et la bougie sont utilisées comme mode d'éclairage par plus de sept ménages sur dix (72,7%)

9.2 Pauvreté et mode d'évacuation des ordures ménagères

Les dépotoirs spontanés, la route et la rue sont les principaux modes d'évacuation des ordures ménagères de la majorité des ménages quel que soit leur niveau de vie.

L'évacuation des ordures ménagères des ménages au Burkina Faso est essentiellement faite à travers leur déversement dans la rue, sur la route ou dans des dépotoirs spontanés. En effet, trois ménages sur cinq (59,2%) utilisent ces modes pour l'évacuation de leurs ordures ménagères. Selon le niveau de vie près des deux tiers des ménages très pauvres (quintiles un) utilisent ces modes, contre un ménage sur deux pour les ménages les plus aisés (cinquième quintile).

Tableau 9- 2: Statut de pauvreté et principal mode d'évacuation des ordures ménagères

Mode d'évacuation des ordures ménagères	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Dépotoir public	1,3	1,9	2,2	3,8	8,7	4,4
Enlèvement/bac	0,4	0,4	0,7	3,1	17,5	6,2
Incinération	1,8	2,6	4,6	7,1	10,2	6,2
Enfouissement	28,0	30,0	26,0	20,9	8,2	20,4
Rue, route, dépotoir spontané	65,2	61,9	62,0	60,6	52,3	59,2
Autres	3,3	3,1	4,5	4,4	3,1	3,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'enfouissement des ordures ménagères est essentiellement utilisé par les ménages pauvres (quintiles un et deux) et ceux ayant un niveau de vie moyen (quintiles trois et quatre). L'enlèvement/bac, l'incinération ou les dépotoirs publics sont utilisés essentiellement par les ménages les plus aisés. En effet, par exemple, 17,5% des ménages du cinquième quintile utilisent l'enlèvement/bac comme mode d'évacuation des ordures ménagères contre seulement 3,1% des ménages du quatrième quintile est moins de 1% pour les autres quintiles.

9.3 Pauvreté et mode d'évacuation des eaux usées

La rue, la cour, le caniveau et la nature sont les principaux modes d'évacuation des eaux usées des ménages quel que soit le niveau de vie.

Les ménages Burkinabè n'utilisent pas des moyens sains pour l'évacuation des eaux usées. La problématique d'évacuation saine des eaux usées reste entière pour l'ensemble des ménages et quel que soit le niveau de vie. En effet, 81,7% des ménages burkinabè utilisent la rue, la cour, le caniveau ou la nature pour l'évacuation des eaux usées. Ce mode d'évacuation cause nécessairement des problèmes de santé pour la population. Ce chiffre ne diffère pas significativement selon le niveau de vie des ménages. Les ménages les plus pauvres (premier quintile) sont 85% à utiliser ce mode d'évacuation des eaux usées. Ceux du deuxième quintile sont à 82% et ceux du quintile trois à 80%. Pour les quintiles quatre et cinq, 81% des ménages utilisent la rue, la cour, le caniveau ou la nature pour l'évacuation des eaux usées.

Tableau 9- 3: Statut de pauvreté et mode d'évacuation des eaux usées

Mode d'évacuation des eaux usées	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Égout	0,1	0,2	0,2	0,0	0,3	0,2
Fosse simple	3,0	4,7	5,8	7,2	9,3	6,6
Fosse étanche	0,2	0,3	0,3	0,6	1,4	0,7
Fosse septique	0,4	0,4	0,6	0,6	3,5	1,4
Fosse fumière	11,2	12,0	12,7	9,6	3,8	9,0
Rue, nature, cour, caniveau	84,9	82,1	79,9	81,5	81,3	81,7
Autre	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les fosses fumières sont relativement plus utilisées par les ménages pauvres (quintiles un, deux, trois) que les ménages à niveau de vie plus élevé (quintiles quatre et cinq). En effet, 11% à 13% des ménages des trois premiers quintiles utilisent les fosses fumières pour l'évacuation des eaux usées alors ces mêmes proportions sont de 9,6% pour les ménages du quatrième quintile et de 3,8% pour ceux de cinquième quintile. Les fosses simples sont utilisées par 6,6% de l'ensemble des ménages, par 9,3% par les ménages du cinquième quintile et par 3% des ménages du premier quintile.

9.4 Pauvreté et type de lieu d'aisance principale

La nature est le principal lieu d'aisance des populations pauvres et de celles ayant un niveau de vie moyen.

On entend par type de lieu d'aisance, le lieu ou bien l'infrastructure utilisée pour déféquer. À l'échelle du pays, près de la moitié de la population (47,6%) continue d'utiliser la nature comme principal lieu d'aisance. Ce qui n'est pas sans causer des problèmes de santé pour certaines populations quand on sait que les sources d'eau utilisées pour boire ne sont parfois pas protégées et peuvent recevoir, des déchets emportés par les eaux de ruissellement.

Selon le niveau de vie des ménages, hormis ceux du cinquième quintile ou seulement une personne sur quatre utilise la nature comme principale lieu d'aisance, pour les autres quintiles, les proportions des personnes qui utilisent la nature comme principal lieu d'aisance atteignent et dépassent les 50%. Elles vont de 49% pour le quatrième quintile à 65% pour le premier quintile.

Tableau 9- 4: Statut de pauvreté et principal type d'aisance utilisé

Type de lieu d'aisance utilisé	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Toilette à chasse manuelle	0,7	1,4	0,9	1,4	3,6	1,8
Toilette à chasse d'eau automatique ou mécanique	0,7	0,3	0,6	0,3	3,0	1,2
Latrine ECOSAN	1,0	1,5	1,4	2,3	2,2	1,8
Latrine VIP	1,3	1,3	1,6	1,7	4,4	2,4
Latrine samplat simple	1,2	1,8	2,0	2,9	7,2	3,6
Latrine traditionnelle avec dalle en béton	18,7	21,4	25,9	33,2	45,8	31,8
Latrine traditionnelle sans dalle en béton	11,6	11,7	9,9	9,2	7,0	9,4
Dans la nature	64,7	60,5	57,3	48,8	26,2	47,6
Autres	0,1	0,2	0,5	0,3	0,6	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les latrines traditionnelles avec dalle en béton sont utilisées par 46% des ménages du cinquième quintile et 33,2% par ceux du quatrième quintile comme principal lieu d'aisance. Au niveau de l'ensemble des ménages cette proportion est de 32%. Seulement 19% des ménages du premier quintile, 21% de ceux du deuxième quintile et un ménage sur quatre du troisième quintile utilisent les latrines traditionnelles avec dalle en béton comme principal lieu d'aisance. Les latrines traditionnelles sans dalle en béton sont utilisées par 12% des ménages des quintiles un et deux, par 10% et 9% des ménages des quintiles trois et quatre respectivement et par 7% des ménages du cinquième quintile.

9.5 Pauvreté et mode d'évacuation des excréta

La nature, la rue, la cour et les caniveaux sont les principaux modes d'évacuation des excréta

On entend par mode d'évacuation des excréta l'infrastructure utilisée par les populations/ménages pour l'évacuation des excréta. Ce dispositif est très souvent associé au dispositif utilisé comme lieu d'aisance mais en diffère. A l'échelle du pays, un peu plus de la moitié de la population (52%) continue d'utiliser la nature, la rue, la cour et les caniveaux comme principal mode d'évacuation des excréta. Ce qui n'est pas sans causer des problèmes de santé pour certaines populations quand on sait que les sources d'eau utilisées pour boire sont parfois non couvertes et reçoivent, généralement en saison de pluie, des déchets emportés par les eaux de ruissellement. Un peu plus du tiers (36,3%) des ménages utilisent les fosses simples comme principal mode d'évacuation des excréta.

Selon le niveau de vie des ménages, hormis les ménages du cinquième quintile seulement trois ménages sur dix utilisent la nature, la rue, la cour et les caniveaux comme principal mode d'évacuation des excréta, pour les autres quintiles les proportions des ménages qui utilisent la nature, la rue, la cour et les caniveaux comme principal mode d'évacuation des excréta dépassent les 50%. Elles vont de 53,2% pour le quatrième quintile à 69,3% pour le premier quintile.

Tableau 9- 5: Statut de pauvreté et mode d'évacuation des excréta

Mode d'évacuation des excréta	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Égout	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4	0,2
Fosse septique	1,8	2,0	1,8	2,6	10,7	4,7
Fosse étanche	0,7	1,4	2,0	2,7	7,8	3,7
Fosse simple	26,3	28,0	30,6	37,3	47,5	36,3
Compost (ECOSAN)	1,0	1,5	2,0	3,2	2,3	2,2
Rue, cour, caniveau, nature	69,3	65,8	61,9	53,2	30,1	51,9
Autres	0,9	1,2	1,6	0,9	1,2	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les fosses simples sont relativement utilisées par la population comme principal mode d'évacuation des excréta, notamment par la population relativement aisée. En effet, près de la moitié de la population du 5^{ème} quintile (47,5%) et un peu plus du tiers de celle du quatrième quintile (37,3%) utilisent les fosses simples comme mode d'évacuation des excréta. Ces proportions sont de 26,3% pour le premier quintile, 28,0% pour le quatrième quintile et 30,6% pour le troisième quintile.

Les fosses septiques sont essentiellement utilisées par les populations des ménages les plus aisés comme principal mode d'évacuation des excréta. Des cinq niveaux de vie que sont les cinq quintiles de dépenses, seul la population du cinquième quintile sont à plus d'une personne sur dix (11%) à utiliser les fosses septique comme principal mode d'évacuation des excréta. Pour les autres niveaux de vie, les proportions n'atteignent pas les 3%.

9.6 Pauvreté et combustible utilisé pour la cuisine

Le bois et le charbon sont les principaux combustibles utilisés pour la cuisine

La cuisson des aliments des ménages burkinabè est tributaire de combustibles d'origine forestière. Ceci n'est pas sans causer de problèmes en termes de disparition du couvert végétal et de dégradation des sols. En effet, la coupe abusive des arbres à la recherche de combustibles provoque une dégradation et un appauvrissement des sols cultivables ce qui a pour conséquence une diminution significative des rendements agricole et par conséquent un appauvrissement de la population agricole.

Une large majorité (88%) de ménages burkinabè utilise le bois ou le charbon de bois comme combustible pour la cuisine. Seulement 3,7% et 4,7% des ménages utilisent respectivement le gaz, ou le pétrole/huile. Ces chiffres varient selon le niveau de vie des ménages. Les ménages les plus pauvres sont en très grande majorité utilisateurs des combustibles d'origine végétale. En effet, la quasi-totalité des ménages des quintiles un (96%) et deux (94%) utilisent soit le bois, soit le charbon de bois pour la cuisine. Pour les ménages des quintiles trois et quatre, ils sont respectives à 92% et 90% à utiliser le bois ou le charbon de bois pour la cuisine. En revanche, moins de huit ménages sur dix (77,6%) ayant le niveau de vie le plus élevé (quintile cinq) utilisent le bois ou le charbon du bois pour la cuisine.

Tableau 9- 6: Distribution de pauvreté et principal combustible utilisé pour la cuisine

Combustible utilisé pour la cuisine	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Électricité	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4	0,2
Pétrole, huile	1,8	2,0	1,8	2,6	10,7	4,7
Gaz	0,7	1,4	2,0	2,7	7,8	3,7
Charbon de bois	26,3	28,0	30,6	37,3	47,5	36,3
Bouse d'animaux	1,0	1,5	2,0	3,2	2,3	2,2
Bois	69,3	65,8	61,9	53,2	30,1	51,9
Résidus agricole	0,9	1,2	1,6	0,9	1,2	1,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

10 PAUVRETÉ, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, CHOCS ET STRATÉGIE DE SURVIE

La mise en relation entre d'une part le niveau de sécurité alimentaire des ménages, et d'autre part les chocs qu'ils subissent et stratégies de survie qu'ils adoptent pour atténuer les effets de ces chocs avec le niveau de pauvreté dans lequel ils vivent est particulièrement intéressant à plusieurs titres. D'abord elle permet de voir dans quelle mesure l'insécurité alimentaire touche de manière différenciée les ménages à revenu modeste et ceux à revenus relativement élevé. Ensuite elle permettra d'appréhender la manière dont les chocs subis par les ménages varient selon le niveau de vie. Et en fin, cette mise en relation nous renseignera sur la différenciation éventuelle des stratégies adoptées par les ménages pour amoindrir les chocs.

10.1 Situation d'insécurité alimentaire et pauvreté au cours des sept derniers jours

Les ménages pauvres ont plus de chance de vivre une situation d'insécurité alimentaire comparés aux non pauvres

L'insécurité alimentaire touche de manière différenciée les ménages les plus pauvres par rapport au moins pauvres. Le niveau d'insécurité alimentaire baisse lorsque l'on passe des groupes des ménages les plus pauvres aux groupes des ménages les moins pauvres. Sur une courte période (sept jours) ayant précédé la collecte des données, environ un ménage burkinabè sur cinq a fait face à une situation où il a manqué de la nourriture.

Tableau 10- 1: Manque de nourriture au cours des sept derniers jours par quintile

	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
A manqué de la nourriture	29,9	25,1	22,3	22,0	12,7	20,8
N'a pas manqué de la nourriture	70,1	74,9	77,7	78,0	87,3	79,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Selon le niveau de pauvreté des ménages, environ 30% des ménages les plus pauvres (1^{er} quintile) ont été frappé par l'insécurité alimentaire au cours des sept derniers jours ayant précédé la collecte des données. Cette proportion est de 13% pour les ménages les plus riches (5^{ème} quintile).

10.2 Situation d'insécurité alimentaire et pauvreté au cours des douze derniers mois

Le fossé entre les ménages pauvres et ceux moins pauvres quant à leurs vulnérabilités fasse à l'insécurité alimentaire augmente lorsque la période de rappel s'allonge.

La précédente question a traité de l'insécurité alimentaire au cours des sept derniers jours. Ce qui a permis de déceler une vulnérabilité différenciée entre les ménages selon le niveau de pauvreté. Lorsqu'on élargit la question sur une période plus longue (douze derniers mois), on remarque que cette différenciation de la vulnérabilité s'accroît selon le niveau de vie des ménages. Les ménages les plus pauvres sont encore plus vulnérables comparés aux moins pauvres.

Tableau 10- 2: Manque de nourriture au cours des douze derniers mois par quintile

	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
A manqué de la nourriture	44,7	39,7	34,9	30,2	16,2	30,3
N'a pas manqué de la nourriture	55,3	60,3	65,1	69,8	83,8	69,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En effet, si 30% des ménages burkinabè ont déclaré avoir manqué à un moment donné de la nourriture pour le ménage au cours des douze derniers mois, 45% des ménages les plus pauvres (1^{er} quintile) et 16% des ménages les moins pauvres (5^{ème} quintile) ont déclaré se trouver dans cette situation au cours de la même période. Comme précédemment relevé, le niveau de vulnérabilité des ménages face à l'insécurité alimentaire baisse avec l'augmentation du niveau de vie.

10.3 Période d'insuffisance de nourriture et pauvreté

La période d'insécurité alimentaire est la même aussi bien pour les ménages pauvres que les ménages non pauvres.

L'analyse des périodes d'insécurité alimentaire que vivent les ménages ne fait pas ressortir une différenciation de période entre les ménages pauvres et les ménages non pauvres. Les ménages qui sont victimes d'insécurité alimentaire le sont dans la même période quel que soit leur niveau de vie. Cette période va du mois d'avril au mois de septembre : c'est-à-dire le deuxième et le troisième trimestre, communément appelée période de soudure pour les paysans.

Tableau 10- 3: Période d'insuffisance de nourriture par niveau de pauvre

	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
1 ^{er} trimestre	2,2	2,5	1,8	2,9	12,5	4,0
2 ^{ème} trimestre	45,6	45,8	50,3	50,9	48,2	48,2
3 ^{ème} trimestre	47,2	44,9	42,9	41,1	32,4	42,1
4 ^{ème} trimestre	5,0	6,8	4,9	5,1	7,0	5,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Plus de neuf ménages sur dix du 1^{er} quintile et plus de huit ménages sur dix du 5^{ème} quintile qui ont été victime d'insécurité alimentaire au cours des douze derniers mois l'ont été dans cette période. En conséquence, par rapport à l'insécurité alimentaire, il y a deux périodes bien distinctes. Une période d'insécurité alimentaire allant d'avril à septembre et une période de relative sécurité alimentaire allant de d'octobre à mars.

10.4 Problème ayant affecté négativement le ménage et pauvreté

Une grande vulnérabilité des ménages pauvres par rapport aux non pauvres face aux chocs

L'analyse de chocs subis par les ménages au cours des douze derniers mois selon leurs niveaux de vie fait apparait une plus grande vulnérabilité des ménages les plus pauvres comparés à ceux les moins pauvres. En effet, si à l'échelle de l'ensemble des ménages burkinabè, 65,7% ont déclaré avoir subi négativement un choc au cours des douze derniers mois ayant précédé la collecte des données, trois ménages sur quatre (75,2%) des 20% des ménages les plus pauvres (1^{er} quintile) ont déclaré avoir subi un choc négatif au cours de l'année écoulée. Cette même proportion est de 49,7%, soit un ménage sur deux, pour les 20% des ménages les moins pauvres (5^{ème} quintile).

Tableau 10- 4: Ménage ayant été affecté par un problème par niveau de pauvre

	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
A été affecté par un problème	75,2	73,9	72,8	69,7	49,7	65,7
N'a pas été affecté par un problème	24,8	26,1	27,2	30,3	50,3	34,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le tableau 10-4 ci-dessus met clairement en évidence une vulnérabilité décroissante des ménages face aux chocs avec l'augmentation du niveau de vie.

10.5 Stratégie adopté pour faire face au problème et pauvreté

Cette section traite des stratégies adoptées par le ménage pour juguler le choc subi. Il a été proposé au ménage de citer les trois principales stratégies adoptées. Pour plus de clarté et de lisibilité sur les stratégies adoptées par les ménages pour faire face aux chocs qu'ils subissent, nous avons choisi de n'analyser que les quatre stratégies qui arrivent en tête dans le choix des ménages.

10.5.1 Premières stratégie adopté par le ménage

Pour ce qui est de la première stratégie adopté par les ménages, les quatre stratégies auxquelles les ménages ont le plus souvent recours sont par ordre d'importance: l'utilisation de l'épargne, aucune stratégie adoptée, la vente du bétail, ou l'aide des d'autres parents ou des amis. L'ordre d'importance de ces quatre stratégies adoptées par les ménages ne change pas selon le niveau de vie des ménages classés par quintile comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 10- 5: Première stratégie adopté par le ménage pour atténuer le choc

Première stratégie	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Utilisation de son épargne	50,5	50,3	49,0	48,1	53,6	50,2
Aucune stratégie	20,4	22,2	22,7	23,0	24,5	22,7
Vente de bétail	17,3	15,0	16,8	16,8	11,6	15,5
Aide des parents ou d'amis	11,8	12,5	11,5	12,0	10,2	11,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour la première stratégie, les proportions des ménages qui choisissent telle ou telle autre stratégie ne varient pas significativement selon leurs niveaux de vie. Ces proportions sont d'environ 50% pour l'utilisation de l'épargne quel que soit le quintile, de 11% pour l'aide des parents ou d'amis.

10.5.2 Deuxième stratégie adopté par le ménage

En ce qui concerne la deuxième stratégie adoptée par les ménages, les quatre stratégies auxquelles les ménages ont le plus souvent recours sont par ordre d'importance: l'aide des d'autres parents ou des amis, la vente du bétail, le changement des habitudes de consommation (achat d'aliment moins chers, réduction du nombre de repas par jour, réduction des quantités consommées, etc.), ou l'utilisation de l'épargne. Comme pour la première stratégie l'ordre d'importance de ces quatre stratégies adoptées par les ménages ne change selon le niveau de vie des ménages classés par quintile comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 10- 6: Deuxième stratégie adopté par le ménage pour atténuer le choc

Deuxième stratégie	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Aide des parents ou d'amis	38,8	38,2	39,0	38,9	45,8	40,1
Vente de bétail	26,4	29,4	27,6	28,1	23,1	27,0
Changement des habitudes de consommation	21,1	17,9	17,3	15,1	15,7	17,2
Utilisation de son épargne	13,6	14,5	16,1	17,9	15,4	15,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour cette deuxième stratégie, les proportions des ménages qui choisissent telle ou telle autre stratégie ne varient pas significativement selon leurs niveaux de vie. Exception faite du 5^{ème} quintile et du 1^{er} quintile qui sorte du lot pour une stratégie pour chacun de ces deux quintiles. Ces proportions sont d'environ 38% pour l'aide des parents ou d'amis quel que soit le quintile sauf le 5^{ème} quintile ou 46% des ménages ont cité cette stratégie, de 16% pour le changement des habitudes de consommation (achat d'aliment moins chers, réduction du nombre de repas par jour, réduction des quantités consommées, etc.) sauf le 1^{er} quintile où 21% des ménages l'ont citée.

10.5.3 Troisième stratégie adopté par le ménage

En fin pour la troisième et dernière stratégies adoptées par les ménages, les quatre stratégies auxquelles les ménages ont le plus souvent recours sont par ordre d'importance: Aucune stratégie, la vente du bétail, l'aide des d'autres parents ou des amis, ou le changement des habitudes de consommation (achat d'aliment moins chers, réduction du nombre de repas par jour, réduction des quantités consommées, etc.). Contrairement à la première et à la deuxième stratégie adoptées par les ménages l'ordre d'importance de ces quatre stratégies adoptées en troisième position par les ménages change selon le niveau de vie des ménages classés par quintile comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 10- 7: Troisième stratégie adopté par le ménage pour atténuer le choc

Troisième stratégie	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Aucune stratégie	22,5	13,8	28,3	23,3	39,0	26,5
Vente de bétail	31,5	35,1	28,3	26,3	17,7	26,9
Aide des parents ou d'amis	22,5	27,7	23,6	30,1	25,5	26,0
Changement des habitudes de consommation	23,6	23,4	19,7	20,3	17,7	20,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour les ménages les plus riches (5^{ème} quintile), une majorité relative ne choisit pas une troisième stratégie. En revanche la vente du bétail est choisie par les ménages du 1^{er} et du 2^{ème} quintiles (les ménages pauvres). L'aide des parents ou d'amis arrive en première position comme troisième stratégie adoptée par les ménages du 4^{ème} quintile.

11 PAUVRETÉ ET SANTE DES ENFANTS

Le système sanitaire au Burkina Faso connaît de nombreuses difficultés qui sont à l'origine de faibles performances. La cause principale est l'insuffisance de volonté collective organisée et bien ciblée sur l'essentiel (prévention et soins primaires, infrastructures sociales de base). Il résulte de cela un certain nombre d'entraves qui ne seront levées progressivement que grâce à un plan d'action soutenue et de longue durée.

11.1 Lieu de naissance, personnel ayant assisté à l'accouchement et statut de pauvreté

11.1.1 Lieu de naissance et pauvreté

Parmi les naissances survenues au cours des cinq dernières années ayant précédé l'enquête, plus de 85% des naissances ont lieu dans un établissement de santé (l'hôpital ou maternité) quel que soit le niveau de vie. A l'opposé, la proportion des naissances à domicile restent un peu élevées autour de 10%.

Tableau 11- 1: Répartition des enfants selon le lieu de naissance et le niveau de vie des ménages

	1 ^{er} quintile	2 ^{eme} quintile	3 ^{eme} quintile	4 ^{eme} quintile	5 ^{eme} quintile	Ensemble
Hôpital, maternité	87,3	85,7	85,9	85,2	90,3	86,7
À domicile	12,6	14,3	13,8	14,5	8,8	13,0
Autre	0,1	0,1	0,2	0,4	0,9	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.1.2 Personnel ayant assisté à l'accouchement et pauvreté

Les infirmiers/infirmières, les magneuticiens, sages-femmes sont le personnel de santé qui assiste les femmes lors de l'accouchement

Le tableau 11-2 montre que plus de 95% des accouchements se sont déroulés avec l'assistance d'un prestataire de santé formé quel que soit le niveau de vie : les magneuticiens/ sages-femmes et les infirmiers sont les plus nombreux à assister les femmes lors de l'accouchement. Très peu de femmes ont accouché avec l'assistance d'un médecin autour de 1% sauf chez les plus riches où 4,2% des femmes ont bénéficiées de l'assistance d'un médecin.

Tableau 11- 2: Répartition des enfants selon le personnel ayant assisté à l'accouchement par niveau de vie de leurs ménages

	1 ^{er} quintile	2 ^{eme} quintile	3 ^{eme} quintile	4 ^{eme} quintile	5 ^{eme} quintile	Ensemble
Médecin	1,5	1,1	1,3	1,1	4,2	1,7
Infirmier, infirmière	38,7	35,7	32,5	27,8	23,9	32,1
Magneuticiens, sage-femme	28,8	29,0	31,6	33,1	38,3	31,9
Accoucheuse auxiliaire	18,8	20,2	21,0	24,0	24,8	21,6
Accoucheuse villageoise	8,3	9,1	8,9	8,5	5,0	8,1
Accouché seule, autre	3,9	5,0	4,6	5,5	3,8	4,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.2 Nombre de consultation prénatale et pauvreté du ménage

Le Tableau 11-3 montrent que très peu de femmes ayant eu des enfants les cinq dernières années n'ont pas fait de consultations prénatales. A l'opposé quel que soit le niveau de vie, il ressort que plus de 50% de femmes ont effectués au moins quatre consultations prénatales ; ce chiffre atteint 67% chez les ménages les moins pauvres.

Tableau 11- 3: Répartition des enfants selon le nombre de consultation prénatale par niveau de vies de leurs ménages

	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Zéro consultation	1,8	1,9	1,4	1,1	1,3	1,5
Une à trois consultations	44,3	44,5	43,5	43,4	31,6	41,9
Quatre consultations ou plus	53,9	53,6	55,1	55,5	67,1	56,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.3 Participation aux programmes de suivi et pauvreté des ménages

Les résultats montrent que 52,0% des enfants de moins de cinq ans n'ont suivi ni le programme nutritionnel, ni le suivi de la croissance. Les femmes ont suivi à 24,2% la croissance de leurs enfants ; mais le programme nutritionnel est très peu suivi autour de 2% quel que soit le niveau de vie.

Tableau 11- 4: Participation des enfants aux programmes de suivi et niveau de vie des ménages

	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Programme nutritionnel	3,2	3,4	3,0	2,0	1,4	2,7
Suivi de la croissance	23,3	24,4	22,7	25,3	25,7	24,2
Les deux programmes	23,8	21,8	20,5	18,5	20,9	21,1
Aucun des deux	49,8	50,4	53,8	54,1	51,9	52,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.4 Âge au décès et pauvreté du ménage

Plus de la moitié des décès des enfants ont lieu à l'âge d'un mois à deux ans quel que soit le niveau de vie du ménage. La proportion de décès infantiles est plus élevée chez les pauvres que chez les riches. Pour les décès infanto-juvénile, la proportion est plus élevée chez les ménages aisés que chez les ménages pauvres.

Tableau 11- 5: Âge au décès des enfants et niveau de vie des ménages

	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Moins d'un mois	26,9	26,1	17,0	17,1	15,0	20,6
Un mois à moins de 2 ans	53,8	56,5	51,1	65,9	65,0	57,8
Deux ans ou plus	19,2	17,4	31,9	17,1	20,0	21,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.5 Malnutrition aigüe des enfants et pauvreté du ménage

Le poids-pour-taille est l'indicateur qui mesure la malnutrition aigüe des enfants de moins de cinq ans. Le poids-pour-taille est habituellement utilisé afin d'évaluer les conditions nutritionnelles récentes. En grandissant, l'enfant doit aussi gagner du poids pour que ses proportions restent normales. S'il est mince, il pèsera donc moins qu'un enfant normal de la même taille. Le **poids-pour-taille** est une mesure de la minceur (ou grosseur) de l'enfant. Puisque le gain ou la perte de poids est beaucoup plus sensible à la situation actuelle, le poids-pour-taille est habituellement utilisé afin d'évaluer les conditions nutritionnelles récentes. La perte excessive de poids s'appelle « l'émaciation » (wasting), et la condition se nomme "malnutrition aiguë", bien que certains enfants puissent être affectés depuis longtemps. La proportion des enfants en situation de malnutrition aigüe est estimée à 13,5%. Les enfants des ménages pauvres sont relativement en situation de malnutrition aigüe comparés à leurs camarades des ménages non pauvre.

Tableau 11- 6: Malnutrition des enfants et niveaux de vies des ménages (poids pour taille)

	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Normal	86,7	86,1	86,5
Malnutrition aiguë	13,3	13,9	13,5
Total	100,0	100,0	100,0

L'un des avantages de l'emploi du poids-pour-taille est qu'il n'utilise pas l'âge: dans beaucoup des populations pauvres, l'âge n'est pas connu et est difficile à estimer de manière sûre, surtout dans les situations d'urgence.

11.6 Retard de croissance des enfants et pauvreté du ménage

Pendant qu'un enfant se développe, il grandit. La comparaison de la taille de l'enfant par rapport à la taille d'un enfant dit 'normal' du même âge sert d'indicateur de croissance. Cet indicateur de croissance s'appelle le **taille-pour-âge**. Les enfants dont le taille-pour-âge est bas sont qualifiés de « chétifs » (stunted). La proportion des enfants en situation de retard de croissance est énorme (40,8%). Et curieusement, cette proportion est plus faible chez les pauvres que les non pauvres.

Tableau 11- 7: Retard de croissance des enfants et niveau de vie des ménages

	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Normal	58,4	60,5	59,2
Malnutrition chronique	41,6	39,5	40,8
Total	100,0	100,0	100,0

Etant donné que la croissance est un processus relativement lent, si un enfant de taille normale cesse de croître il faudra un temps considérable avant que la taille de celui-ci ne se situe en dessous des normes de référence². La cause de l'arrêt de croissance peut aussi être passée, faisant en sorte que le *taux* de croissance redevienne normal. Ceci est cependant rare s'il n'y a pas eu de changement dans les circonstances de la famille. Le *stunting* peut également être dû à un retard de croissance intra-utérin, avec une croissance post-natale normale.

² Pour un enfant à 100% de la taille normale mais dont le taux de croissance n'est qu'à 70% du taux normal, il faudra attendre un laps de temps égal à la moitié de l'âge de l'enfant avant que celui-ci ne se retrouve au-dessus du seuil d'alerte et soit considéré comme modérément chétif. Par exemple, un enfant d'un an avec un taux de croissance à 70% de la normale ne sera pas considéré comme chétif avant que 6 mois se soient écoulés.

12 PAUVRETÉ, ÉPARGNE ET ACCÈS AU CRÉDIT

L'épargne et le crédit sont essentiels pour le développement économique d'un pays et par conséquent la lutte contre la pauvreté de la population. L'épargne et le crédit sont les faces d'une même pièce. C'est l'épargne des agents en capacité de financement qui est mobilisée par les banques et autres institutions financières pour prêter aux agents en besoin de financement. Cette section explore le lien entre les capacités de financement des individus et le niveau de vie d'une part et d'autre part l'accès au crédit selon le niveau de vie.

12.1 Possession de compte bancaire et pauvreté

Un faible taux de bancarisation de la population burkinabè, notamment chez les plus pauvres

Le taux de bancarisation au Burkina Faso en 2014 est estimé à 10% pour la population âgée de 18 ans ou plus. Ce taux varie énormément selon de vie des individus mais reste faible dans l'ensemble (moins de d'une personne sur trois) quel que soit le niveau de vie considéré.

Tableau 12- 1: Distribution de pauvreté et possession d'un compte bancaire

Possession de compte	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Possède un compte	1,8	3,2	4,6	9,2	26,3	9,8
Ne possède pas de compte	98,2	96,8	95,4	90,8	73,7	90,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Si pour les individus ayant les niveaux de vie les plus élevés (cinquième quintile), un quart (26,3%) des personnes de plus de 18 ans dispose d'un compte bancaire, moins de 2% de la population des 18 ans ou plus des ménages du quintile un disponible d'un compte bancaire.

12.2 Possession d'épargne et pauvreté

Plus de deux individus pauvres sur cinq (41%) dispose de l'épargne, pour les non pauvres près de la moitié (49%) dispose de l'épargne.

Contrairement à la possession de compte bancaire où ce sont essentiellement des individus non pauvres qui en disposent, même les pauvres possèdent de l'épargne. Quitte à ce que cette épargne soit gardée à la maison, ou dans un autre endroit qu'une banque classique, une caisse d'épargne ou une institution de micro finance (IMF). En effet, 41% des pauvres et 49% des non pauvres possèdent de l'épargne quelque part. Au niveau national, le taux de possession d'épargne par les individus de 18 ans ou plus est 46%.

Tableau 12- 2: Distribution de pauvreté et possession d'épargne

Possession d'épargne	1 ^{er} Quintile	2 ^{ème} Quintile	3 ^{ème} Quintile	4 ^{ème} Quintile	5 ^{ème} Quintile	Ensemble
Dispose d'une épargne	40,2	42,9	44,5	48,3	52,8	46,2
Ne dispose pas d'épargne	59,8	57,1	55,5	51,7	47,2	53,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Selon les quintiles de dépense, notons que deux personnes sur cinq (40%) du premier quintile possèdent de l'épargne. Ce chiffre est 53% pour les personnes les plus aisées (cinquième quintile). On remarque que la propension d'épargne croit avec le niveau de vie. Autrement dit plus l'individu a des ressources financières, plus il est capable d'épargner une partie de ces ressources.

12.3 Sollicitation de crédit et pauvreté

Faible taux de demande de crédit dans l'ensemble mais corrélé au niveau de vie

La demande de crédit paraît très faible au sein de la population burkinabè. Au cours des 12 derniers mois ayant précédés l'enquête, moins d'une personne sur dix (8%) à solliciter un crédit au près d'une institution financière, auprès d'une autre institution ou auprès d'un autre ménage. Autrement dit 92% des Burkinabè de 18 ans ou plus n'ont pas eu à solliciter un crédit au cours de cette période ayant précédé l'interview.

Tableau 12- 3: Distribution de pauvreté et demande de crédit

	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
A demandé un crédit	5,9	7,2	7,8	8,4	9,9	8,0
N'a pas demandé de crédit	94,1	92,8	92,2	91,6	90,1	92,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Bien que la demande de crédit soit faible par les particuliers dans l'ensemble, elle est corrélée au niveau du bien être de la population. Les pauvres sont légèrement moins enclins à demander du crédit que les non pauvres. En effet, 6,5% des pauvres et 8,5% des non pauvres ont eu à solliciter au crédit au cours des 12 derniers mois ayant précédés l'enquête.

12.4 Pauvreté et principale raison de non sollicitation de crédit

La non nécessité est la principale raison de la non sollicitation de crédit

Une bonne partie de la population burkinabè n'ont pas demandé de crédit au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête parce qu'elle trouve qu'il n'a pas été nécessaire d'en solliciter un. En effet, 46% de la population de 18 ans et plus n'ayant pas sollicité un crédit au cours de la période de référence ont évoqué cette raison. En revanche, un tiers (33,5%) évoque l'incapacité de rembourser le crédit comme principale raison de non sollicitation.

Les mêmes raisons de non demande de crédit apparaissent aussi bien chez les pauvres que les non pauvre. Seule la densité diffère selon le niveau de vie de l'individu. Les raisons les plus fréquemment citées sont la non nécessité d'en demander, l'incapacité de rembourser, le doute d'en obtenir un. L'incapacité de rembourser le crédit apparait plus fréquemment chez les pauvres par rapport au non pauvres alors que le doute d'en obtenir un et la non nécessité d'en demander sont plus fréquents chez les non pauvres.

Tableau 12- 4: Statut de pauvreté et principale raison de non sollicitation de crédit

Raison de non sollicitation de crédit	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Absence d'institution de crédit	4,6	5,3	4,2	3,8	2,0	3,9
Ne sait pas comment demander	5,8	5,2	4,3	4,3	2,6	4,4
N'est pas sûr d'obtenir un	8,8	9,0	10,3	10,3	11,3	10,0
Pas capable de rembourser	40,8	37,0	33,6	31,3	26,9	33,5
Autre crédit en cours	0,1	0,1	0,0	0,1	0,9	0,3
Pas nécessaire	38,4	41,3	45,3	48,1	53,5	45,8
Autres	1,5	2,1	2,3	1,9	2,7	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'absence d'institution de crédit et le fait de ne pas savoir comment demander le crédit sont aussi cités par les pauvres comme principales raisons de non sollicitation de crédit au cours des 12 derniers mois.

12.5 Obtention de crédit et pauvreté

Faible taux d'obtention de crédit dans l'ensemble mais corrélation positive entre l'obtention du crédit et le niveau de bien être des personnes

La demande d'un crédit n'est pas synonyme d'obtention du crédit comme l'indique les chiffres du tableau ci-dessous. Pour l'ensemble de la population de 18 ans ou plus ayant demandé un crédit au cours des 12 derniers mois, seulement 8% en ont bénéficié. Autrement dit 92% n'en ont pas eu. Le crédit reste un phénomène rare dans l'économie burkinabè. Ce qui n'est pas de nature à favoriser la lutte des ménages pour sortir de la pauvreté.

Tableau 12- 5: Statut de pauvreté et obtention de crédit au cours de 12 derniers mois

	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
A obtenu un crédit	5,9	7,2	7,6	8,3	10,8	8,1
N'a pas obtenu un crédit	94,1	92,8	92,4	91,7	89,2	91,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Selon le niveau de vie des individus, il est à noter que les moins pauvres (cinquième quintile) ont deux fois plus de chance d'obtenir un crédit s'ils en font la demande que les plus pauvres (premier quintile). En effet, 6% des individus du premier quintile et 11% de ceux du cinquième quintile qui ont sollicité un crédit au cours des douze derniers mois ayant précédés l'enquête l'ont eu. Il faut noter que la probabilité d'obtenir le crédit augmente avec le niveau de vie.

12.6 Nature du crédit et pauvreté

Trois crédits octroyés sur quatre sont en espèce, le quatrième crédit est en nature

Selon les données de l'EMC, les trois quarts des crédits que les individus ont contractés au cours des douze mois ayant précédé l'enquête sont en espèce, comme l'indique le tableau 12.6 ci-dessous. Les proportions des prêts en espèce selon le niveau de vie des individus suivent une forme en U. les individus les plus pauvres et les plus riches ont des probabilités plus élevées d'emprunter et d'avoir de l'argent liquide que ceux de niveau de vie intermédiaire.

Tableau 12- 6: Statut de pauvreté et nature du crédit obtenu

Nature du crédit	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
En espèce	71,6	63,0	70,6	74,0	86,6	75,0
En nature	28,4	37,0	29,4	26,0	13,4	25,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En effet, 87% des crédits contractés par les individus du cinquième quintile et 72% des crédits contractés par les personnes du premier quintile sont des crédits en espèce. Ces mêmes proportions sont de 63% pour le deuxième quintile et 71% pour le troisième quintile.

12.7 Pauvreté et raison principale de non obtention du crédit

L'absence de garanties est la principale cause de non obtention de crédit chez les individus ayant un niveau de vie moyen alors que chez les plus pauvres, c'est plutôt la faible capacité de rembourser

L'absence de garanti, les autres raisons non listées et les faibles capacités de remboursement constituent les principales raisons de non obtention de crédit. L'une ou l'autre de ces trois raisons a été citée par 93% des personnes ayant sollicité un crédit au cours des douze derniers mois. L'absence de garanti constitue à elle seule près de la moitié de la population totale (48%). Un tiers de la population (33%) a donné une autre raison que celles énumérées et pré-codé lors de la conception du questionnaire.

Tableau 12- 7: Statut de pauvreté et principale raison de non obtention du crédit

Raison de non obtention du crédit	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Dossier incomplet	4,2	9,5	2,1	1,3	11,3	5,4
Pas de garanti	29,2	52,4	56,3	50,7	43,7	47,7
Capacité de remboursement faible	37,5	4,8	6,3	12,0	11,3	12,6
Autre crédit en cours	0,0	0,0	2,1	1,3	2,8	1,7
Autres	29,2	33,3	33,3	34,7	31,0	32,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les autres raisons non listées sont citées par presque le tiers des individus quel que soit le niveau de vie considéré. La faiblesse des capacités de remboursement concerne essentiellement les plus pauvres (37,5% pour le premier quintile). Quant à l'absence de garanti, ce sont les individus à revenu intermédiaire, c'est-à-dire ceux qui sont modérément pauvres (quintile deux) et non pauvres (quintiles trois et quatre). Les moins pauvres (quintiles cinq) citent massivement l'absence de garantie comme principale cause de non obtention de crédit.

12.8 Institution prêteur et pauvreté

Les ménages (individus d'autres ménages) sont les principaux créanciers des agents à besoin de financement et cela quel que soit le niveau de vie

Les prêts se font essentiellement entre particuliers (individus) donc de manière informelle, par les coopératives et autres canaux. Ces trois principaux prêteurs représentent 71% du nombre de prêts accordés aux demandeurs. Les ménages représentent 43,1%, les coopératives 12,5% et les autres créanciers 15,4% (voir tableau ci-dessus).

Tableau 12- 8: Statut de pauvreté et principal créancier

Principal créancier	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile	Ensemble
Banque	0.7	1.4	0.9	3.3	25.6	8.5
Caisse	2.8	4.1	5.4	9.4	11.0	7.4
ONG	3.5	1.2	2.6	1.0	0.8	1.6
Fournisseur	6.5	13.8	10.1	9.3	6.1	8.9
CMDT ³	0.2	0.0	0.9	0.0	0.8	0.4
Coopérative	17.6	18.6	14.0	11.9	6.3	12.5
Autre ménages	47.8	42.3	46.0	46.8	36.5	43.1
Tontine	0.7	1.1	2.3	2.4	2.8	2.1
Autres	20.2	17.5	17.7	16.1	10.0	15.4
Total	100	100	100	100	100	100

L'analyse de la distribution des créanciers selon le niveau de vie des emprunteurs, fait ressortir que les ménages restent les principaux bailleurs de fonds pour les agents en besoin de financement en termes de nombre de crédits consentis. Quel que soit le niveau de vie considéré, plus du tiers des emprunteurs affirment avoir obtenu un crédit auprès d'un autre ménage. Cependant, les pauvres empruntent plus auprès d'autres ménages que les non pauvres. Les pauvres obtiennent aussi les crédits par le biais des coopératives. Les prêts des banques classiques sont orientés quasi exclusivement vers les personnes les plus aisées notamment ceux du cinquième quintile.

³ Caisse Mutuelle Des Travailleurs

13 LES INÉGALITÉS DE BIEN ÊTRE

La pauvreté, estimée à travers l'incidence, la profondeur et la sévérité s'intéresse à quelques individus particuliers à savoir la partie de la population qui est en dessous du seuil de pauvreté. L'inégalité quant à elle couvre la population tout entière. L'inégalité permet d'étudier les positions relatives qui, d'ailleurs, sont tout aussi importantes que les positions absolues. Les inégalités, lorsqu'elles sont prononcées, ont tendance à fragiliser le tissu social et à exacerber la violence. C'est dire que même en l'absence de pauvreté, l'équilibre social est indispensable pour assurer une stabilité économique et surtout une politique pérenne dans une nation.

Les analyses des inégalités sont complémentaires à celles de la pauvreté et permettent de mieux caractériser la population. La réduction des inégalités est une priorité affirmée dans le cadre des OMD auxquels le Burkina Faso s'était engagé à réaliser à l'horizon 2015.

La présente section traite des questions liées aux inégalités de consommation. Les outils statistiques utilisés sont essentiellement descriptifs notamment les ratios de dispersion, les quintiles et l'indice de Gini.

13.1 Part du premier quintile dans la dépense totale

La part du premier quintile dans les dépenses de consommation totales en 2014 est de 8,4%, elle était de 6,7% en 2009. Cela témoigne d'une structure fortement inégalitaire puisque le 5^{ème} quintiles concentre 44,1% de la consommation totale des ménages (47,0% en 2009). Ce qui dénote de forte domination du 5ème quintile dans les dépenses totales de consommation des ménages même si sa part a baissée de l'ordre de 3 points de pourcentage entre 2009 et 2014. En d'autres termes, les 20% d'individus les plus aisés se partagent 44,1% des dépenses de consommation totales tandis que les 80% de la population restant se partage les 56% restant des dépenses de consommation.

Tableau 13- 1: Distribution de la consommation totale selon les quintiles en 2014

QUINTILES	Consommation totale du quintile	Part (%) de la consommation du quintile
1 ^{er} quintile	348 065 051 256	8,4
2 ^{ème} quintile	487 962 997 692	11,7
3 ^{ème} quintile	626 998 525 490	15,1
4 ^{ème} quintile	862 724 666 483	20,7
5 ^{ème} quintile	1 836 274 565 921	44,1
Ensemble	4 162 025 806 842	100,0

13.2 Ratio de dispersion des déciles

L'analyse de la structure des dépenses par quintile est certes indicative de l'ampleur des inégalités. Cependant cette analyse peut être affinée en allant à un niveau de désagrégation plus fine de l'indicateur de bien être que sont les quantiles. En cela, la dispersion des déciles est plus explicite. Il ressort du tableau 13-2 une confirmation de la structure inégalitaire des dépenses de consommation. En effet, le dernier décile (10^{ième} décile) c'est à dire les 10% les plus riches des individus de la population concentrent à eux seuls près de 30% (33% en 2009) des dépenses de consommation totales.

Tableau 13- 2: Déciles des dépenses de consommation des ménages Burkinabé en 2014

DECILES	Consommation totale du décile	Part (%) de la consommation du décile	Consommation moyenne par tête du décile	Ratio de dispersion des déciles
1 ^{er} Décile	150 918 078 876	3,6	83 843	8,1
2 ^{ème} Décile	197 146 972 380	4,7	109 526	6,2
3 ^{ème} Décile	228 989 378 817	5,5	127 216	5,4
4 ^{ème} Décile	258 973 618 875	6,2	143 874	4,7
5 ^{ème} Décile	293 030 303 199	7,0	162 795	4,2
6 ^{ème} Décile	333 968 222 291	8,0	185 538	3,7
7 ^{ème} Décile	389 279 502 272	9,4	216 266	3,2
8 ^{ème} Décile	473 445 164 210	11,4	263 025	2,6
9 ^{ème} Décile	608 620 467 976	14,6	338 122	2,0
10 ^{ème} Décile	1 227 654 097 945	29,5	682 030	1,0
Ensemble	4 162 025 806 842	100,0	232 770	

La structure inégalitaire des dépenses de consommation est également renforcée par le ratio de dispersion des déciles qui montre que les 10% les plus riches (10^{ème} décile) consomment en moyenne 8 fois (11,7 fois en 2009) ce que consomment les 10% des individus les plus pauvres (1^{er} décile) de la population burkinabè. En moyenne donc, la dépense de consommation d'un individu pris parmi les 10% les plus riches est 8 fois supérieure à la dépense de consommation d'un individu pris parmi les 10% les plus pauvres. De façon générale, les 10% les plus riches consomment, en moyenne un peu plus de la moitié (0,53 fois) que tous les autres déciles réunis.

13.3 Indice de GINI de la consommation

L'indice de concentration de Gini fournit une mesure numérique de l'inégalité. Il est estimé à 35,3% en 2014 contre 39,8% en 2009 au niveau national en 2009, soit une baisse de 4,5 points de pourcentage des inégalités entre les deux périodes. Malgré cette baisse assez forte des inégalités au cours des cinq dernières années, il est à noter qu'elle est énorme dans le contexte d'un pays aussi pauvre que le Burkina Faso. Cela est d'autant plus vrai que l'indicateur du bien être considéré ici est les dépenses de consommation. Il est évident qu'on aura un GINI beaucoup plus élevé s'il était calculé avec les revenus des ménages. Des disparités existent cependant entre les régions et les milieux de résidence. Le milieu urbain est plus inégalitaire, l'indice de Gini étant de 38,4% en milieu urbain contre 27,3% en milieu rural. Seules la région du Centre (37,7%) a un indice de Gini supérieurs à celui du niveau national (35,5%). En d'autres termes, c'est la région la plus inégalitaire du pays. Les régions les moins inégalitaires sont les régions du Nord (23,8%), le Plateau central (24,3%), le Sahel (24,2%), l'Est (25,1%) et la Boucle du Mouhoun (25,4%).

Tableau 13- 3: Indice de GINI de la consommation des ménages

Région administrative	Indice de GINI (x 100)
Hauts-bassins	34,5
Boucle du mouhoun	25,4
Sahel	24,2
Est	25,1
Sud-ouest	33,7
Centre-nord	27,9
Centre-ouest	26,3
Plateau central	24,3

	Nord	23,8
	Centre-est	31,7
	Centre	37,7
	Cascades	30,1
	Centre-sud	27,6
Milieu de résidence	Urbain	38,4
	Rural	27,3
National	Burkina faso	35,30

13.4 Contribution spatiale aux inégalités

La décomposition de l'inégalité selon des groupes comme les milieux de résidence ou les régions permettent de connaître les groupes qui contribuent le plus à l'inégalité, elle permet également de savoir si l'inégalité est interne aux groupes ou s'il s'agit d'un phénomène intergroupe. Dans cette section la décomposition de l'inégalité est faite par rapport aux milieux de résidence (urbain/rural) et par rapport aux treize régions administratives.

Les résultats du tableau 13-4 montrent que le milieu rural est moins inégalitaire que le milieu urbain. En effet, l'indice de concentration de Gini est de 0,2730 en milieu rural contre 0,3840 en milieu urbain. La décomposition de l'inégalité en inégalité entre les milieux de résidence et inégalité à l'intérieur des milieux de résidence indique que les inégalités à l'intérieur du milieu de résidence contribuent plus à leur formation que les inégalités entre les deux milieux.

Tableau 13- 4: Contribution des milieux de résidence à l'inégalité

Milieu	GINI	Population total	Consommation totale	Part de population de la région	Part de la consommation de la région	Contribution absolue	Contribution relative
Milieu urbain	0,3840	3 910 441		0,2187	0,3726	0,0313	0,0886
Milieu rural	0,2730	13 969 947		0,7813	0,6274	0,0134	0,3798
Intra-milieu	0,1653	---	---	---	---	0,1653	0,4684
Inter-milieu	0,1539	---	---	---	---	0,1539	0,4359
Over lap	0,0338	---	---	---	---	0,0338	0,0957
Burkina Faso	0,3530	17 880 388	4162,02	1	1	0,3530	1,0000

La décomposition de l'indice de concentration de Gini selon les régions est fournie par le tableau 13-5. Les résultats montrent que l'inégalité totale (Gini=0,3530) provient en majeure partie des inégalités interrégionales. En effet, la contribution absolue de l'inégalité interrégionale est de 0,1868, ce qui représente 52,9%% de l'inégalité totale. L'inégalité intra-régionale ou entre les régions ne contribue que dans une faible proportion soit 8,4%. Cette faible contribution absolue de l'inégalité intra-régionale à l'inégalité totale traduit une certaine homogénéité entre les ménages dans la plus part des régions en termes d'inégalité des dépenses de consommation.

Néanmoins, il faut noter que l'inégalité intra-régionale provient essentiellement de deux régions à savoir la région du Centre dont la contribution absolue est de 0,0133 et la région des Hauts bassins avec une contribution relative de 0,0042. Ces deux régions ont une contribution absolue de 0,0175 soit presque de la moitié (58,7%) de l'inégalité intra-régionale.

Tableau 13- 5: Contribution des régions administratives à l'inégalité de consommation

Région	GINI	Population total	Consommation totale (milliard)	Part de population de la région	Part de consommation de la région	Contribution absolue	Contribution relative
Hauts Bassins	0,3450	1 898 361	474,65	0,1062	0,1140	0,0042	0,0118
Boucle du Mouhoun	0,2540	1 771 896	288,56	0,0991	0,0693	0,0017	0,0049
Sahel	0,2420	1 233 558	292,22	0,0690	0,0702	0,0012	0,0033
Est	0,2510	1 564 145	277,48	0,0875	0,0667	0,0015	0,0041
Sud-ouest	0,3370	772 970	173,18	0,0432	0,0416	0,0006	0,0017
Centre-nord	0,2790	1 502 996	285,53	0,0841	0,0686	0,0016	0,0046
Centre-ouest	0,2630	1 468 963	262,08	0,0822	0,0630	0,0014	0,0039
Plateau-central	0,2430	852 537	152,46	0,0477	0,0366	0,0004	0,0012
Nord	0,2380	1 461 428	214,92	0,0817	0,0516	0,0010	0,0028
Centre est	0,3170	1 427 320	316,61	0,0798	0,0761	0,0019	0,0055
Centre	0,3770	2 429 719	1 077,58	0,1359	0,2589	0,0133	0,0375
Cascades	0,3010	713 059	188,70	0,0399	0,0453	0,0005	0,0015
Centre-sud	0,2760	783 436	158,05	0,0438	0,0380	0,0005	0,0013
Intra-région	0,0298	---	---	---	---	0,0298	0,0843
Inter-région	0,1868	---	---	---	---	0,1868	0,529
Over lap	0,1364	---	---	---	---	0,1364	0,387
Burkina Faso	0,3530	17 880 388	4162,02	1,0	1,0	0,3530	1,0000

Pour résumé, il est à noter que les résultats de l'enquête montrent que l'inégalité est un phénomène essentiellement interrégional. Par ailleurs, il y a eu baisse significatives des inégalités au niveau national entre 2009 et 2014. Ce qui a probablement contribué à la baisse de la pauvreté.

14 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La lutte contre la pauvreté au Burkina Faso reste un grand défi à relever par les gouvernants et les gouvernés malgré des progrès significatifs observés depuis le début des années 2000 avec la mise en œuvre du CSLP et de la première tranche quinquennale de la SCADD dans un contexte de poursuite des OMD adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies comme référentiel en matière d'objectifs à atteindre en 2015 en termes de développement.

L'EBCVM 2003 a fourni un taux de pauvreté de 48,6%. Quant à la phase principale de l'EICVM 2009-2010, elle a fourni, sur les mêmes bases méthodologiques, un taux de pauvreté de 46,1%. L'EMC 2014 a estimé l'incidence de la pauvreté en cette année à 40,1%. Même si la tendance est à la baisse, la pauvreté persiste et reste massive en dépit des nombreux efforts engagés au cours de la dernière décennie pour la faire reculer. Cette situation questionne l'efficacité de ces efforts.

La pauvreté demeure avant tout un phénomène essentiellement rural. Plus de neuf pauvres sur dix (92,5%) vivent en milieu rural. Au niveau régional cependant, l'incidence de la pauvreté connaît une forte variabilité allant de 9,6% pour la région du Centre à 70,4% pour la région du Nord. Si certaines régions (Nord, Centre-Ouest, Centre-Nord et Boucle du Mouhoun) ont connu une détérioration sensible de l'incidence de la pauvreté, d'autres par contre (Centre, Sahel, Hauts-Bassins et Centre-Est) ont vu leur taux de pauvreté diminuer.

En termes de contribution des régions à la pauvreté monétaire nationale, les régions qui contribuent le plus à la pauvreté sont la Boucle du Mouhoun (14,7%), le Nord (14,3%), l'Est (10,9%), le Centre-Ouest (10,6%) et le Centre-Nord (9,8%). Ces cinq régions concentrent 60,3% de l'ensemble des pauvres du pays. Une politique de lutte contre la pauvreté basée sur un ciblage spatial devrait donc viser prioritairement ces régions.

Les pauvres vivent relativement plus dans des ménages de grande taille (8 personnes ou plus). Ils se rencontrent également plus dans les ménages polygames (52%).

Par rapport aux non pauvres, les ménages pauvres ont relativement moins accès aux services sociaux de base tels que l'eau potable, la santé et l'éducation secondaire.

La lutte contre la pauvreté devrait s'intensifier d'avantage sur le monde rural dans la mesure où celui-ci concentre le plus grand nombre de pauvres. À cet effet, il s'agira de déterminer des mécanismes adéquats de réduction de la pauvreté et d'axer les interventions publiques sur les mesures qui touchent directement les pauvres. Par ailleurs, les services sociaux de base tels que l'eau potable, la santé, l'éducation primaire et secondaire, devraient continuer de bénéficier d'un soutien constant étant donné que l'accès à ces services participerait pleinement au développement socio-économique des populations. Par ailleurs, une étude approfondie des expériences réussies de certaines régions en matière de réduction de la pauvreté devrait aider à mieux asseoir des politiques ciblées en faveur des pauvres.